

MODÈLES ET FACTEURS SOCIAUX DE RÉUSSITE LORS DE L'IMPLANTATION D'UNE
COLLECTE DE LA 3^e VOIE DANS LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

Par
Myriam Campeau

Essai présenté au Centre universitaire de formation
en environnement et développement durable en vue
de l'obtention du grade de maître en environnement (M.Env.)

Sous la direction de Monsieur Marc J. Olivier

MAITRISE EN ENVIRONNEMENT
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Septembre 2014

SOMMAIRE

Mots-clés : collecte de la 3^e voie, collecte des matières organiques, gestion des matières résiduelles, municipalités, matières organiques, matières compostables.

L'instauration d'une collecte municipale de type porte-à-porte des matières organiques dans le secteur résidentiel est en pleine expansion au Québec. C'est en réponse à l'objectif ambitieux de la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles*, d'atteindre l'objectif zéro enfouissement des matières organiques d'ici 2020, que les municipalités régionales de comté, villes et municipalités québécoises sentent l'urgence d'agir. L'implantation d'une collecte de la 3^e voie se présente comme étant la voie la plus sûre pour arriver à des taux de récupération et de recyclage performants.

L'objectif général visé dans l'essai est d'évaluer et de mettre en relief les différents facteurs de réussite nécessaires à l'implantation d'une collecte municipale des matières organiques efficace et efficiente. Pour atteindre cet objectif, la description de certains modèles de gestion en vigueur dans quelques villes des provinces canadiennes est faite, en plus de la présentation de la réalité québécoise concernant la gestion de ce type de matières. Le recensement et la description des villes et différents organismes de gestion ayant, à l'heure actuelle, implanté la collecte des matières compostables sont ensuite réalisés. Cette étape de recensement des diverses expériences a permis d'identifier les facteurs essentiels au bon déroulement de la mise en œuvre d'une collecte des matières organiques. Ceux-ci sont, dans l'ordre, la volonté politique des principaux décideurs municipaux, la mise en œuvre d'un bon programme de communication. Suivent les facteurs tels que la présence terrain, la proposition d'un programme simple et facilement réalisable, la distribution d'une trousse de départ ainsi que la diminution parallèle de la fréquence de collecte des ordures ménagères.

Une fois ces éléments clés identifiés, quelques recommandations sont énoncées. Les trois premières sont destinées au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. D'abord, il est recommandé d'imposer le bannissement de tous types de matières recyclables. Ensuite, des mesures contraignantes doivent être mises à la disposition des responsables municipaux afin qu'ils soient suffisamment outillés pour faire respecter cette interdiction d'enfouissement. De plus, ce Ministère doit diffuser, annuellement et à travers une campagne publicitaire, les objectifs de la Politique. Cinq autres recommandations concernent le milieu municipal. D'abord, mettre en œuvre un plan de communication accompagnant l'implantation de la collecte. Puis, réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères. Distribuer gratuitement des trousse de départ et assurer un soutien téléphonique aux citoyens. Finalement, pour faciliter l'implantation dans les municipalités à caractères rurales, il est recommandé qu'elles s'unissent pour mettre en place de façon commune, la collecte des matières organiques.

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier très sincèrement tous les acteurs du milieu municipal qui ont bien voulu répondre à mes questions et me faire part de leurs expériences. Leurs réponses m'ont permis de mieux comprendre les réalités de la gestion des matières résiduelles auxquelles font face les responsables de ce dossier, disons-le, pas toujours simple. J'ai grandement apprécié ces discussions enrichissantes.

Je dois également remercier mon amoureux et partenaire de vie Sébastien, pour son amour, son soutien et ses nombreux encouragements à terminer ces études (tardives) ! Je remercie également ma mère pour son enthousiasme lors de l'étape ardue de la correction !

Un merci tout spécial à Monsieur Olivier, qui a bien voulu diriger cet essai et me conseiller lorsque le doute m'assailait.

Finalement, merci à tous ceux et celles que j'ai eu la chance de croiser dans le cadre de la maîtrise en environnement ! Au plaisir de se rencontrer à nouveau !

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1 GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE RÉSIDENTIELLE AU CANADA.....	4
1.1 Nouvelle-Écosse	5
1.1.1 Gestion des matières résiduelles : approche rigoureuse et inclusive	5
1.1.2 Exemples de gestion des matières organiques en Nouvelle-Écosse.....	6
1.2 Île-du-Prince-Édouard.....	7
1.3 Nouveau-Brunswick	8
1.4 Ontario	9
1.4.1 Toronto.....	10
1.4.2 Ottawa.....	10
1.4.3 Hamilton	11
1.4.4 Guelph	11
1.5 Manitoba	12
1.6 Saskatchewan.....	12
1.7 Alberta.....	13
1.7.1 Calgary.....	14
1.7.2 Edmonton.....	14
1.8 Colombie-Britannique	14
2 HISTORIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES PUTRESCIBLES AU QUÉBEC.....	16
2.2 La gestion des matières organiques.....	17
2.2.1 État de la situation	18
2.2.2 Principaux acteurs concernés.....	19
2.3 Législations applicables et outils financiers	20
3 COLLECTE DE LA 3 ^e VOIE AU QUÉBEC : PORTAIT ACTUEL	22
3.1 Abitibi-Témiscamingue.....	22
3.1.1 MRC du Témiscamingue	22
3.2 Bas-Saint-Laurent	23
3.2.1 L'Isle-Verte	23
3.2.2 Lapocatière	24
3.2.3 Rimouski	24
3.2.4 Saint-Anaclet-de-Lessard	25
3.3 Capitale-Nationale	26
3.3.1 MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier et de Mékinac	26
3.3.2 MRC de Charlevoix : Baie-Saint-Paul, Saint-Hilarion et Les Éboulements.....	27
3.3.3 Lac-Beauport	28

3.3.4	Lac-Delage.....	28
3.4	Centre-du-Québec	29
3.4.1	MRC d’Athabaska	29
3.4.2	Drummondville	30
3.5	Chaudière-Appalaches	31
3.5.1	Lévis.....	31
3.6	Estrie	32
3.6.1	MRC Coaticook.....	32
3.6.2	Lac-Mégantic	34
3.6.3	MRC de Memphrémagog	36
3.6.4	Sherbrooke	37
3.6.5	MRC du Val-Saint-François : Ville de Windsor	38
3.7	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	39
3.7.1	Municipalité des Îles-de-la-Madeleine	39
3.7.2	MRC du Roché-Percé.....	40
3.8	Lanaudière	41
3.8.1	MRC de l’Assomption : villes de Charlemagne et de Saint-Sulpice	41
3.8.2	MRC de Montcalm	41
3.8.3	MRC de la Matawinie : villes de Rawdon, Saint-Donat, Chertsey, Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci	42
3.9	Laurentides	43
3.9.1	MRC d’Argenteuil et de Deux-Montagnes	43
3.10	Laval.....	43
3.11	Mauricie.....	44
3.12	Montréal	45
3.13	Montréal	47
3.13.1	Ville de Montréal	48
3.13.2	Villes liées	52
3.14	Outaouais.....	55
3.15	Projets à venir : MRC, villes et municipalités en voie d’instaurer la collecte de la 3 ^e voie.....	56
3.15.1	MRC de la Haute-Yamaska	56
3.15.2	MRC de Manicouagan	57
3.15.3	MRC de la Vallée du Richelieu, de Marguerite d’Youville et de Rouville	57
3.15.4	Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	57
3.15.5	Bromont	57
4	FACTEURS SOCIAUX DE RÉUSSITE D’UNE COLLECTE DE LA 3 ^E VOIE	58
4.1	Décideurs convaincus.....	58

4.2	Programme efficace d'information, de sensibilisation et d'éducation	59
4.2.1	Avant, pendant et après	59
4.2.2	Présence terrain	60
4.3	Programme simple et réalisable	61
4.4	Projet pilote	61
4.5	Trousse de départ	62
4.6	Diminution de la fréquence de collecte des déchets ultimes	62
4.7	Bonne organisation logistique	63
5	RECOMMANDATIONS	64
5.1	Recommandations destinées au MDDELCC	64
5.1.1	Bannissement de l'enfouissement	64
5.1.2	Mesures législatives contraignantes	65
5.1.3	Implication de l'ensemble des acteurs sociaux : diffusion à grande échelle des objectifs de la Politique	65
5.2	Recommandations destinées au milieu municipal concernant l'implantation d'une collecte de la 3 ^e voie	66
5.2.1	Plan de communication	66
5.2.2	Incitatifs municipaux	67
5.2.3	Regroupement des municipalités	68
	CONCLUSION	70
	RÉFÉRENCES	72
	BIBLIOGRAPHIE	84
	ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE TÉLÉPHONIQUE DESTINÉ AUX RESPONSABLES DU DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES	85

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 1.1 : Compostage par les ménages dans les différentes provinces canadiennes, de 1994 à 2011	4
Figure 3.1 : Matières résiduelles recueillies annuellement lors des collectes dans la ville de Lac-Mégantic	35
Figure 3.2 : Quantités annuelles de matières organiques générées de 1999 à 2013 sur le territoire de la RIAM.....	47
Figure 4.1 : Modèle illustrant le concept de la zone de délicate incertitude	61
Tableau 2.1 : Principaux gisements de matières organiques putrescibles en 2010.....	19
Tableau 3.1 : Quantité (en tonnes) de matières compostables détournée de l'enfouissement de 2011 à 2013 dans les municipalités de la MRC de Coaticook	34
Tableau 3.2: Tonnage et taux de valorisation des matières organiques à Laval.....	44
Tableau 3.3 : Rendement de la collecte des matières organiques sur le territoire de la RIAM.....	46

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

3B	<i>Bins, Bags, Bi-weekly</i>
3R	<i>Reduce, Re-use, Recycle</i>
3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation et démolition
EME	Enquête sur les ménages et l'environnement
GES	Gaz à effet de serre
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ITA	Institut des technologies agricoles
kg	Kilogramme
l	Litre
lb	Livre
LQE	<i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>
MDDEFP	Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRH	Municipalité régionale de Halifax
OSBL	Organisme sans but lucratif
PMGMR	<i>Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles</i>
PTMOBC	<i>Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage</i>
PVM	Plastique, verre, métal
RDN	<i>Regional District of Nanaimo</i>
REACT	<i>Regional Authority of Carlton Trail</i>

REEMR	<i>Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles</i>
REIMR	<i>Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles</i>
RIADM	Régie intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes
RIAM	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
RGMRM	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
RGMRM	Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan
RIGDSRC	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
RRGMRP	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
SGDÎ	Société de gestion des déchets de l'Île-du-Prince-Édouard
SGMR	Société de gestion, d'élimination et de mise en valeur des matières résiduelles du Val-St-François
SODER	Société de développement environnemental de Rosemont
TNO	Territoire non organisé

INTRODUCTION

Dans une ère sociale où la surconsommation est souhaitée et même encouragée au nom sacrosaint de l'économie, les objets produits par l'industrie sont souvent jetables ou conçus de manière à ce qu'ils ne soient utilisables qu'un temps donné. Ainsi, une quantité phénoménale de matières de toutes sortes est destinée, jour après jour et à travers le monde, au triste sort de l'enfouissement. Parfois, seulement après une brève utilisation, comme c'est le cas par exemple, des bouteilles de plastique, des lingettes humides ou d'une panoplie d'emballages individuels! Ce cycle de consommation et de rejet constamment répété n'est évidemment pas durable. Il engendre des problèmes de contamination des sols, de l'eau et de l'air et entrainera de sérieux impacts sur la qualité de vie des générations à venir. Les ressources étant limitées sur Terre, il est impératif de mieux les gérer. À défaut de ne pas arriver à réduire significativement la surconsommation, il faut réfléchir socialement à réintroduire, dans le processus de consommation, les matières résiduelles générées quotidiennement. Elles représentent un important gisement de ressources secondaires qui détient un fort potentiel de mise en valeur.

En ce sens, bon nombre de villes et de municipalités québécoises ont imposé la collecte porte-à-porte des matières recyclables (fibres, ainsi que plastique, verre, métal (PVM)) il y a de cela quelques années déjà. Bien que certaines difficultés persistent dans les centres de tri quant au recyclage de certaines matières collectées, tels le verre et le polystyrène, il n'en demeure pas moins que cette initiative de collecte à la source auprès des ménages permet de mieux gérer le gisement de matières destinées auparavant à l'enfouissement.

Plus récemment, est venue s'ajouter à la collecte des PVM, celle des matières organiques. Ces matières représentent près de 40 % du contenu du sac noir des ménages québécois (Nova Envirocom, 2006). Près de la moitié sont des résidus de table tandis que l'autre 20 % provient des résidus de jardin. Cet important pourcentage rend donc très pertinente l'implantation d'une collecte de la 3^e voie au sein des municipalités québécoises, d'autant plus que l'enfouissement de ces matières organiques n'est pas souhaitable sur le plan environnemental : émanations de méthane, lixiviation, odeurs nauséabondes et nuisances visuelles. Pour stimuler la prise en charge collective de ces résidus organiques avec lesquels il est possible de créer un compost de qualité, le gouvernement provincial a fixé, à travers sa *Politique québécoise de gestion des déchets des matières résiduelles* (Politique), des objectifs de mise en valeur à atteindre d'ici 2020. Les municipalités sont interpellées pour atteindre les buts fixés. Ainsi, elles sentent la nécessité d'implanter des programmes de collecte de la 3^e voie auprès de leur secteur résidentiel et plusieurs l'ont réalisé à l'heure actuelle.

La mise en œuvre d'un programme municipal de collecte en bordure de rue des matières organiques n'est pas une mince affaire. Plusieurs aspects doivent être considérés pour que les taux de performance soient à la hauteur des efforts municipaux investis. L'objectif général de cet essai est précisément d'évaluer les facteurs clés qui permettent la réussite de l'implantation efficace d'une collecte de la 3^e voie dans les municipalités québécoises. Pour répondre adéquatement à cet objectif général, des objectifs spécifiques ont dû être atteints. D'abord, la description des modèles de villes et de municipalités ayant implanté ce type de collecte a été réalisée pour arriver à extraire les facteurs de réussite. Pour ce faire, des recherches documentaires ont été effectuées afin de recenser l'ensemble des villes et municipalités ayant instauré cette collecte au sein de leur secteur résidentiel, que ce soit au Québec ou ailleurs au Canada. Ensuite, des questionnaires téléphoniques ont été réalisés auprès des officiers municipaux responsables de ce dossier, et ce, pour connaître précisément les réalités, les difficultés ou encore, les réussites liées à l'instauration d'une telle collecte. Une fois les recherches documentaires et les entretiens téléphoniques faits, il a été alors possible de mettre en relief les facteurs sociaux permettant la réussite d'un programme de collecte de la 3^e voie. Ainsi, cette description des facteurs clés a permis la formulation de recommandations réalistes et applicables destinées au secteur municipal québécois pour réaliser l'implantation d'un système efficace et efficient d'une collecte de la 3^e voie et répondre à l'objectif ambitieux de la Politique concernant le bannissement de matières putrescibles d'ici 2020.

Les principales sources utilisées dans cet essai sont essentiellement des publications gouvernementales et municipales des différentes provinces canadiennes expliquant les modes de gestion des matières résiduelles. Également, les réponses au questionnaire téléphonique des personnes responsables du dossier des matières résiduelles dans municipalités recensées ont servi de base à l'essai. De cette manière, les facteurs de réussite ressortis sont directement liés aux expériences municipales vécues. La valeur de ces sources est donc forte puisqu'on ne peut plus près de la réalité.

Le premier chapitre de cet essai fait la description des différentes initiatives d'instauration de la collecte des matières organiques dans certaines municipalités canadiennes. Le contexte entourant la gestion des matières résiduelles dans chacune des provinces y est présenté. Le second chapitre détaille brièvement l'historique de la collecte de la 3^e voie au Québec et de la gestion des matières résiduelles en général. Il y est question des législations applicables présentement, des principaux acteurs impliqués dans ce secteur d'activités et des outils financiers disponibles. C'est dans le troisième chapitre qu'il y a recensement des MRC, des villes et des municipalités ayant implanté à l'heure actuelle la collecte des matières organiques au Québec. Une description de chacune d'entre elles est réalisée afin de souligner les spécificités qui leur sont propres. C'est à travers le quatrième chapitre qu'il y a identification des principaux facteurs sociaux qui permettent la réussite d'une

collecte porte-à-porte. Finalement, des recommandations issues du travail réalisé dans les chapitres précédents sont émises au chapitre cinq.

1 GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE RÉSIDUELLE AU CANADA

Une étude réalisée par Statistique Canada, fondée sur les données de l'Enquête sur les ménages et l'environnement (EME) de 2011, montrait que plus de 61 % des ménages canadiens participaient cette année-là, à une forme ou une autre de compostage (par compostage domestique ou à travers une collecte municipale) (Mustapha, 2013). Ce pourcentage représente alors une hausse significative de 38 points depuis 1994.

Il s'avère également que les ménages ayant le plus participé au compostage de leurs résidus organiques sont issus des provinces maritimes. La figure 1.1 illustre en pourcentage lesquelles des provinces sont les plus proactives quant à la gestion responsable des matières organiques. Il est également possible d'y observer la hausse significative, entre 1994 et 2011, du nombre de foyers qui disent participer au compostage de leurs matières organiques.

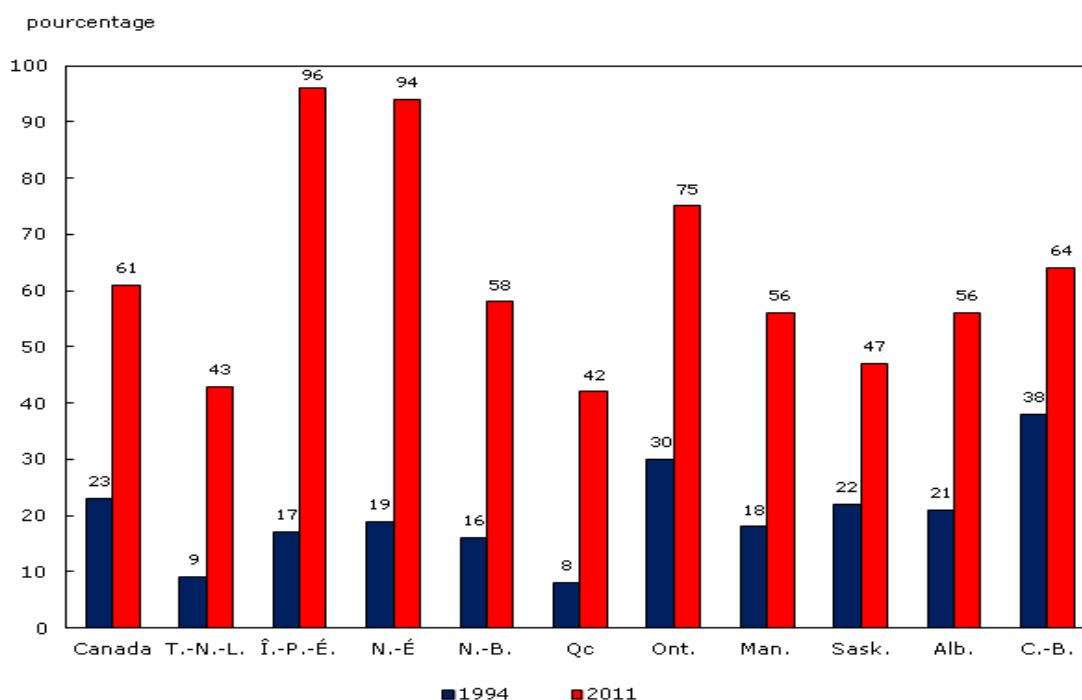


Figure 1.1 : Compostage par les ménages dans les différentes provinces canadiennes, de 1994 à 2011 (tirée de : Mustapha, 2013)

Toujours selon les résultats de l'enquête, 45 % des ménages ont affirmé participer au compostage des résidus de cuisine, tandis que 68 % d'entre ceux qui possédaient une cour ou un jardin disaient composter leurs résidus verts.

À la lumière de ces statistiques, il est intéressant de se questionner sur les divers éléments qui permettent de susciter la participation active des citoyens à la gestion des déchets organiques. L'objectif de ce chapitre est donc de décrire quelques initiatives gouvernementales ou municipales concernant la gestion des matières résiduelles, et plus précisément, celle des matières organiques générées par le secteur résidentiel. D'abord, sont présentées les trois provinces maritimes, soit la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick. Suit ensuite la description de quelques initiatives de gestion des matières organiques dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et, finalement, de la Colombie-Britannique.

1.1 Nouvelle-Écosse

La province maritime de la Nouvelle-Écosse est un bel exemple d'administration provinciale qui a su démontrer une réelle intention quant à la réduction de la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. La section suivante fait état des diverses dispositions règlementaires établies et décrit quelques initiatives mises en place dans certaines régions de la province.

1.1.1 Gestion des matières résiduelles : approche rigoureuse et inclusive

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a pris au sérieux la gestion responsable et durable des matières résiduelles générées sur son territoire. La mise en place de législations structurantes, dont le *Environment Act* et le *Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act*, prouve effectivement cette volonté politique tournée vers l'action. Par l'application de ces lois, le gouvernement de la province maritime souhaite atteindre un taux de réduction de l'enfouissement de 50 % et de ramener à 300 kg la quantité de matières générées annuellement par personne d'ici 2015 (Province of Nova Scotia, 2014). À titre indicatif, en 2007-2008, la moyenne de déchets envoyés aux sites d'enfouissement était de 430 kg par personne, par année, ce qui représente la moitié de la quantité moyenne générée par un Québécois (Province of Nova Scotia, 2009). Les deux principaux objectifs de réduction de matières résiduelles énumérés font de la Nouvelle-Écosse une des provinces canadiennes les plus proactives dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles (Province of Nova Scotia, 2009).

Afin de maximiser ses chances de réussite quant aux objectifs fixés, le ministère de l'Environnement de la Nouvelle-Écosse, soit le *Nova Scotia Environment* (NSE), met en branle au milieu des années 2000, une vaste consultation publique. Le but est de prendre le pouls de la population et de mettre à jour la stratégie de gestion intégrée des déchets et des ressources, qui datait de 1995. Des comités de citoyens et de parties prenantes directement concernées par la gestion des déchets solides ont grandement contribué à ressortir les facteurs à considérer et à consolider pour permettre l'atteinte des objectifs (Province of Nova Scotia, 2009). Cette nouvelle version de la *Solid Waste Resource Management Strategy* est adoptée officiellement en 2010 par

le gouvernement provincial. Basée sur cinq principales directives, soit la prévention de la pollution, le partage des responsabilités, la recherche et l'innovation, la prospérité économique ainsi que la collaboration, l'approche globale qui se dégage de la stratégie est surtout l'inclusion de l'ensemble de la société pour que tous travaillent dans le même sens, soit vers l'atteinte des buts fixés (Province of Nova Scotia, 2009).

Concernant plus précisément la gestion des matières organiques en Nouvelle-Écosse et en lien avec l'élaboration de la première stratégie provinciale, la province s'est dotée en 1997 d'un règlement qui bannit de l'enfouissement les résidus verts ainsi que les résidus de table (Province of Nova Scotia, 2014). Ainsi, au même titre que les contenants alimentaires de verre, les contenants de jus et de boissons gazeuses, les huiles usées ou les pots de peinture, les matières organiques ne peuvent plus prendre le chemin de la décharge :

« Tout le monde dans la province, y compris l'ensemble des habitants et des entreprises de notre région, a l'obligation selon la loi de faire le tri de ses déchets pour les différentes filières de traitement et de recyclage » (Waste Check, 2014).

Cette réglementation s'avère être un élément facilitant d'importance quant à l'atteinte de la cible de détourner de l'enfouissement 50 % des déchets en plus de ramener à 300 kg par personne, par année, la quantité de déchets destinés à l'enfouissement.

1.1.2 Exemples de gestion des matières organiques en Nouvelle-Écosse

Pour faciliter la gestion des déchets solides, la province de la Nouvelle-Écosse est divisée en sept principales régions, dans lesquelles sept différentes régies gèrent les matières résiduelles générées sur leur territoire. Ces régies revêtent un rôle important en regard à l'atteinte des objectifs de la stratégie puisqu'elles représentent les joueurs de première ligne.

Waste Check

Parmi celles-ci, il y a la régie de la région 7 (Ouest) nommée *Waste Check* qui regroupe six municipalités locales membres, représentant quelque 44 000 personnes et 22 000 foyers. Cette régie régionale de gestion des déchets offre une panoplie de programmes de sensibilisation et d'éducation concernant la réduction des déchets, et ce, autant auprès des citoyens qu'auprès des ICI. De plus, elle offre un programme de collecte à trois voies dans ses secteurs résidentiels (Waste Check, 2014).

Tel que l'oblige la loi, les ménages doivent trier à la source leurs matières générées pour ensuite les déposer dans le contenant approprié. Concernant ce tri, certaines règles doivent être respectées. D'abord, les déchets ultimes doivent être déposés dans un sac transparent. De cette façon, les éboueurs peuvent faire une vérification visuelle rapide du contenu afin de s'assurer

qu'aucune matière bannie ne se retrouve dans le sac. Les matières recyclables, quant à elles, doivent être séparées en deux sacs différents : d'un côté, il y a les fibres et de l'autre, les contenants de plastique (Waste Check, 2014). Pour ce qui est des matières organiques, deux types de bacs sont offerts, soit celui de 35 gallons ou de 65 gallons. Seuls les emballages de papier sont acceptés. Les sacs compostables sont proscrits du programme et cela a pour effet de diminuer la confusion relativement aux nombreux sacs vendus sur le marché supposément vert (oxobiodégradable, biodégradable) (Waste Check, 2014).

Grâce à de nombreux efforts de communication (programmes de sensibilisation, d'information et d'éducation) et à la participation active des citoyens, la régie *Waste Check* a atteint, en 2013, la limite de 300 kg par personne, la quantité de matières envoyées à la décharge (Waste Check, 2014).

Municipalité régionale de Halifax

La municipalité régionale de Halifax (MRH) (région 4), d'une population de 350 000 personnes, a quant à elle opté pour un modèle de gestion des matières résiduelles de « tri à la source des déchets humides, secs et recyclables de sources résidentielles et commerciales » (Kassirer, 2012). À la suite d'un projet pilote de collecte des matières organiques réalisé auprès de 2 000 personnes provenant de quatre secteurs différents de la MRH, le programme de bacs verts (matières organiques) est implanté en 1998 sur l'ensemble du territoire. Des minibacs de cuisine ainsi que des bacs roulants extérieurs sont alors distribués aux citoyens. Beaucoup de matériel promotionnel (calendriers, dépliants info-tri, aimants aide-mémoire) et d'activités de communication (bulletins de télévision, consultations publiques, ligne info-tri) sont réalisées lors de l'implantation du programme. Un budget de 450 000 dollars a été déboursé pour répondre aux frais de la promotion et de sensibilisation (Kassirer, 2012). Il semble que ces efforts aient porté ses fruits puisque le taux de participation du programme de bacs verts durant la première année d'implantation a été de 90 % (Kassirer, 2012).

1.2 Île-du-Prince-Édouard

À l'Île-du-Prince-Édouard, c'est la Société de gestion des déchets de l'île (SGDÎ) qui offre, depuis 1999, les services de gestion des déchets générés sur l'île. La SGDÎ a instauré, en 2002, un programme pour un système de gestion responsable des déchets, nommé *Waste Watch* qui s'adresse à la fois aux secteurs commercial et résidentiel (Island Waste Management Corporation, 2014). Ce programme, par lequel la société de l'île a voulu réformer la gestion des déchets qui se faisait de façon désordonnée, a rendu obligatoire le tri à la source. Le secteur résidentiel est maintenant desservi par des collectes en bordure de rue des trois catégories de matières, soit les matières recyclables, compostables et les déchets. Des bacs roulants (*Green Bin*) de 240 litres sont

disponibles pour recueillir les matières organiques. Le secteur des ICI est, quant à lui, responsable d'acheminer ses matières dans les lieux appropriés (Island Waste Management Corporation, 2014).

Selon la SGDÎ, le taux de participation en 2009 était excellent :

« Les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard ont fait la preuve que l'objectif de réduction de 50 % des déchets envoyés aux sites d'enfouissement pour l'an 2000, qui avait été fixé par le gouvernement fédéral, pouvait être atteint, puisque nous avons été la première province au Canada à dépasser ce seuil, en réalisant l'exploit de réacheminer jusqu'à 65 % des déchets » (Island Waste Management Corporation, 2014).

Le programme *Waste Watch* s'adresse à près de 70 000 unités d'habitation, 8 000 chalets et quelques 10 000 entreprises, en plus des nombreux visiteurs qui visitent annuellement l'Île-du-Prince-Édouard (Island Waste Management Corporation, 2014).

1.3 Nouveau-Brunswick

En 2001, le Nouveau-Brunswick se dote d'un plan d'action dans le but d'établir clairement les priorités d'action et les engagements gouvernementaux en matière d'environnement. Dans ce rapport gouvernemental intitulé *Réduction et réacheminement des déchets, un plan pour le Nouveau-Brunswick*, il est question d'une approche régionale et décentralisée de gestion des déchets (Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2001). En somme, des Commissions régionales de gestion des déchets solides sont implantées un peu partout à travers la province. Elles sont responsables de gérer les collectes et de l'élimination des matières résiduelles sur leur territoire respectif (Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, 2001).

Parmi ces Commissions, celle de Kent a instauré le programme de tri à la source de type « sec/humide ». Les citoyens de cette région doivent trier les déchets humides et secs dans deux sacs transparents de couleur distincte (vert et bleu). Les déchets secs sont toutes les matières ayant une valeur sur le plan du recyclage. Les déchets humides représentent l'ensemble des autres matières résiduelles générées, que ce soit des pelures de légumes, des produits sanitaires personnels ou des mégots de cigarette, par exemple (Commission des services régionaux de Kent, 2013).

La Commission de déchet de la région 7 (Sud-Est), nommée RecycleSENB, offre également un service de collecte aux citoyens de cette région néobrunswickoise. Le tri à la source comporte deux voies : un sac bleu et un sac vert. Le sac vert contient tous les résidus verts, organiques et même, les produits hygiéniques féminins et couches jetables en papier. Le sac bleu recueille quant à lui, les matières recyclables ainsi que tous autres déchets, tels que les petits appareils électroniques, les vieux souliers ou les rasoirs jetables (Commission des services régionaux du Nouveau-

Brunswick 7, 2014). En réalité, ces sacs transparents déposés en bordure de rue sont ramassés par un camion doté de deux compartiments, puis leur contenu est trié mécaniquement dans deux usines distinctes. Les matières compostables seront triées et compostées (RecycleSENB, 2013). Les autres ne faisant pas partie des matières recyclables ou des matières compostables rejoignent l'enfouissement.

De plus, si les éboueurs remarquent que des matières non conformes se trouvent dans le mauvais contenant, ce dernier n'est pas ramassé. Un autocollant de non-conformité (billet de courtoisie) est apposé sur le sac expliquant les raisons du refus de le collecter (Commission des services régionaux du Nouveau-Brunswick 7, 2014).

1.4 Ontario

Récemment, la province de l'Ontario a élaboré une nouvelle stratégie de réduction des déchets, et ce, en lien avec la refonte de la *Loi de 2013 sur la réduction des déchets* qui abroge la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*. Par cette initiative, l'Ontario se repositionne quant à sa gestion actuelle de déchets générés sur son territoire et adopte une vision tournée vers le respect de l'environnement et la création de richesses économiques. « Nous voulons un Ontario dans lequel les déchets deviennent une valeur - sous la forme d'emplois, de nouveaux produits et d'un environnement plus propre » (Gouvernement de l'Ontario, 2013).

Outre ces récentes avancées politiques, la province ontarienne avait déjà instauré, en 1990, des règlements exigeants l'implantation de collectes municipales de matières recyclables (boîtes bleues) relativement à l'application du concept des 3R. Également, les municipalités dénombrent plus de 5 000 personnes devaient prendre en charge la collecte des feuilles et résidus verts (Gouvernement de l'Ontario, 2013). Tranquillement, certaines municipalités ont décidé d'aller plus loin et d'offrir la collecte des résidus de tables (boîtes vertes). Cependant, cette collecte de la 3^e voie est réalisée sur une base volontaire : les villes ne sont pas contraintes de l'offrir et les Ontariens, d'y participer.

Afin d'augmenter le taux de détournement de l'enfouissement des matières organiques, l'Ontario propose, dans sa stratégie de 2013, de mener des consultations concernant la mise en place de futures interdictions d'élimination et de les intégrer prochainement dans la loi (Gouvernement de l'Ontario, 2013). Cette mesure est considérée comme réalisable à long terme, c'est-à-dire, sur plus de quatre ans.

Jusqu'à présent, plusieurs villes et municipalités ont implanté la collecte des matières organiques auprès de leur secteur résidentiel. Voici quelques exemples d'initiatives locales.

1.4.1 Toronto

La ville de Toronto dessert actuellement quelque 460 000 unités d'habitation avec son *Green Bin Organics Program*. Chaque semaine, les Torontois déposent leur petit bac roulant, d'une capacité de 46 litres, en bordure de rue. Des bacs de cuisines sont également mis à la disposition des Torontois (City of Toronto, 2014a). La Ville poursuit un projet pilote auprès de 5 000 appartements afin de connaître la faisabilité de l'implantation de la collecte des matières organiques dans des immeubles à logements multiples (City of Toronto, 2014b).

La ville de Toronto indique sur son site Internet que son programme de collecte des résidus organiques est le meilleur et que, grâce à ce dernier, des milliers de tonnes de matières organiques sont détournées de l'enfouissement annuellement. Ce succès serait attribuable, toujours selon la Ville, à la spécificité que les sacs de plastique (sac d'épicerie) sont acceptés dans le bac. Ceux-ci sont ouverts et retirés à l'usine de compostage qui opère en mode anaérobie (City of Toronto, 2014). Plus précisément, les facteurs de succès sont liés aux 3B, c'est-à-dire, *Bins*, *Bags* et *Bi-weekly*. Le premier B (*Bins*) fait référence aux bacs distribués aux citoyens : le bac roulant de 46 litres ainsi que le bac de cuisine sont appropriés et permettent une disposition adéquate des matières résiduelles organiques. Le second B (*Bags*) concerne les sacs de plastique. Puisque ceux-ci sont acceptés, cela facilite la disposition des matières chez les ménages. Le troisième B (*Bi-weekly*) signifie que la ville de Toronto offre deux collectes des matières organiques pendant la semaine, ce qui permettrait de réduire les nuisances liées aux odeurs ou à l'apparition des vers blancs, par exemple (Sferrazza, 2013).

La prochaine étape de ce *Green Bin Organics Program*, outre l'implantation de la collecte auprès de l'ensemble des habitations à logements, sera de mécaniser la collecte. La Ville devra donc fournir des bacs roulants de 75 ou 90 litres étant donné que ceux de 46 litres présentement utilisés ne sont pas adaptés pour ce type de collecte (Sferrazza, 2013).

1.4.2 Ottawa

Le programme de collecte des matières organiques dans le secteur résidentiel de la ville d'Ottawa s'apparente beaucoup à celui implanté dans la plupart des villes et municipalités du Québec. Une collecte hebdomadaire est réalisée et les matières acceptées sont généralement les mêmes qu'au Québec. Celles-ci sont traitées dans une installation de compostage intérieure, où les matières sont disposées en andains dans des tunnels et traitées à air forcé. Le compost produit est distribué aux agriculteurs de la région et sert d'amendement au sol (Ville d'Ottawa, 2014).

1.4.3 Hamilton

D'abord financée par le Fonds municipal vert, la ville d'Hamilton a mis sur pied un projet pilote de collecte des matières organiques auprès de secteurs ciblés. Constatant un bon taux de participation, la Ville a décidé, en 2007, d'étendre cette collecte à l'ensemble de son secteur résidentiel (Fédération canadienne des municipalités, 2009).

Pour stimuler la participation de citoyens au tri adéquat des matières résiduelles, la ville d'Hamilton a également imposé quelques exigences supplémentaires concernant les résidus ultimes. En premier lieu, les ménages sont contraints à ne pas déposer plus d'un sac noir par semaine. Toutefois, les citoyens reçoivent, annuellement et au même moment que le calendrier de collecte, 12 autocollants (*trash tags*) qui permettent de déposer en bordure de rue 12 sacs supplémentaires durant l'année. Si les citoyens désirent en utiliser davantage, ils peuvent en acheter auprès de l'administration municipale jusqu'à l'occurrence de 14 (Hamilton, 2013). En second lieu, la Ville s'accorde le droit de vérifier le contenu des sacs à déchets. Si des matières recyclables ou compostables se retrouvent dans ce dernier, les éboueurs déposent un autocollant nommé *Oops Stickers* qui explique pourquoi le sac n'a pas été ramassé (Hamilton, 2013).

1.4.4 Guelph

La ville de Guelph avait implanté dans les années 90, un système de collecte des déchets de type sec-humide par l'utilisation de sacs translucides bleus ou verts. Cependant, depuis 2012, elle offre officiellement un programme de collecte à trois voies. Les matières organiques sont recueillies de façon hebdomadaire, tandis que les déchets et les matières recyclables sont ramassés en alternance, une fois toutes les deux semaines (City of Guelph, 2014a).

Pour améliorer la qualité et la quantité de matières détournées de l'enfouissement, la Ville s'est dotée d'un centre destiné à l'éducation et la sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles. Dans ce *Waste Diversion Education Centre*, il est possible de faire un tour interactif lors duquel on discute des façons de réduire notre empreinte écologique en général, de comment diminuer la quantité de déchets produits au quotidien, de comment il est possible de faire du compost de qualité avec les résidus de table. (City of Guelph, 2014c)

De plus, dans un quadrilatère qui correspond à son centre-ville, la ville de Guelph se penche actuellement sur une situation particulière : le manque d'espace pour entreposer les trois bacs nécessaires à la collecte. Pour présenter ses solutions et trouver celle qui sera la plus efficace, la Ville procède, au printemps 2014, à des consultations et des sessions d'information auprès de la population ciblée (City of Guelph, 2014b).

1.5 Manitoba

Le Manitoba s'est doté d'une *Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets*. Celle-ci vise premièrement à encourager l'ensemble des acteurs sociaux (gouvernement, organismes, consommateurs ou fabricants) à instaurer des programmes et méthodes qui permettent la diminution du volume de déchets générés. Deuxièmement, elle cherche à conscientiser la population aux effets inhérents à une gestion irresponsable des déchets, tant sur le plan environnemental qu'économique. Troisièmement, elle tend à appliquer le principe de développement durable qui suggère de mieux gérer nos ressources dans le but d'assurer un meilleur avenir aux prochaines générations (Gouvernement du Manitoba, 2013). Bien que cette loi encourage et favorise une gestion plus saine des matières résiduelles générées sur le territoire de cette province, elle encadre très peu les acteurs et les méthodes pour y parvenir. Elle pose les bases d'une vision politique de gestion responsable des déchets.

Néanmoins, afin d'appuyer ses objectifs vagues, le gouvernement manitobain a mis sur pied le « Fonds pour la réduction du volume des déchets et la prévention de la pollution » qui appuie les projets qui favorisent concrètement la réduction des déchets (Gouvernement du Manitoba, s.d.). D'ailleurs, le premier des quatre domaines prioritaires de financement concerne les projets liés à la gestion des matières organiques. Les participants admissibles à ce fonds, qui accorde entre 25 000 \$ et 50 000 \$, sont les municipalités, les écoles, les organismes sans but lucratif (OSBL) ou encore, les administrations locales (Gouvernement du Manitoba, s.d.).

Le Manitoba, contrairement aux provinces maritimes, n'a donc pas encore règlementé le tri à la source des matières. La province laisse plutôt naître les initiatives locales. Par exemple, en 2012, quatre communautés rurales, Saint-Pierre-Jolys, Notre-Dame-de-Lourdes, La Broquerie et De-Salaberry, ont réuni leurs efforts afin d'offrir la collecte à trois voies à leurs citoyens (CDEM, 2014). En 2013, deux plateformes de compostage à aire ouverte ont été mises en place dans deux des quatre villages pour une gestion locale des matières organiques recueillies lors de la collecte.

1.6 Saskatchewan

Concernant la gestion des déchets solides, la province de la Saskatchewan a une vision basée sur le concept des 3R. De plus, cette gestion est décentralisée et la responsabilité incombe aux administrations régionales (Government of Saskatchewan, 2013 ; Regional Authority of Carlton Trail (REACT), 2014).

En 1992, la *Saskatchewan Environmental Management Resource* met sur pied un programme de subventions afin de stimuler les initiatives locales quant à la gestion responsable des déchets générés sur leur territoire respectif. Le *Régional Authority of Carlton Trail* (REACT), organisation régionale regroupant 31 villes et 16 municipalités rurales membres, a été désigné comme région

pilote par le gouvernement. Le but de ce projet pilote était de constater la faisabilité de la gestion régionale des matières résiduelles. Dû au succès de la REACT concernant la régionalisation des services de gestion des matières résiduelles, 17 autres administrations locales ont été mises sur pied dans la province selon le modèle de la REACT, chacune répondant à des particularités locales (REACT, 2014).

La REACT n'offre pas la collecte porte-à-porte des matières organiques au secteur résidentiel. Elle encourage plutôt les citoyens à procéder au compostage domestique. De plus, il existe des dépôts de matières organiques à certains endroits pour ceux qui n'ont pas d'espace pour des composteurs domestiques (REACT, 2014).

1.7 Alberta

Bien que des efforts concernant la gestion responsable des déchets aient été accomplis précédemment, tels des programmes de récupération des contenants de boisson ou de contenants de pesticides, la province de l'Alberta se dote, en 2007, d'une stratégie de gestion des déchets. Celle-ci est essentiellement basée sur le concept hiérarchique des 3R. Intitulée *Too Good to waste*, la stratégie est décrite comme un plan stratégique à long terme (20 ans), qui structure et guide les efforts de la société albertaine. Le but est de diminuer le taux de matières destinées à l'enfouissement et de maximiser l'utilisation des ressources existantes afin de réduire la pollution, le gaspillage et les pertes économiques engendrés par une gestion chaotique des déchets (Alberta Environment, 2007).

Pour structurer cette stratégie et établir des priorités, le gouvernement albertain a préalablement procédé à des consultations auprès de certaines parties prenantes. Trois principaux objectifs en ressortent et servent d'assises à des énoncés stratégiques et, conséquemment, à des actions. Le premier établit que la société doit travailler à diminuer la quantité de déchets destinée à l'enfouissement et qu'elle doit se tourner activement vers une meilleure utilisation des ressources. Le second objectif discute de l'amélioration nécessaire des installations de traitement des matières résiduelles afin d'optimiser le recyclage et la valorisation. Le troisième concerne quant à lui, la protection de la santé humaine et environnementale (eau, air et sol) (Alberta Environment, 2007).

Depuis sa mise en œuvre, la stratégie sert de base à l'amélioration des pratiques de gestion des déchets. Les villes et municipalités albertaines ont implanté certains modes de fonctionnement distincts, toujours en lien avec la volonté provinciale de diminuer les quantités de matières enfouies. Voici une brève description des initiatives réalisées dans les villes de Calgary et d'Edmonton.

1.7.1 Calgary

Le projet pilote *Green Cart – Food and Waste pilot* est présentement en cours dans quatre secteurs de la ville de Calgary. Les foyers desservis peuvent déposer leurs résidus organiques dans un bac roulant vert. Son contenu est ramassé toutes les semaines. La Ville veut étendre ce service à l'ensemble des unités d'habitation d'ici 2017, lorsque le site de compostage ainsi que le bâtiment de traitement intérieur seront complétés (City of Calgary, 2014).

1.7.2 Edmonton

La ville d'Edmonton offre actuellement une collecte à deux voies : le recyclage des matières sèches dans un sac bleu puis les déchets (incluant les résidus verts et alimentaires) dans le sac noir. Toutefois, la Ville procède à la séparation du contenu du sac noir puisque, depuis 2000, du compost est produit grâce aux matières organiques issues de la collecte résidentielle ainsi qu'aux biosolides. Le traitement en andains retournés de ces matières combinées, réalisé à l'usine de traitement *Edmonton Composting Facility* permet, selon la Ville, de détourner de l'enfouissement 60 % des déchets du secteur résidentiel (City of Edmonton, 2014).

La ville d'Edmonton veut atteindre d'ici peu l'objectif de 90 % de détournement de l'enfouissement de l'ensemble des matières générées. Pour y arriver, la Ville compte essentiellement sur la mise en activité très prochaine de l'usine de biométhanisation *Waste-to-Biofuels Facility* (City of Edmonton, 2010). La matière première utilisée dans cette usine, administrée et exploitée par l'entreprise Enerkem, sera l'ensemble des matières triées qui ne sont ni compostables, ni recyclables. Celles-ci serviront à la production de méthanol et d'éthanol (Enerkem, 2010). La mise en exploitation officielle de l'usine est prévue pour l'année 2014. Une entente de 25 ans est signée entre la ville d'Edmonton et l'entreprise Enerkem (Enerkem, 2010).

1.8 Colombie-Britannique

Dès 1992, par l'application de la loi *Waste Management Act*, maintenant connue sous le nom de *Environmental Management Act*, la province de la Colombie-Britannique détermine que la gestion des matières résiduelles est sous la responsabilité des gouvernements locaux. Ceux-ci doivent produire et soumettre des « Plans de gestion des déchets solides » (Plans) au Ministère de l'Environnement provincial. Par l'élaboration de ces Plans, les organisations locales ont l'obligation d'expliquer comment la gestion des déchets solides sera réalisée, et ce, en tenant compte de l'application du concept des 3R (*reduce, reuse, recycle*) (Government of British-Columbia, 2014).

Par ailleurs, le *Regional District of Nanaimo Electoral Areas* (RDN) est un bel exemple d'administration locale qui a su implanter une saine gestion des matières résiduelles. Concernant plus précisément la gestion des résidus organiques, le RDN a instauré en 2010, son *Green Bin*

Program et offre aux résidents de maisons unifamiliales une collecte hebdomadaire des matières organiques (RDN, 2014). Des bacs roulants de 46,5 litres ainsi que des minibacs de cuisine ont été distribués à ces ménages.

Selon les sources disponibles sur le site de la RDN, le *Green Bin Program*, dont le slogan est *Beans to bones in the bin !* permet de détourner de l'enfouissement quelques 6 000 tonnes de matières putrescibles annuellement (RDN, 2014).

L'implantation de la collecte de la 3^e voie auprès des citoyens a d'abord pris la forme d'un projet pilote en 2007-2008, ciblant 2 000 foyers situés dans trois différentes villes, en milieu urbain et rural. Il s'avère toutefois que l'offre de collecte auprès du secteur résidentiel était la seconde phase du programme. La première phase concernait les commerces, restaurants et autres gros générateurs de matières organiques qui doivent gérer adéquatement ces matières puisqu'un règlement adopté par le RDN, en juin 2005, bannit de l'enfouissement l'ensemble des matières organiques générées par le secteur des ICI (RDN, 2011).

2 HISTORIQUE DE LA GESTION DES MATIÈRES PUTRESCIBLES AU QUÉBEC

La gestion responsable des matières résiduelles au Québec est une préoccupation relativement récente. Il en va donc de même pour la gestion des matières putrescibles. Afin de situer où la société québécoise en est actuellement à propos de ce sujet, le chapitre suivant présente un rappel historique des différentes politiques qui se sont succédé depuis 1989. Vient ensuite le cas précis de la gestion des matières putrescibles dans le secteur municipal. L'état de la situation ainsi que les différents acteurs concernés y sont décrits, de même que les législations applicables et les outils financiers existants.

2.1 La gestion des matières résiduelles au Québec : bref historique

C'est en 1989 que le Québec se dote d'une première politique visant une meilleure gestion des déchets dans la province. Celle-ci, nommée *Politique de gestion intégrée des déchets solides*, avait pour principaux objectifs de réduire de 50 % la quantité de déchets à enfouir d'ici l'an 2000, en plus d'améliorer la gestion des lieux d'enfouissement pour qu'ils deviennent plus sécuritaires sur les plans humain et environnemental (MDDEFP, 2012). C'est dans cette première politique qu'apparaît le concept des 3RV-E : « La réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination doivent, dans cet ordre, devenir les assises d'une gestion intégrée des déchets solides au Québec » (MDDEP, 2010, p.2). C'est également dans cette politique que le principe de pollueur-payeur apparaît. L'application de ce principe se voulait, et se veut encore, une façon de responsabiliser les utilisateurs et générateurs de déchets en les contraignant à payer pour les coûts environnementaux encourus par l'enfouissement des déchets (Olivier, 2010).

Cependant, cette politique de 1989 se base uniquement sur des initiatives volontaires et aucune force réglementaire ne l'accompagne. En conséquence, elle ne permet pas d'atteindre l'objectif de 50 % de diminution de l'enfouissement d'ici l'an 2000. En 1995, face à l'échec appréhendé, le gouvernement québécois lance une vaste consultation publique sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Le rapport de 1997 nommé *Déchets d'hier, ressources de demain*, formule un ensemble de recommandations et de principes pour orienter autrement la gestion des matières résiduelles au Québec. D'abord, il y cible des objectifs sectoriels de réduction de déchets, et cible ensuite l'intégration et la participation d'un groupe d'acteurs pour arriver à des résultats significatifs (Olivier, 2010).

Ces consultations publiques ainsi que le rapport du BAPE permettent la mise en place de la seconde politique, soit la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Celle-ci s'oriente dorénavant vers la mise en valeur des matières résiduelles et non plus vers la

seule diminution de la quantité totale de déchets enfouis. De cette façon, les objets trouvant le chemin de la poubelle ne sont pas de simples déchets, mais bien des sources potentielles de matières secondaires utiles à la fabrication d'autres biens, d'où le changement de vocabulaire : lorsque possible, le mot déchet devient le terme *matière résiduelle*. Cette nouvelle approche gouvernementale est davantage en cohérence avec l'approche des 3RV-E. La hiérarchisation parmi les modes de gestion des rejets s'oriente vers la mise en valeur afin de diminuer, au final, la quantité de matières enfouies.

L'objectif global de cette deuxième politique et de son plan d'action est la mise en valeur de 65 % des 7,1 millions de tonnes de matières résiduelles générées annuellement au Québec (Olivier, 2010). Cet objectif représente en réalité la moyenne des objectifs sectoriels de cette deuxième politique : le secteur municipal est visé à hauteur de 60 % de mise en valeur, le secteur des ICI cible 80 % de mise en valeur, tandis que le secteur de l'industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) reçoit une cible de 60 %. C'est en précisant des objectifs par secteur d'activité que la Politique 1998-2008 ouvre la porte vers les objectifs de mise en valeur pour chacune des matières résiduelles. Notamment dans le secteur municipal, la mise en valeur de 60 % des matières putrescibles est précisée. C'est l'une des premières fois que le gouvernement discute officiellement de mise en valeur des matières organiques. Cet objectif n'est cependant pas atteint en 2008.

Présentement, le Québec est sous l'emprise de la troisième politique de gestion des matières résiduelles (Politique) adoptée en 2011. Celle-ci fixe des objectifs précis, accompagnés d'échéanciers, qui s'articulent pour atteindre le pari de n'enfouir qu'une seule matière au Québec, soit le résidu ultime (MDDEFP, 2012). Cela signifie inévitablement que toutes les autres matières résiduelles doivent être mises en valeur par une application plus rigoureuse du principe des 3RV-E.

2.2 La gestion des matières organiques

Concernant précisément la gestion des matières putrescibles, la politique actuelle identifie trois catégories de matières organiques à bannir de l'enfouissement. L'échéancier est le suivant : le papier et le carton dès 2013, le bois en 2014 et l'objectif zéro enfouissement (et incinération) des matières organiques putrescibles en 2020 (MDDEFP, 2012). Ces matières sont décrites dans la Politique comme étant les résidus verts (feuilles mortes, retailles d'arbustes, gazon, de jardinage), les résidus alimentaires (restes de table), les papiers absorbants, les cartons cirés et papiers souillés par la nourriture ainsi que les boues municipales et industrielles (MDDEFP, 2012).

Pour atteindre cet ambitieux objectif, la Politique s'appuie sur le plan d'action 2011-2015 qui annonce un programme de subvention pour des infrastructures municipales de transformation des

matières putrescibles, de façon à permettre le recyclage de 60 % de la matière putrescible résiduelle au Québec dès 2015.

2.2.1 État de la situation

Selon les dernières données fournies par l'organisme gouvernemental Recyc-Québec, les quantités de matières putrescibles générées dans le secteur municipal au Québec étaient estimées, en 2010, à environ 2,1 millions de tonnes de matières putrescibles (Recyc-Québec, 2012c). De ce total, 62 % s'avéraient être des résidus verts et alimentaires, tandis que les biosolides, principalement les boues d'usines d'épuration et de fosses septiques, représentaient 38 % de la quantité totale.

En 2012, ce sont 70 % des résidus verts qui ont été récupérés à travers des services de collecte spécifiques (arbres de Noël, branches ou feuilles mortes) offerts par divers organismes municipaux (Recyc-Québec, 2012c). Cependant, ce n'est que 10 % des ménages qui avaient accès à un service de collecte de la 3^e voie, comprenant les résidus de table et les résidus verts combinés.

Le tableau 2.1 ci-dessous, issu du plan d'action 2011-2015 de la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques, illustre les principales sources de matières putrescibles générées au Québec et surtout, quels sont les pourcentages estimés de recyclage de celles-ci. Il apparaît qu'en 2010-2011, seulement 12 % des matières putrescibles générées par le secteur municipal ont été recyclées, incluant les boues municipales et résidus résidentiels. Dans l'ensemble, ce ne sont que 20 % du total des matières organiques qui ont été recyclées au Québec (Recyc-Québec, 2012c). Rappelons que l'objectif du plan d'action 2011-2015 est d'atteindre 60 % de recyclage de ces matières dès 2015. Tous ces taux démontrent que plusieurs efforts restent à faire dans le secteur municipal.

Tableau 2.1 : Principaux gisements de matières organiques putrescibles en 2010 (tiré de : Recyc-Québec, 2012c)

Résidus	Enfouissement (tonnes /an)	Combustion (tonnes /an)	Recyclage (tonnes /an)	Total (tonnes /an)	Taux de recyclage (%)
Résidentiels (résidus verts et alimentaires)	1 021 700	131 300	160 000	1 313 000	12
Boues municipales	156 000	379 000	216 000	751 000	29
Boues de papetières	404 855	496 041	349 672	1 250 568	28
Autres résidus ICI	nd	nd	nd	nd	nd
TOTAL	1 582 555	1 006 341	725 672	3 314 568	22

Les matières organiques forment à elles seules près du quart des matières résiduelles dans la province de Québec. Cela signifie que quelque quatre millions de tonnes de matières générées annuellement rejoignent les sites d'enfouissement et causent des problèmes environnementaux tels que la pollution de l'air, du sol, de l'eau de surface et souterraine (Recyc-Québec, 2012c).

2.2.2 Principaux acteurs concernés

Au Québec, plusieurs joueurs sont concernés de près ou de loin, par la saine gestion des matières résiduelles et plus précisément, par celle des matières organiques. D'abord, le gouvernement occupe un rôle prépondérant dans ce domaine. Tel que mentionné précédemment, il édicte des lois, des politiques et des règlements qui encadrent et impose les façons de procéder dans la société. C'est dans le but précis de promouvoir la gestion responsable de l'ensemble des matières résiduelles et de favoriser l'application concrète de la Politique et du principe des 3RV-E que l'État québécois met sur pied, en 1990, la Société québécoise de récupération et de recyclage Recyc-Québec (Olivier, 2010).

Précisément en ce qui concerne les putrescibles, cet organisme gouvernemental chapeaute la Table de concertation sur le recyclage des matières organiques qui regroupe une trentaine d'acteurs directement interpellés dans la chaîne de valeur du recyclage des matières organiques : que ce soit des représentants d'organismes municipaux, gouvernementaux ou environnementaux. La Table a plusieurs objectifs dont celui d'offrir un appui aux municipalités et aux ICI afin de les encourager et de les guider lors de la mise en œuvre de systèmes de collectes performants des

matières putrescibles. Les membres de la Table cherchent également à sensibiliser la population quant à l'importance de bien disposer de ces matières (Recyc-Québec, 2013). Le Plan stratégique 2012-2017 réalisé par la Table se veut une façon de répondre concrètement aux objectifs de la Politique.

Les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités détiennent aussi un rôle important dans l'amélioration des pourcentages de récupération et de recyclage des matières putrescibles chez les ménages québécois. D'abord, les MRC doivent élaborer des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) (Clément, 2012). Ceux-ci incluent la planification et la mise en œuvre d'une collecte sélective dont pourrait faire partie la collecte de la 3^e voie. Ce service est pris en charge par les villes et municipalités selon leurs besoins spécifiques. Pour cette raison, des différences peuvent subsister dans la collecte de la 3^e voie d'une ville à l'autre dans une même MRC. Le but demeure toutefois le même : recueillir les matières putrescibles triées à la source par les citoyens pour ensuite les réacheminer vers des sites de recyclage. Ce type de collecte se veut complémentaire aux autres collectes déjà offertes : soit la collecte sélective pêle-mêle des matières récupérables telles que le papier, le plastique, le verre et le métal (PVM) et l'inévitable collecte de déchets ultimes.

Pour assurer une certaine qualité de matières organiques recueillies dans le bac brun de la collecte de la 3^e voie, ainsi qu'une bonne performance de récupération des putrescibles, les municipalités doivent compter sur la participation active de la population. En ce sens, chaque citoyen est interpellé dans l'effort collectif de la saine gestion des matières résiduelles. La réussite d'un tel programme de gestion des matières organiques repose en majeure partie sur l'acceptabilité sociale du projet de collecte. Le citoyen joue donc un rôle primordial dans le bon roulement du système de collecte, en termes de quantité et en qualité des matières compostables recueillies.

2.3 Législations applicables et outils financiers

Afin d'encadrer adéquatement la protection de l'environnement et, de surcroît, les façons de faire quant à la gestion responsable des matières résiduelles, le gouvernement du Québec a mis en place quelques mécanismes et outils législatifs structurants. D'abord, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) présente les définitions, les restrictions, les orientations et les politiques de gestion de matières résiduelles, en plus d'y décrire clairement le rôle que doivent exercer les municipalités dans l'atteinte des objectifs de la Politique. Plusieurs règlements y sont rattachés, tels que le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles au Québec* (REIMR) ou encore, le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles* (REEMR). Ce dernier rend possible l'imposition d'une redevance, qui totalise 21,30 \$ en 2014, pour chaque tonne métrique de matières résiduelles enfouies (MDDEFP, 2014a).

Comme autres mesures de soutien et d'accompagnement aux municipalités et ICI, le gouvernement a également instauré dans son plan d'action 2011-2015, quatre programmes spécifiques à la gestion des matières organiques (MDDEFP, 2012). Il y a d'abord le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage* (PTMOBC) qui offre un soutien financier aux instigateurs de projets de traitement des matières putrescibles par l'un des procédés biologiques. Les deux autres programmes, soit celui nommé *Performances des ICI en GMR* ainsi que le programme *Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés* visent également à aider les entreprises à améliorer leurs performances de mise en valeur des matières résiduelles (MDDEFP, 2012).

Un quatrième programme, lancé au début de l'hiver 2014 par le MDDEFP et qui vient compléter le PTMOBC, s'adresse tout particulièrement aux petites municipalités, aux communautés autochtones ou encore, à certaines petites MRC désireuses d'implanter des composteurs sur leur territoire. Ce programme, intitulé *Programme d'aide au compostage destiné aux petites municipalités*, dont la somme initiale disponible s'élève à deux millions de dollars, encourage spécifiquement trois types d'initiatives locales : le compostage domestique, le compostage communautaire des matières végétales et le compostage communautaire avec des équipements thermophiles fermés (MDDEFP, 2014b). Le but visé par le soutien financier versé aux municipalités de petite taille est de les aider à mieux gérer leurs matières résiduelles (dans ce cas-ci, la matière organique) et ainsi participer activement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Les administrations locales admissibles au programme peuvent bénéficier d'une aide pouvant atteindre 50 000 \$. La période de dépôt de projets débute le 1^{er} avril 2014 et s'étend jusqu'au 31 décembre 2017 (MDDEFP, 2014b).

3 COLLECTE DE LA 3^e VOIE AU QUÉBEC : PORTAIT ACTUEL

Dans le but de répondre positivement aux objectifs fixés par la Politique en ce qui concerne les matières putrescibles, plusieurs municipalités québécoises se sont déjà afférees à implanter une collecte de la 3^e voie auprès de leur secteur résidentiel. De cette façon, elles cherchent à détourner de plus grandes quantités de résidus de table et de résidus verts de l'enfouissement. Dans ce chapitre, il y a recensement des différentes MRC, villes, municipalités et villages qui ont instauré jusqu'à présent la collecte de la 3^e voie. Une brève description faisant état des difficultés ou des réussites rencontrées lors de l'implantation ou des particularités liées à celle-ci est réalisée, pour chacune des municipalités, afin de dresser le portait général quant à la faisabilité de la mise en œuvre un tel projet à l'échelle du territoire municipal québécois.

Pour simplifier la lecture du prochain chapitre, les municipalités ayant instauré la collecte de la 3^e voie sont classées par régions administratives. Si l'ensemble des municipalités d'une MRC est desservi par cette collecte, la description de l'implantation est faite à l'échelle du territoire de la MRC. Les municipalités et villes qui la composent ne sont alors pas énumérées. Il en va de même pour les regroupements de municipalités qui, pour diverses raisons, ont décidé de se regrouper en formant des associations de gestion telles que des régies intermunicipales de gestion des matières résiduelles.

Il est possible que certaines villes ayant instauré un programme de collecte de la 3^e voie ne paraissent pas dans ce chapitre. Évidemment, ce recensement se veut le plus complet possible, mais des limites méthodologiques de temps et d'accès à l'information ont été rencontrées.

3.1 Abitibi-Témiscamingue

Dans cette région, seule la MRC du Témiscamingue a, jusqu'à présent, implanté la collecte en bordure de rue des matières organiques.

3.1.1 MRC du Témiscamingue

Les 21 municipalités de la MRC du Témiscamingue ont délégué leurs compétences à la MRC concernant la gestion des matières résiduelles. Ainsi, cette dernière gère l'ensemble des matières générées sur son territoire et offre le service de collecte sélective, incluant celle des résidus organiques, à quelque 15 000 habitants.

C'est en 2011 que la MRC instaure la collecte de la 3^e voie. Les motivations à la base de cette initiative allaient au-delà de la simple volonté d'atteindre les objectifs de la Politique. D'abord, la région était confrontée à fermer le plus rapidement possible les dépôts en tranchées qui lui servaient de lieu d'enfouissement. Une fois fermés, les déchets devaient être acheminés à Rouyn.

Cette nouvelle réalité engendrait dorénavant beaucoup de transport et augmentait significativement les coûts d'élimination. Il est alors devenu intéressant, sur les plans financier et environnemental, de construire une plateforme locale de compostage. Selon madame Pellerin, directrice du Centre de valorisation du Témiscamingue, il en coûte actuellement 150 \$ la tonne (taxes incluses) pour enfouir des déchets contre 50 \$ la tonne pour procéder au compostage. Le choix d'implanter la collecte de la 3^e voie s'est donc avéré être une voie avantageuse sur le plan économique (Pellerin, 2014).

Il n'y a pas eu de projet pilote au préalable. La MRC encourageait toutefois l'utilisation de composteurs domestiques depuis plusieurs années en offrant gratuitement des séances de formation et en vendant des composteurs domestiques en plastique aux citoyens volontaires.

Selon Madame Pellerin, ce sont 1 500 tonnes de matières qui ont été détournées lors de la dernière année (2013), ce qui représente près de 47 % des matières organiques pouvant être valorisées dans la région (Pellerin, 2014).

Les responsables à la MRC constatent qu'il y a présentement beaucoup de contamination dans les bacs. La dernière campagne de sensibilisation remonte à 2011, c'est-à-dire lors de l'implantation. Ainsi, une nouvelle vague de sensibilisation et d'information auprès de la population sera nécessaire dans les prochaines années afin d'améliorer la qualité du tri à la source des matières. D'ailleurs, un sondage réalisé par la MRC est en cours afin de questionner les citoyens et en arriver à mieux connaître leurs habitudes de tri et les améliorer en ciblant leurs besoins précis (Pellerin, 2014).

3.2 Bas-Saint-Laurent

La région administrative du Bas-Saint-Laurent compte plusieurs municipalités d'importances qui ont décidé d'offrir la collecte municipale des matières organiques auprès de leur secteur résidentiel. Les villes de L'Isle-Verte, de Lapocatière, de Rimouski et de Saint-Anaclet-de-Lessard ont effectivement relevé ce défi afin de répondre aux objectifs de la Politique.

3.2.1 L'Isle-Verte

Dans la municipalité de L'Isle-Verte, des bacs destinés à la collecte des matières organiques sont distribués gratuitement aux citoyens. Cette collecte est d'ailleurs offerte une fois toutes les deux semaines pendant la saison estivale et une fois par mois pendant l'hiver (Municipalité de L'Isle-Verte, 2011).

3.2.2 Lapocatière

Le 5 janvier 2009, la collecte de la 3^e voie s'effectue pour la première fois dans le secteur résidentiel de la ville de Lapocatière. Quelque 1 200 résidences unifamiliales sont desservies par la collecte des matières putrescibles, et ce, aux deux semaines des mois de mai à novembre et une fois par mois, de décembre à avril. Cependant, les immeubles à logement ne bénéficient pas de ce service municipal.

Un projet pilote a d'abord eu lieu en 2008, ciblant 300 résidences. Les matières étaient traitées par compostage à la ferme, en collaboration avec l'Institut des technologies agricoles de Lapocatière (ITA). Toutefois, confrontée à l'augmentation des quantités des matières ainsi qu'à la contamination de celles-ci et au non-respect de normes gouvernementales, la Ville a dû cesser cette activité et réfléchir à une façon différente de traiter et d'utiliser le compost produit.

Depuis 2010, les matières sont traitées sur une plateforme de compostage en andains retournés. Le compost est ensuite utilisé pour engraisser des plantations de saules dans le cadre d'un projet de phytoremédiation, et ce, en collaboration avec Biopterre, le Centre de développement des bioproducts à Lapocatière (Desjardins, 2014).

Selon monsieur Desjardins, directeur des services techniques de la Ville, il n'y a pas eu de problème d'acceptabilité de la part de la population lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie. Les citoyens ont été rejoints par de nombreuses initiatives de sensibilisation et d'information réalisées par Co-Éco, un OSBL à vocation environnementale de la région qui avait hérité du mandat. Un plan de communication a été établi avant, pendant et après l'implantation afin de soutenir les citoyens dans leurs efforts de tri (Desjardins, 2014).

Monsieur Desjardins affirme qu'en 2013, ce sont près de 300 tonnes de matières putrescibles qui ont été recyclées et transformées en compost. Celui-ci est ensuite utilisé comme engrais dans une forêt de saules à caractère expérimental (Desjardins, 2014).

3.2.3 Rimouski

Le 16 septembre 2013, la collecte du bac brun est implantée sur l'ensemble du territoire de la ville de Rimouski. Les immeubles résidentiels de un à six logements sont desservis. Aucun projet pilote n'a été préalablement réalisé, bien que le compostage domestique soit encouragé depuis 2002 par la MRC Rimouski-Neigette, en collaboration avec les diverses municipalités sur son territoire.

Une plateforme de compostage par andains retournés a récemment été construite sur le territoire de la ville de Rimouski. Cette plateforme, gérée par la Ville, a d'ailleurs été conçue pour pouvoir

accueillir l'ensemble des matières putrescibles générées par les huit autres municipalités de la MRC, lorsque celles-ci seront prêtes à implanter la collecte de la 3^e voie.

L'implantation de la collecte auprès des Rimouskois s'est réalisée sans difficulté majeure (Lafrance, 2014). Certains citoyens ont toutefois téléphoné à la Ville afin de contester leur participation au programme, mais toutes les unités d'occupation (UO) de six logements et moins ont reçu sans exception des bacs roulants, en plus de minibacs de cuisine. Selon madame Claire Lafrance, coordonnatrice en environnement de la municipalité, la population était bien préparée à participer à cette nouvelle collecte. En 2011, les citoyens avaient été invités à participer à la présentation officielle du projet d'implantation de la collecte des matières organiques. Plus de 70 personnes étaient présentes. Depuis, il y eut beaucoup de publicité pour rejoindre le plus de gens possible, que ce soit par la radio locale, des capsules vidéo, les journaux ou sur le site de la Ville. Cet été, une patrouille verte sillonna les rues et procédera à une vérification du contenu des bacs afin de poursuivre l'éducation relative au tri approprié des matières et pour répondre aux questions des citoyens (Lafrance, 2014).

Le taux de performance n'a pas encore été établi puisque l'implantation de la collecte est très récente. Toutefois, Madame Lafrance stipule que, selon les observations terrain effectuées par la compagnie responsable de la collecte, ce sont plus de 50 % des résidences unifamiliales qui déposent chaque semaine leur bac au bord de la rue. La quantité de matières recueillies et la qualité du tri sont jusqu'à maintenant satisfaisantes. Du travail d'éducation et de sensibilisation concernant la qualité du tri reste toutefois à faire (Lafrance, 2014).

La fréquence de collecte des matières putrescibles est d'une fois par mois de décembre à mars durant la période hivernale, aux deux semaines en avril, octobre et novembre et est offerte de façon hebdomadaire d'avril à septembre. La fréquence de la collecte des résidus ultimes est passée d'une fois par semaine en été (fréquence avant l'implantation des bacs bruns) à une collecte aux deux semaines pour la saison estivale. La Ville a tenté de diminuer à une fois par mois en hiver le nombre de collectes, mais la population a vivement réagi à cette intention. La Ville a donc rétabli la fréquence aux deux semaines, cette fréquence est donc à l'année (Lafrance, 2014).

3.2.4 Saint-Anaclet-de-Lessard

Saint-Anaclet-de-Lessard est la seconde municipalité de la MRC de Rimouski-Neigette après Rimouski, à avoir instauré la collecte de la 3^e voie auprès de ses citoyens. Ce sont les résidences unifamiliales et les immeubles à deux logements et moins qui ont profité de la distribution des bacs bruns au mois d'octobre 2013, en plus des contenants de cuisine. Les matières organiques

recueillies sont acheminées et traitées à la plateforme de compostage de Rimouski, ville voisine de Saint-Anaclet-de-Lessard (Lapierre, 2014).

Selon Alain Lapierre, directeur général de la municipalité, il n'y eut pas de véritable problème lors de l'implantation. Les citoyens y étaient préparés, en plus d'être conscients que c'est la voie logique à suivre, davantage que lorsqu'il y a eu l'implantation du bac de recyclage. Les habitudes de tri sont déjà plus habituelles chez les ménages. C'est surtout la volonté de diminuer la fréquence de collecte des résidus ultimes qui, parallèlement, a provoqué une certaine résistance chez la population (Lapierre, 2014). Cette collecte est encore offerte aux deux semaines, tout au long de l'année.

Étant donné l'implantation récente de la collecte de la 3^e voie dans cette municipalité, les taux de performance ne sont pas encore officiellement diffusés.

3.3 Capitale-Nationale

Dans la région administrative de la Capitale-Nationale, plusieurs municipalités issues de différentes MRC ont lancé un programme de collecte des matières organiques au sein de leur secteur résidentiel. D'abord, certaines municipalités des MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier et de Mékinac. Ensuite, trois municipalités de la MRC de Charlevoix et finalement, les deux petites municipalités de Lac-Delage et de Lac-Beauport.

3.3.1 MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier et de Mékinac

Au mois de mai 2013, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) a instauré la collecte de la 3^e voie au sein de ses 23 municipalités membres. Dix-huit d'entre elles proviennent de la MRC de Portneuf, en plus du territoire non organisé (TNO), quatre sont issues de la MRC de la Jacques-Cartier et une, de la MRC de Mékinac. En tout, 65 000 personnes sont desservies par ce service géré par la régie régionale (RRGMRP, 2011). Des bacs roulants de 240 litres sont fournis aux citoyens ainsi que des bacs de comptoir de 5,5 litres. Cette distribution systématique s'est réalisée auprès de l'ensemble des maisons unifamiliales et multifamiliales (6 logements et moins) ainsi qu'auprès des résidences secondaires présentement desservies par la collecte sélective (RRGMRP, 2011). Les matières recueillies sont transportées et traitées sur un site de compostage appartenant à la firme privée GSI Environnement, à Saint-Henri-de-Lévis.

L'implantation de la collecte dans le secteur résidentiel s'est bien déroulée. Certains ne voulaient pas recevoir le bac, stipulant un manque d'espace ou une non-volonté de participer. Cependant, ce n'est qu'une faible minorité qui téléphonait pour se plaindre (Beaupré, 2014). Selon Jean-Luc Mercure de la RRGMRP, les nombreuses initiatives de communication et de promotion du projet

qui se sont réalisées pendant l'année précédant l'implantation de la collecte des matières putrescibles ont fortement contribué à son succès (Mercure, 2014).

Du 1^{er} mai au 31 décembre 2013, ce sont 4 300 tonnes de matières putrescibles qui ont été détournées de l'enfouissement grâce à la collecte des matières putrescibles (Mercure, 2014).

3.3.2 MRC de Charlevoix : Baie-Saint-Paul, Saint-Hilarion et Les Éboulements

C'est en 2008 que la ville de Baie-Saint-Paul instaure la collecte de la 3^e voie auprès de sa population située dans la partie urbanisée de la municipalité. En 2013, les municipalités Saint-Hilarion et Les Éboulements intègrent à leur tour la collecte des matières putrescibles dans le secteur résidentiel (Tremblay, 2014).

Un projet pilote s'est d'abord déroulé à Baie-Saint-Paul, de 2008 à 2010. Au début, deux secteurs résidentiels ont été ciblés. En 2009, la municipalité a décidé d'ajouter un quartier pour finalement, offrir le service sur l'ensemble de son territoire urbain en 2010. Pendant le projet pilote, la participation était volontaire et les matières étaient envoyées sur une ferme (compostage à la ferme). Toutefois, depuis 2013, la municipalité de Baie-Saint-Paul s'est dotée d'un règlement rendant obligatoire la participation à la collecte. Les municipalités de Saint-Hilarion et de Les Éboulements décident à leur tour d'offrir la collecte de la 3^e voie à leur population. Les matières recueillies sont dorénavant traitées à La Malbaie, sur un site de compostage industriel appartenant à Compospro. Depuis 2004, un programme de compostage domestique est offert aux citoyens qui le désiraient.

Le principal problème rencontré lors de l'implantation, tel que le raconte Isabelle Tremblay, chargée de projet en environnement à la MRC de Charlevoix, est que certains citoyens se montraient et se montrent encore réfractaires à recevoir le bac chez eux. De plus, il semble y avoir un problème de contamination des matières putrescibles par des sacs, qu'ils soient compostables, en plastique ou encore, oxobiodégradables. En fait, seuls les sacs de papier sont acceptés dans le bac brun, ce qui ajoute un défi supplémentaire, ajoute madame Tremblay (Tremblay, 2014).

Pour rejoindre les diverses populations locales avant l'implantation de la collecte dans les municipalités, des séances d'information à l'intention des citoyens ont été réalisées, en plus de communiqués dans les journaux et la télévision communautaire. Un guide portant sur le tri des matières a également été produit.

En 2013, 386 tonnes de matières putrescibles issues du secteur résidentiel des trois municipalités ont été détournées de l'enfouissement (Tremblay, 2014).

3.3.3 Lac-Beauport

La municipalité de Lac-Beauport instaure la collecte de la 3^e voie auprès du secteur résidentiel en 2010. En 2012, c'est le secteur des ICI qui se voit dans l'obligation de gérer ses matières putrescibles et de les déposer dans des bacs bruns (Hubert, 2014).

La fréquence de la collecte est d'une fois par semaine, de mai à novembre puis, passe à une fois par mois de décembre à avril. La collecte des ordures est, pour sa part, offerte toutes les deux semaines, toute l'année. Les matières organiques recueillies sont transportées et traitées sur un site appartenant au groupe Enviroval, à Portneuf. C'est par piles statiques avec aération forcée que la compagnie gère les matières organiques recueillies (Enviroval, 2008).

Avant d'implanter la collecte municipale de matières putrescibles, la municipalité a d'abord mis en place un projet pilote dans un secteur. L'utilisation des composteurs domestiques est également encouragée depuis plusieurs années. La bonne participation des citoyens au projet pilote a permis d'implanter définitivement la collecte de la 3^e voie. D'ailleurs, aucun problème majeur n'a été déclaré, bien qu'une minorité de citoyens n'utilise toujours pas les bacs bruns, insinuant que leur utilisation est désagréable (Hubert, 2014).

3.3.4 Lac-Delage

Depuis le mois de juin 2009, la petite ville de Lac-Delage offre la collecte de la 3^e voie à ses 250 ménages. Afin d'étudier la faisabilité du programme, la MRC de la Jacques-Cartier a mis sur pied en 2008, un projet pilote avec la participation, entre autres, des municipalités de Lac-Beauport et de Lac-Delage (Thibault, 2014). Le but était de répondre aux objectifs du PGMR. Tout comme la municipalité de Lac-Beauport, la gestion du compost est laissée à l'entreprise Enviroval, située dans la région de Portneuf.

Madame Thibault, directrice générale de la municipalité, indique que l'implantation de cette collecte n'a pas causé de problème majeur auprès de la population. Celle-ci était préparée à recevoir le programme grâce à un ensemble d'activités de promotion et de sensibilisation. Entre autres, du porte-à-porte a été réalisé en amont par une équipe de bénévoles, incluant des élus municipaux. Cette initiative a fortement contribué au bon déroulement de l'instauration du projet puisque les craintes et appréhensions des citoyens étaient démystifiées dès le départ. Madame Thibault précise que la population n'a pas eu le choix de participer : la municipalité a décidé, parallèlement à l'implantation de la collecte des matières organiques, de réduire drastiquement la fréquence de collecte des ordures ménagères. Dorénavant, cette dernière n'a lieu qu'une fois aux quatre semaines sauf de juin à août inclusivement, une fois aux trois semaines. Cette contrainte a eu pour effet de stimuler un meilleur tri à la source (Thibault, 2014).

En 2012, 87,9 tonnes métriques de matières organiques ont été détournées de l'enfouissement à la ville de Lac-Delage, pendant que 91,7 tonnes de matières recyclables ont été récupérées contre 95 tonnes de déchets enfouis.

3.4 Centre-du-Québec

Les municipalités de la MRC d'Arthabaska ainsi que la ville de Drummondville sont celles qui ont décidé d'offrir une collecte de la 3^e voie auprès de leur secteur résidentiel dans la grande région du Centre-du-Québec.

3.4.1 MRC d'Arthabaska

Les municipalités constituantes de la MRC d'Arthabaska ne gèrent pas directement les matières résiduelles sur leur territoire. Elles ont délégué cette compétence à la MRC d'Arthabaska qui, par la suite, a délégué compétence à la société d'économie mixte Gesterra. Cette entreprise est détenue par deux actionnaires, soit la MRC d'Arthabaska qui détient 51 % des actifs ainsi que Gaudreau Environnement, qui en possède 49 % (Gesterra inc. 2014a). La mission première de cette compagnie est de prendre en charge l'ensemble des matières résiduelles générées par la population sur le territoire de la MRC.

La collecte de la 3^e voie n'a pas été implantée au même moment au sein des 23 municipalités de la MRC. D'abord, ce sont les résidents de la ville de Victoriaville, ville la plus peuplée de la MRC qui, en 1997, se sont vu offrir les premiers un bac brun. C'est en se fiant à la réussite de ce modèle d'implantation que les municipalités de Warwick et de Tingwick emboîtent le pas en 2003, puis 2005. De 2008 à 2010, c'est l'ensemble des municipalités de la MRC qui adhèrent à la collecte de la 3^e voie (Recyc-Québec, 2012a).

Les matières putrescibles recueillies sont transportées à la plateforme de compostage situé à Saint-Rosaire, un village de la MRC. Elles y sont alors traitées sur des plateformes de compostage, par andains retournés sur aire ouverte. La fréquence de la collecte de la 3^e voie est présentement aux deux semaines, en alternance avec la collecte des déchets. À ce propos, la Société Gesterra a récemment mis sur pied un projet pilote auprès d'une municipalité de la MRC qui vise à diminuer la fréquence de la collecte des déchets ultimes. Il s'avère cependant que beaucoup d'éducation reste à faire afin d'en arriver à diminuer parallèlement la contamination du contenu des autres bacs (Bourgelas, 2014).

Selon les informations fournies par Madame Francine Bourgelas, de chez Gesterra, il ne semble pas y avoir eu de difficultés particulières lors de l'implantation de la collecte auprès de la population. Cependant, c'est en milieu rural qu'il y eut une certaine résistance quant à la nécessité d'avoir un bac brun. Les gens stipulaient qu'ils n'en avaient pas besoin puisqu'ils faisaient déjà du

compost sur leur terrain. Des bacs ont quand même été distribués à toutes les unités d'habitation, sans exception.

Gesterra pousse plus loin le tri des matières. L'audacieuse campagne Défi Minceur est en cours sur le territoire de la MRC. L'objectif actuel est de diminuer de 15 % la quantité totale de déchets à enfouir d'ici mai 2016 dans le secteur résidentiel, ce qui représente une diminution hebdomadaire de deux livres (lb) de déchets ultimes enfouis par personne. La solution prônée par Gesterra consiste principalement à encourager la population à ne pas jeter les résidus de table dans la poubelle, mais plutôt de les acheminer dans le bac brun (Gesterra inc. 2014b). L'équipe de Gesterra est présentement en réflexion pour fixer dans le PGMR de 2015-2019, un nouvel objectif de réduction pour la région.

3.4.2 Drummondville

En juin 2011, la collecte des matières organiques a été offerte pour la première fois aux Drummondvillois. Ce sont les résidences unifamiliales et les immeubles locatifs comprenant neuf logements et moins qui ont d'abord été ciblés. Plus récemment, soit en avril et mai 2014, la Ville a imposé la collecte de la 3^e voie aux immeubles comptant plus de 10 logements (Fullum, 2014).

Les matières organiques recueillies sont présentement traitées par compostage en andains sur une plateforme à aire ouverte, puis traitées dans un bâtiment fermé avec aération forcée pour accélérer le processus de maturation. Le compost produit est la propriété de la compagnie de traitement Fafard et frères inc. et est vendu un peu partout en Amérique.

Un projet pilote de près de quatre ans a été mené au préalable. Deux différents secteurs de la Ville avaient été sélectionnés. La première année, la Ville a d'abord procédé à l'implantation de la collecte des résidus verts. Les années suivantes, elle a demandé aux citoyens de procéder au tri des résidus de table. Différents bacs ont également été testés afin d'évaluer lequel était plus approprié (Fullum, 2014).

Pas de difficultés majeures ont été notées lors de l'implantation de la collecte des matières organiques. Madame Fullum, du service de l'environnement de la ville de Drummondville ajoute que les seuls éléments problématiques rencontrés sont ceux liés à l'apparition des verts blancs et aux odeurs. Pour régler ce problème, des documents contenant des trucs et astuces sont mis à la disposition des Drummondvillois.

Lors de l'implantation définitive de la collecte de la 3^e voie, la ville de Drummondville a décidé de diminuer la fréquence de collecte des résidus ultimes. Elle est maintenant aux deux semaines, et celle des matières organiques est offerte toutes les semaines, de mai à octobre. La Ville a

également décidé de cesser la collecte des matières organiques lors des mois de janvier et de février. Madame Fullum explique que celle-ci n'est pas rentable puisque les matières collent aux parois des bacs et gèlent.

Dès 2010, soit une année avant l'implantation de la collecte, la Ville a mis sur pied une trousse pédagogique et une campagne d'information afin d'annoncer à la population la venue du bac brun. La promotion s'est réalisée grâce à de multiples outils promotionnels ainsi que par des séances d'information destinées à toutes les sphères de la société : auprès des aînés ou des enfants dans les écoles, par exemple. Encore en 2014, Drummondville met l'accent sur la promotion et la sensibilisation quant à l'utilisation du bac brun. En 2013, une grande campagne de sensibilisation nommée *As-tu ton biscuit chinois ?* a été déployée. Des annonces et des affiches étaient diffusées un peu partout dans la ville et dans les journaux locaux, en plus des capsules vidéo et audio qui apparaissaient à la télévision et à la radio. Des milliers de biscuits chinois ont été distribués aux citoyens. À l'intérieur de ceux-ci était incéré un bout de papier sur lequel était inscrit « Le bac gris, ça suffit ! » C'est d'ailleurs le mot d'ordre qui règne encore à la Ville. Par ces efforts, cette dernière tient à réduire la quantité de matières destinées à l'enfouissement et donc, à augmenter les quantités de matières valorisées. Prochainement, un outil sera également mis en ligne sur le site de la Ville. Celui-ci vise à faciliter le tri des matières. Plus spécifiquement, l'outil INFO matières résiduelles est un moteur de recherche dans lequel les Drummondvillois pourront y inscrire une matière et l'outil donnera les moyens les plus écologiques d'en disposer (Ville de Drummondville, 2014).

Madame Fullum indique qu'en 2013, ce sont 5 421 tonnes de matières organiques qui ont été détournées de l'enfouissement, ce qui représente près de 91 kg de matières par personne (Fullum, 2014).

3.5 Chaudière-Appalaches

La seule ville recensée ayant implanté jusqu'à présent la collecte de la 3^e voie dans la région administrative de Chaudière-Appalaches est celle de Lévis.

3.5.1 Lévis

Depuis 2011, la collecte de la 3^e voie est implantée dans la ville de Lévis auprès de l'ensemble des résidences unifamiliales ainsi que des immeubles comptant quatre logements et moins. Les résidents des immeubles de cinq logements et plus peuvent en faire la demande auprès de la Ville. Cela représente un potentiel de 140 931 personnes qui ont dorénavant droit à un bac brun pour disposer de leurs matières organiques de façon responsable. Un contenant de cuisine a également été fourni lors de la distribution des bacs roulants.

La fréquence de collecte est hebdomadaire durant la saison estivale et est offerte aux deux semaines, du mois de novembre au mois d'avril. Les matières putrescibles recueillies sont acheminées sur une plateforme afin de procéder au compostage en andains retournés (Ville de Lévis, 2014). En parallèle, la Ville a décidé de diminuer la fréquence de la collecte des résidus ultimes : elle est dorénavant offerte toutes les deux semaines (Houde, 2014).

Aucun projet pilote n'a été réalisé avant l'implantation de la collecte. De plus, peu de difficultés ont été rencontrées. La grande majorité de la population était prête à recevoir le bac brun, bien qu'une petite minorité n'en voulait pas du tout. Selon Mathieu Houde, technicien en environnement à la ville de Lévis, il faut encore convaincre les gens de les utiliser. Il est nécessaire d'expliquer clairement que le tri des matières putrescibles n'est pas une nuisance, mais qu'il fait partie de la solution (Houde, 2014). Pour encourager les Lévisiens à participer activement au tri adéquat des matières, une campagne publicitaire nommée *Mon bac sent bon* est en cours. Des affiches d'une couleur jaune clair sont, entre autres, installées sur les autobus. Une page Internet est également facilement accessible, via le site de la ville, sur lequel on retrouve un ensemble de trucs et astuces qui suggèrent des solutions aux odeurs et autres nuisances souvent associées à une utilisation non adéquate du bac brun. Un guide pratique sur les matières compostables est aussi disponible, en plus d'une ligne info-collecte où les gens peuvent poser leurs questions concernant les matières résiduelles (Ville de Lévis, 2014).

Selon Monsieur Houde, ce sont 13 800 tonnes de matières putrescibles (résidus verts combinés aux résidus de table) qui ont été recyclées en 2013 (Houde, 2014).

3.6 Estrie

En Estrie, plusieurs villes et villages ont instauré la collecte des matières organiques afin de compléter la collecte sélective déjà en place. Les municipalités constitutives de la MRC de Coaticook ainsi que certaines de la MRC de Memphrémagog en font partie. Les villes de Lac-Mégantic, de Sherbrooke et de Windsor ont également imposé cette collecte municipale auprès du secteur résidentiel.

3.6.1 MRC Coaticook

Les déchets et matières organiques générés par la plupart des municipalités de la MRC de Coaticook sont gérés par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC). Celle-ci regroupe au total 18 municipalités, dont huit proviennent de la MRC voisine, celle de Memphrémagog (Recyc-Québec, 2010a). La RIGDSC est dirigée par un conseil d'administration composé de conseillers municipaux et de maires des municipalités membres (Clément, 2014a).

En 2008, 12 municipalités de la MRC offrent la collecte des matières putrescibles auprès des secteurs résidentiels et des ICI. Deux municipalités, Saint-Venant-de-Paquette et East Hereford, avaient cependant déjà implanté de façon autonome cette collecte auprès de leur population depuis 2006. Ces deux petits villages habités par quelque 400 personnes (au total) avaient trouvé les fonds nécessaires pour l'achat de bacs. Ils envoyaient les matières recueillies au site de compostage de Bury puisque la plateforme de Coaticook n'a été construite qu'en 2007. La faisabilité du projet a donc été prouvée par l'implantation du programme dans ces deux villages et a démontré la pertinence d'étendre la collecte aux autres municipalités de la MRC (Clément, 2014a). La plupart d'entre elles ont également décidé de diminuer la fréquence de cueillette des déchets afin de stimuler un tri plus rigoureux des matières compostables.

Dès 2008, la quantité de matières résiduelles enfouies a chuté de 40 %, démontrant que la collecte des putrescibles obtenait un certain succès (Clément, 2014a). Aucun problème majeur n'a été constaté au moment de l'implantation. Les Coaticookois étaient prêts à recevoir les bacs et à trier dorénavant leurs matières organiques putrescibles. En amont du projet, la MRC avait réalisé une tournée des municipalités pour rencontrer les citoyens et ainsi répondre à leurs questions. Des aide-mémoire aimantés ont été distribués en plus de dépliants informatifs. Présentement, des articles dans les journaux et des capsules à la radio communautaire permettent de faire un rappel aux ménages quant à l'importance de bien faire le tri des matières.

Ce sont 58 % des matières générées sur le territoire de la MRC qui ont été détournées de l'enfouissement, et ce, par différents moyens et acteurs de la région (Ressourcerie des Frontières, citoyens, RIGDSC). Les matières putrescibles représentent 22 % de l'ensemble des matières résiduelles générées en 2013 qui ont été recyclées par compostage (MRC de Coaticook, 2014). Le tableau 3.1 illustre les quantités de matières organiques mises en valeur lors des trois dernières années.

Tableau 3.1 : Quantité (en tonnes) de matières compostables détournée de l'enfouissement de 2011 à 2013 dans les municipalités de la MRC de Coaticook (inspiré de : Clément, 2014b, p.5)

Municipalité	2011	2012	2013	Écart
Barnston-Ouest	58	55	57	3
Coaticook	1040	1001	1037	36
Compton	212	199	178	-21
Dixville	66	65	67	2
East Hereford	33	28	29	0
Martinville	36	37	36	-1
Sainte-Edwidge	38	26	42	16
Saint-Herménégilde	72	67	67	0
Saint-Malo	30	31	33	1
Saint-Venant	9	10	13	3
Stanstead-Est	38	33	36	3
Waterville	187	176	190	14
MRC Coaticook	1818	1730	1785	56

3.6.2 Lac-Mégantic

De 2004 à 2006, la ville de Lac-Mégantic a proposé un projet pilote de collecte de la 3^e voie dans deux quartiers témoins, desservant ainsi une centaine de portes. Selon monsieur Mercier, directeur des services de l'environnement de la municipalité, les citoyens ciblés étaient perçus comme des privilégiés par la population environnante. C'est donc sans trop de heurts que l'implantation de la collecte des matières putrescibles (résidus verts et alimentaires combinés) s'est réalisée en 2006, auprès de l'ensemble des unités d'occupation résidentielles du territoire (Mercier, 2014a). De 2008 à 2010, la collecte des putrescibles s'étend même aux ICI. En 2009, des îlots à trois voies sont installés dans les parcs et espaces publics ainsi que dans les édifices municipaux. Durant cette même année, un règlement municipal vient appuyer tous ces efforts en interdisant à quiconque de mettre à la poubelle les matières recyclables ou compostables.

La fréquence de la collecte des déchets a diminué dans la ville de Lac-Mégantic, parallèlement à l'implantation de la collecte de la 3^e voie. L'offre est maintenant d'une fois par mois durant l'hiver et de deux fois par semaine l'été. Cette initiative était considérée comme audacieuse à l'époque, mais a contribué à stimuler les citoyens à faire un meilleur tri (Mercier, 2014a).

Les matières organiques recueillies sont transportées et traitées sur une plateforme de compostage à aire ouverte située sur le terrain du lieu d'enfouissement sanitaire de la Ville. Ainsi, l'aspect local de la gestion des matières résiduelles fait en sorte, entre autres, qu'il en coûte moins cher à la Ville

de produire un compost avec les matières putrescibles que de les enfouir. Selon monsieur Mercier, produire le compost revient à 50 \$ la tonne (transport, collecte et traitement compris) tandis que l'enfouissement coûte à la municipalité 120 \$ la tonne (Mercier, 2014a).

La communication auprès de la population est essentielle afin d'arriver à améliorer les habitudes de tri. Ainsi, beaucoup de petites initiatives sont réalisées : des capsules vertes dans le journal ou à la radio locale, la distribution du calendrier annuel ainsi qu'un dépliant décrivant des trucs et astuces à propos du bon tri des matières. Une patrouille verte a également été mise sur pied pendant quelques années afin de répondre aux questions des citoyens et suggérer des solutions aux nuisances, s'il y en avait (Mercier, 2014a).

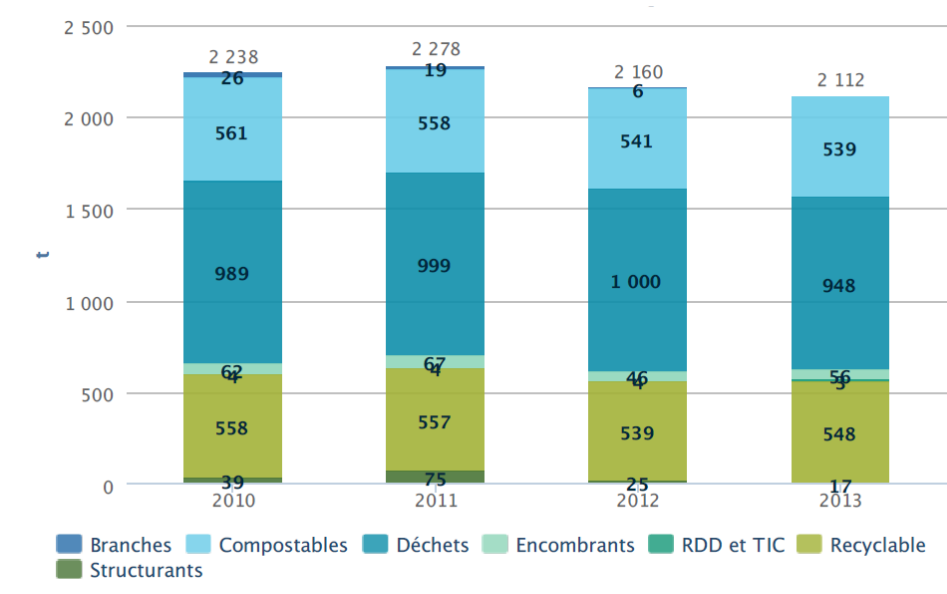


Figure 3.1 : Matières résiduelles recueillies annuellement lors des collectes dans la ville de Lac-Mégantic (tirée de : Mercier, 2014b)

La figure 3.1 illustre que ce sont 589 tonnes de matières compostables qui ont été recyclées en 2013. La moyenne de tonnage demeure sensiblement la même depuis 2010, malgré une légère baisse. Jusqu'à présent, la ville de Lac-Mégantic est la seule municipalité de la MRC du Granit à avoir implanté la collecte de la 3^e voie sur son territoire.

3.6.3 MRC de Memphrémagog

Neuf municipalités de la MRC de Memphrémagog ont choisi d'implanter une collecte des matières organiques. Il s'agit des municipalités d'Ayer's Cliff, de Hatley, du Canton d'Hatley, de North Hatley, d'Ogden, de Sainte-Catherine-de-Hatley, Standstead et du Canton de Stanstead. Celles-ci sont membres de la RIGDSC, la Régie de la région de Coaticook. Les matières recueillies sont transportées et traitées sur son site de compostage.

Selon les informations colligées dans le récent PGMR de la MRC de Memphrémagog, adopté en septembre 2013, 8 827 unités résidentielles sont desservies par cette collecte de la 3^e voie, en plus de 25 ICI. En 2011, cette collecte, dont la fréquence varie d'une municipalité à l'autre (19 à 36 par année) a permis de détourner de l'enfouissement 1 140 tonnes de matières organiques (MRC de Memphrémagog, 2013).

Canton d'Orford

Les citoyens du Canton d'Orford bénéficient d'une collecte de la 3^e voie, et ce, depuis juin 2009. Cette collecte mécanisée est offerte toutes les semaines durant la saison estivale (mois de mai à septembre) et de façon mensuelle, des mois d'octobre à avril. Des collectes spéciales de feuilles ainsi que de carton sont également réalisées.

À quelques reprises durant l'année, des rappels concernant le tri des matières, les dates des collectes spéciales ainsi que des trucs et astuces sont détaillés dans le journal local.

Eastman

La municipalité d'Eastman a lancé, tout récemment, la collecte municipale des matières organiques. Depuis le mois de janvier 2014, les citoyens sont invités à faire le tri de ces matières et à les déposer dans un bac roulant d'un volume de 240 litres (Ville d'Eastman, 2013). Un bac à comptoir est également fourni ainsi que 20 sacs compostables. Un guide traitant de gestion des matières résiduelles est distribué et détaille des modalités de la collecte, des trucs et astuces pour améliorer le tri et diminuer les désagréments possibles liés à ce changement d'habitude (Ville d'Eastman, 2013).

Ville de Magog

C'est dans une perspective de réduction de la quantité de matières destinée à l'enfouissement et afin de répondre aux objectifs du plan d'action 2011-2015 que la ville de Magog a décidé d'implanter la collecte des déchets organiques auprès du secteur résidentiel (Ville de Magog, 2014). De plus, l'offre de collecte municipale à trois voies s'est élargie et concerne également les

petits commerces et industries désireux d'y participer. Pour ces derniers, des bacs de 240 et 360 litres sont utilisés pour ce service (non gratuit) de collecte (Ville de Magog, 2014).

Pour aider les Magogois et les entreprises à bien procéder au tri des matières résiduelles, un guide de gestion des matières résiduelles a été élaboré et distribué par la Ville. Également, diverses informations sont disponibles sur le site officiel de la Ville concernant l'utilisation des bacs (petits et grands), sa disposition en bordure de rue, des trucs et astuces concernant les vers blancs et odeurs, etc. (Ville de Magog, 2014).

Les matières organiques recueillies lors de la collecte porte-à-porte sont transportées et traitées sur le site de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (MRC de Memphrémagog, 2013).

3.6.4 Sherbrooke

En 2008, la ville de Sherbrooke achève l'implantation de la collecte de la 3^e voie auprès des unités d'occupations de quatre logements et moins, et ce, sur l'ensemble de son territoire. Toutefois, la mise en place de ce programme débute en 2003, par la production d'études de faisabilité et par l'implantation d'un projet pilote. Le but était de mettre le doigt sur certains aspects techniques : les quantités possibles générées, la qualité du tri et le type de bac roulant le plus adéquat (Recyc-Québec, 2012b). Des consultations publiques ont ensuite lieu et elles se sont étalées sur une période de quatre ans (2004 à 2008).

En 2011, la ville de Sherbrooke décide de réduire la fréquence de collecte des déchets à une fois toutes les trois semaines durant la période estivale (avril à décembre) et d'une fois par mois, de janvier à mars. Le but recherché par cette initiative est de stimuler les citoyens à faire un meilleur tri à la source (Ville de Sherbrooke, 2014b). Les bacs à compost sont, quant à eux, recueillis toutes les semaines pendant l'été.

Les difficultés rencontrées par la Ville sont surtout celles liées à l'utilisation des sacs et à la contamination du compost par ceux-ci. Beaucoup de Sherbrookoïses démontrent une certaine confusion relativement aux nombreux types de sacs vendus sur le marché : sacs compostables, oxobiodégradables ou biodégradables ? Certains citoyens utilisent également des sacs d'épicerie pour emballer leurs résidus organiques.

De plus, la ville de Sherbrooke remarque une faible participation des locataires vivant dans les immeubles à logements (Recyc-Québec, 2012b). Il lui faut donc trouver la raison de cette réalité pour y répondre positivement et ainsi, augmenter la participation au programme.

Plusieurs activités de communication ont été réalisées avant, pendant et après l'implantation officielle de la collecte de la 3^e voie : de la sensibilisation directe par du porte-à-porte, de l'affichage et de la publicité à travers divers médias (radio, journaux, télé), des formations et ateliers, la mise sur pied du programme de sensibilisation *Le bon geste, le bon bac* (Recyc-Québec, 2012b).

En 2013, la quantité de matières organiques collectée est de 14 500 tonnes métriques, ce qui représente une moyenne par citoyen de 91 kg (Ville de Sherbrooke, 2014a). En 2012, cette quantité s'élevait à 13 520 tonnes métriques. Il est donc possible de constater une bonne hausse de la quantité de matières organiques détournée de l'enfouissement.

La ville de Sherbrooke a comme projet, dès septembre 2014, d'offrir la collecte de la 3^e voie provenant des bâtiments de cinq logements et des condominiums de cinq à neuf logements (Ville de Sherbrooke, 2014b).

3.6.5 MRC du Val-Saint-François : Ville de Windsor

La collecte de la 3^e voie est offerte à l'ensemble des citoyens du secteur résidentiel de Windsor depuis 2009. Au préalable, un projet pilote a été mis en place par la Société de gestion, d'élimination et de mise en valeur des matières résiduelles du Val-St-François (SGMR), un OSBL rattaché à la MRC du Val-St-François, qui travaille à la saine gestion des matières résiduelles. Ce projet pilote, qui s'est déroulé du 13 octobre 2006 au 28 septembre 2007, avait pour but de convaincre les élus et les citoyens de la pertinence d'instaurer une collecte de la 3^e voie. Ce projet ciblait 230 maisons d'un quartier de Windsor, soit le secteur St-Gabriel. Les résultats ont été concluants. D'abord, les citoyens se disaient contents et fiers de participer au projet et le taux de participation atteignant 92 % l'a amplement démontré (Lemieux, 2014). De plus, ce sont 62 tonnes de matières organiques qui ont été recueillies cette année-là grâce aux collectes, ce qui représente 270 kg en moyenne par résidence (Ville de Windsor, 2007). Puisque les résultats étaient encourageants, les membres du conseil municipal ont alors opté pour étendre la collecte de la 3^e voie à l'ensemble des unités d'occupation résidentielle du territoire de la ville dès 2009.

La Ville de Windsor ne semble pas avoir rencontré de difficultés particulières quant à l'acceptabilité du projet lorsqu'est venu le temps d'implanter la collecte auprès du secteur résidentiel. Toutefois, un bon plan de communication devait appuyer l'initiative municipale. Ainsi, de multiples séances d'information se sont tenues auprès de la population (écoles, centres pour aînés). Les médias locaux ont également été impliqués afin de médiatiser la venue de la collecte des putrescibles. Finalement, des dépliants sur lesquels on retrouve une multitude de trucs et astuces ont été distribués à la population grâce à une escouade verte (Lemieux, 2014).

Jusqu'à présent, la Ville de Windsor est la seule municipalité de la MRC du Val-St-François à avoir instauré la collecte de la 3^e voie dans son secteur résidentiel.

En 2013, 420 tonnes métriques de matières organiques ont été recueillies grâce à la collecte de la 3^e voie. En 2012, ce chiffre s'élevait à 397 tonnes métriques. Il est possible ainsi de constater une légère hausse (Ville de Windsor, 2014).

3.7 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

En 2013, la collecte de la 3^e voie est implantée dans plusieurs municipalités constituant de cette région administrative, notamment celles faisant partie de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine ainsi que celles de la MRC du Roché-Percé.

3.7.1 Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Au total, sept municipalités se sont regroupées en une seule entité locale pour former la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Celle-ci, comptant quelque 13 500 personnes, est desservie par la collecte de la 3^e voie depuis 1994. En réalité, la collecte des matières organiques ainsi que celle des matières recyclables (fibres et PVM) ont été implantées presque dans les mêmes années.

Des bacs roulants de 240 litres ont été fournis gratuitement à l'ensemble des citoyens, de même qu'aux ICI. Un règlement municipal est venu appuyer cette initiative rendant obligatoire l'acquisition d'un bac brun. Un projet pilote a d'abord été instauré, en plus d'études concernant le traitement des certaines matières organiques propres à cette région qui s'avéraient plus problématiques (odeurs) soit, les résidus marins.

Selon Jacinthe Cyr de la Municipalité des Îles, l'implantation de la collecte a entraîné quelques difficultés auprès de la population. Le gel, les odeurs et le type de sac à utiliser pour déposer les résidus de table sont des éléments qui ont irrité les Madelinots. Madame Cyr souligne que pour régler ces problèmes, il leur a fallu être persévérants et développer des trucs et astuces pertinents.

Avant la venue du projet de collecte de la 3^e voie, des conférences de presse se sont tenues et des articles dans les journaux locaux ont été rédigés sur le sujet. Des équipes ont également procédé à du porte-à-porte afin de distribuer des guides de tri et répondre aux questions des citoyens. À l'aide de ces nombreuses activités de communication, la municipalité voulait s'assurer de rejoindre l'ensemble de la population pour réduire les appréhensions. Madame Cyr ajoute qu'encore aujourd'hui, il est important de faire de l'éducation et de la sensibilisation pour constamment améliorer le tri et diminuer la contamination de la matière. Un guide de tri détaillé ainsi qu'un calendrier sont distribués annuellement.

3.7.2 MRC du Roché-Percé

Les municipalités de la MRC du Roché-Percé ont délégué leurs compétences à la MRC quant à la gestion des matières résiduelles. Celle-ci procède à son tour à des ententes contractuelles avec la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie pour procéder aux collectes, au transport et aux traitements des matières (Drapeau, 2014).

Depuis le mois de septembre 2012, la MRC du Roché-Percé offre la collecte de la 3^e voie dans l'ensemble de ses cinq municipalités, auprès de 18 000 personnes. La matière putrescible recueillie est acheminée à une plateforme de compostage située sur le territoire de la MRC. Lors de la première année d'implantation, près de 2 000 tonnes de matières putrescibles ont été détournées de l'enfouissement. La MRC a également poussé l'initiative auprès des ICI situées sur son territoire, ce qui, selon Madame Nathalie Drapeau, responsable de la Régie intermunicipale, représente actuellement un défi supplémentaire (Drapeau, 2014).

Avant d'instaurer à l'échelle du territoire la collecte de la 3^e voie, un projet pilote a été mis sur pied par la MRC, et ce, d'octobre 2006 à novembre 2007. Ce sont 300 portes qui ont été desservies. Celles-ci étaient localisées dans deux secteurs possédant des caractéristiques socio-économiques distinctes. Deux types de bacs différents ont également été offerts, soit des bacs de 240 litres ou 45 litres. Le but était d'évaluer lequel était le plus apprécié par la population à l'essai. Une étude de faisabilité a ensuite suivi le projet pilote et plusieurs activités de sensibilisation ont précédé à l'implantation officielle de la collecte de la 3^e voie sur l'ensemble du territoire. Le compostage domestique était aussi un concept familier pour certains citoyens puisque la MRC offrait des séances d'information depuis quelques années déjà et que ce volet a aussi fait partie du projet pilote par la participation de 30 familles.

Lors de l'instauration de la collecte des matières putrescibles, la MRC a rencontré quelques difficultés. D'abord, madame Drapeau souligne que lorsqu'est venu le temps d'obtenir le certificat d'autorisation, il y eut une inadéquation de la part du ministère de l'Environnement entre l'application théorique et la réalité terrain qui mériterait d'être mise à profit. Toujours selon madame Drapeau, le MDDEFP gagnerait à s'inspirer des cas à succès, non seulement à se baser que sur les cas à problèmes. Une seconde problématique observée par la MRC est que les matières organiques recueillies sont parfois contaminées par des intrants non organiques (matières recyclables ou déchets). Selon elle, il faut constamment rappeler aux citoyens quelles matières vont dans les différents bacs. Il faut également donner beaucoup de trucs, d'astuces et d'encouragements afin d'améliorer la qualité du tri et du compost ainsi que de favoriser un bon taux de participation (Drapeau, 2014).

3.8 Lanaudière

Plusieurs municipalités de la région de Lanaudière ont implanté la collecte de la 3^e voie, dont certaines des MRC de l'Assomption, de Montcalm et de la Matawinie. En voici la description.

3.8.1 MRC de l'Assomption : villes de Charlemagne et de Saint-Sulpice

En octobre 2006, la municipalité de Saint-Sulpice offre la collecte de la 3^e voie dans son secteur résidentiel. En 2011, vient le tour de la ville de Charlemagne. Aucun projet pilote n'a été préalablement mis en place. Des soirées d'information ont toutefois été offertes auprès de la population afin d'annoncer le projet et de répondre aux questions et appréhensions des citoyens. Des articles dans le journal local ont également été produits, en plus de la distribution d'accroches-portes et des guides d'information.

3.8.2 MRC de Montcalm

La MRC de Montcalm s'est vu accorder la compétence pour réaliser un appel d'offres commun pour l'ensemble des municipalités la constituant en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles. Les municipalités doivent signer un contrat correspondant au devis, mais peuvent prévoir des ajustements répondant à leurs besoins particuliers, par exemple, en ce qui concerne la fréquence et les horaires des collectes.

Dans son PGMR achevé en 2003, la MRC de Montcalm y mentionnait son désir d'implanter la collecte de la 3^e voie auprès de l'ensemble de ses municipalités (MRC de Montcalm, 2003). C'est maintenant chose faite : depuis 2008, neuf des 10 municipalités ont ajouté la collecte des matières organiques à celles du recyclage et des déchets. Seule la municipalité de Saint-Calixte n'a pas joint le mouvement, considérant, entre autres, que sa réalité de région fortement touristique ne le permettait pas (beaucoup de vacanciers, villégiature, odeurs) (Hudon, 2014). C'est plutôt un programme d'utilisation volontaire de composteurs domestiques qui est valorisé.

La population de la MRC était bien préparée à l'arrivée des bacs bruns, bien qu'aucun projet pilote n'ait été réalisé au préalable. Ainsi, aucun problème majeur n'est survenu. Certains s'inquiétaient toutefois des problèmes d'espace et d'odeurs engendrés. Pour répondre à ces inquiétudes, de l'information et de la sensibilisation ont été réalisées auprès de la population, notamment par une brigade verte. Des guides d'accompagnement ont également été produits (Hudon, 2014). De plus, le milieu agricole était réticent puisqu'il considérait ne pas avoir besoin de ce type de collecte. Le compostage se réalisait directement dans le champ cultivé. La MRC note cependant que l'utilisation des bacs augmente également dans la zone agricole (Hudon 2014).

Monsieur Hudon, directeur adjoint et responsable de l'aménagement, de l'environnement et de l'urbanisme de la MRC, mentionne que la sensibilisation ainsi que le rappel régulier du tri adéquat

des matières sont des activités importantes à poursuivre, au-delà de l'implantation de la collecte (Hudon, 2014). Il faut constamment soutenir l'intérêt afin d'éviter le plus possible la contamination, d'améliorer le tri à la source par les citoyens et ainsi, obtenir une meilleure qualité de compost.

Selon les données fournies par EBI Environnement, la compagnie qui s'occupe des différentes collectes sur le territoire de la MRC, ce sont 3 720 tonnes de matières putrescibles (résidus verts et alimentaires) qui ont été détournées de l'enfouissement en 2012. En 2013, cette quantité s'élève à 3 850 tonnes (EBI Environnement inc., 2014).

3.8.3 MRC de la Matawinie : villes de Rawdon, Saint-Donat, Chertsey, Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci

La gestion de l'ensemble des matières résiduelles générées par les résidents de Rawdon, Saint-Donat, Chertsey, Entrelacs et Notre-Dame-de-la-Merci est confiée à l'entreprise privée Compo Recycle. Celle-ci offre un service complet de gestion des matières résiduelles qui intègre un service de relations avec le citoyen (Compo Recycle, s.d.). Elle travaille en partenariat avec les municipalités des régions de Lanaudière et des Laurentides qui le souhaitent.

L'introduction de la collecte municipale des matières organiques a d'abord eu lieu en 1998, à Saint-Donat. Les villes de Rawdon et de Chertsey ont suivi le mouvement en 2001 et 2003. Les municipalités d'Entrelacs et de Notre-Dame-de-la-Merci l'ont imposé auprès de leur population en 2008. Les matières putrescibles recueillies sont transportées et traitées sur un site de compostage à Chertsey où l'on procède à la transformation de la matière grâce à un système fermé avec tunnels. La maturation du compost s'effectue ensuite à l'extérieur de l'usine pendant près d'un an (Recyc-Québec, 2010b). Une fois prêt, le compost est redistribué aux municipalités en fonction du pourcentage de tonnage recueilli initialement.

Madame Dubord, de chez Compo Recycle mentionne que l'implantation de la collecte de la 3^e voie s'est bien déroulée et qu'aucun projet pilote n'a été préalablement mis en œuvre. Toutefois, un défi demeure encore aujourd'hui. Il faut constamment rappeler aux citoyens l'importance de bien faire le tri des matières putrescibles. Cela représente un travail continu de sensibilisation (Dubord, 2014). D'ailleurs, Compo Recycle offre à ses municipalités clientes un service de communication. Ainsi, des calendriers des collectes et des bulletins info-tri sont distribués aux ménages chaque année. De plus, une relationniste est disponible pour répondre à des questions des résidents, souvent en réponse à des billets de courtoisies que les citoyens ont reçus. Elle offre également des conférences à la clientèle désireuse. Madame Dubord soutient que la sensibilisation et l'information représentent la clé pour aller obtenir de meilleurs résultats quant à la quantité des matières putrescibles détournées de l'enfouissement (Dubord, 2014).

3.9 Laurentides

Dans cette région administrative, ce sont quelques municipalités issues des MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes qui ont implanté le service municipal de collecte de la 3^e voie auprès de leur secteur résidentiel.

3.9.1 MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes

Les municipalités de Browning-Chatham, de Lachute, de Saint-Placide et de Saint-André-D'Argenteuil sont celles qui ont implanté la collecte municipale des matières organiques dans les MRC d'Argenteuil et de Deux-Montagnes. La gestion des matières résiduelles de ces quatre municipalités est prise en charge par la Régie intermunicipale d'Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM).

Le programme de collecte de la 3^e voie s'est d'abord implanté en 1995 auprès des secteurs résidentiels des villes de Lachute et de Saint-Placide. Les deux autres municipalités ont emboîté le pas en 2007. Ainsi, ce sont approximativement 11 000 unités d'occupation qui profitent de ce service (Gionet, 2014).

Un projet pilote réalisé en 1992 à Lachute avait confirmé la faisabilité d'un tel projet, bien qu'aucune autre ville au Québec l'avait encore fait. Selon Pierre Gionet, directeur général de la ville de Lachute, la seule problématique d'importance rencontrée lors du projet pilote était celle liée à la gestion des putrescibles durant la saison hivernale. Puisque les matières gèlent et collent aux parois du bac roulant, la collecte n'était alors pas efficace et rentable. Ainsi, aucune collecte de la 3^e voie n'est offerte durant l'hiver (Gionet, 2014).

Monsieur Gionet mentionne qu'en 2013, ce sont 2 379 tonnes métriques de matières organiques putrescibles qui ont été déviées de l'enfouissement, représentant un pourcentage de 20,9 % de mise en valeur (Gionet, 2014).

3.10 Laval

Trois secteurs de la ville de Laval sont actuellement desservis par la collecte de la 3^e voie : Chomedey, Laval-des-Rapides et le quartier Champfleury (Laval, 2014). Les résidents de ces secteurs qui désirent participer à la collecte doivent se procurer auprès de la Ville, un bac roulant et un minibac de comptoir. Certains bâtiments municipaux qui produisent des volumes suffisants de matières compostables sont également desservis, ainsi que quelques petites ICI dont les quantités ne dépassent pas celles produites par une unité d'occupation de type résidentiel.

La fréquence de collecte est d'une fois par semaine pendant la période estivale et de deux fois par mois, durant la période hivernale. Les matières recueillies sont traitées sur une plateforme de compostage à aire ouverte sur un site local appartenant à la Ville (Laval, 2014).

L'implantation de la collecte municipale des résidus alimentaires auprès de ces trois secteurs résidentiels est encore considérée comme un projet pilote, bien que la Ville offre le service depuis 1996 auprès des résidents du quartier Champfleury. L'instauration de la collecte à l'échelle du territoire lavallois est prévue à l'automne 2016 selon le projet de *Plan de gestion des matières résiduelles 2012-2017* de la ville de Laval, soit après la mise en service de l'usine projetée de biométhanisation et de compostage (Vaillancourt, 2014). La date d'achèvement de ce projet de construction n'est pas encore connue.

Le tableau 3.2 illustre les quantités de matières organiques recueillies dans les trois quartiers desservis par la collecte de la 3^e voie depuis les quatre dernières années. On remarque une légère augmentation, année après année, du nombre d'unités d'occupation qui veulent profiter de la collecte. Selon Philippe Vaillancourt (2014), conseiller en développement durable – gestion de matières résiduelles à la ville de Laval, la quantité de matières organiques récupérée par porte en fait un des programmes les plus performants au Québec.

Tableau 3.2: Tonnage et taux de valorisation des matières organiques à Laval (tiré de : Ville de Laval, s.d., p.17)

	2010	2011	2012	2013
Nb d'unités d'occupation résidentielles (à l'intérieur des trois quartiers desservis (u.o.))	6 463	6 662	6 701	6 995
Tonnage des matières organiques par unité d'occupation résidentielle (kg/u.o.)	294 kg/porte	319 kg/porte	308 kg/porte	322 kg/porte
Nb de bâtiments municipaux desservis	16	16	16	16
Nb d'ICI desservis	7	7	7	7

3.11 Mauricie

En 2013, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) a approché la petite municipalité de Saint-Maurice afin de lui proposer la mise en œuvre d'un projet pilote particulier, auprès du secteur résidentiel. En fait, la Régie désirait explorer l'idée de recueillir les résidus de table directement via le bac de déchets ultimes. Plus précisément, les citoyens étaient invités à déposer leurs matières putrescibles dans des sacs compostables vendus sur le marché pour ensuite les jeter dans le bac à ordures. La Régie souhaitait ainsi éviter d'imposer un bac

supplémentaire aux citoyens et diminuer du même coup, le nombre de camions sur la route et les émissions de GES.

Cependant, Sylvie Gamache de la RGMRM, stipule que le projet pilote a permis de constater un problème technique important qui met en doute l'efficacité de cette méthode à l'heure actuelle. Cette difficulté est liée à la composition du bac à ordures ainsi qu'à la résistance des sacs compostables offerts sur le marché. Dans une très large proportion, les sacs arrivaient fortement endommagés au centre de tri de la Régie. L'humidité et la présence d'objets contondants (branches et autres) dans les bacs à ordures faisaient en sorte que les sacs ne résistent pas à la collecte et au transport (Gamache, 2014).

Madame Gamache amène quelques solutions qui, selon elle, ne sont pas applicables pour le moment puisque les coûts de réalisation seraient beaucoup trop importants. D'abord, il faudrait concevoir des sacs compostables spécifiques pour ce projet. Ceux-ci devraient être faits d'une couleur particulière qui se distingue facilement des autres sacs à ordures. Il faudrait également augmenter considérablement leur résistance. De plus, des mesures contraignantes devraient être imposées aux citoyens afin de contrôler le contenu des bacs à déchets, c'est-à-dire, exiger que seulement des sacs y soient déposés, et ce, afin d'éliminer tout objet pointu susceptible de déchirer les sacs compostables (Gamache, 2014).

Enfin, ce projet pilote qui aura duré trois mois a permis de valider une idée et de confirmer que ce n'est pas la voie idéale à suivre pour le moment au Québec. Madame Gamache ajoute que la RGMRM est présentement en sérieuse réflexion quant à l'implantation très prochaine de la collecte de la 3^e voie sur son territoire, qui regroupe les MRC des Chenaux, de Maskinongé de Mékinac ainsi que les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan (Gamache, 2014 ; RGMRM, 2014).

3.12 Montérégie

En Montérégie, ce sont les municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM), situées sur le territoire des MRC des Maskoutains et d'Acton, qui se sont dotées d'une collecte de la 3^e voie auprès de leur secteur résidentiel. La RIAM est composée de 23 municipalités membres : six provenant de la MRC d'Acton et 17 de celle des Maskoutains (RIAM, 2014b). Ces deux MRC ont décidé de réaliser un PGMR de façon conjointe afin de :

« favoriser la mise en commun de certains équipements dans une perspective de régionalisation et de réduction des coûts, notamment sur les points suivants : le centre de récupération des matières résiduelles, le lieu d'élimination des résidus puis le site de mise en valeur des matières organiques putrescibles » (RIAM, 2003, p.129)

Selon le directeur général de la RIAM, monsieur Réjean Pion, les municipalités membres de la Régie ont délégué les compétences concernant la gestion des matières résiduelles et la vidange

des boues de fosses septiques sur leur territoire à la Régie qui est entièrement indépendante des MRC (Pion, 2014).

Ainsi, en 2007, la RIAM procède à l'implantation de la collecte de la 3^e voie sur l'ensemble de son territoire. Toutes les unités résidentielles sont ciblées, en plus des immeubles à quatre logements et moins. En 2011, les immeubles de six à 15 logements sont desservis sur demande. Aucun projet pilote n'a été mis en place au préalable, bien qu'une étude sur la faisabilité du projet ait été réalisée avant son implantation. Les matières collectées sont transportées et traitées par andains en piles statiques, retournées mécaniquement à l'aide d'un retourneur d'andains.

Les citoyens ont accepté d'utiliser les bacs bruns sans trop de difficultés, bien que certains ont protesté, disant qu'ils faisaient déjà du compost sur leur terrain (surtout des agriculteurs). Comme mentionné par monsieur Pion, l'implantation de la collecte de la 3^e voie et le tri des matières organiques se sont réalisés de manière plus douce que lors de la venue des bacs de recyclage. À ce moment, l'on venait perturber profondément les habitudes de gestion des déchets dans les foyers. Pour ce qui est de la 3^e voie, le réflexe de tri à la source est déjà bien implanté dans les habitudes (Pion, 2014).

Selon les données fournies dans le Bilan des activités 2013 de la RIAM, ce sont 10 618 tonnes de matières organiques qui ont été récupérées, contre 9 801 tonnes recueillies en 2012. Cela représente une hausse de 8 %. Au total, en 2013, la collecte municipale des matières organiques a permis la mise en valeur de 62 % des matières générées sur le territoire de la RIAM, tel que le démontre le tableau 3.3 (RIAM, 2014a).

Tableau 3.3 : Rendement de la collecte des matières organiques sur le territoire de la RIAM
(tiré de : RIAM, 2014a, p.9)

	2011	2012	2013
Rendement moyen par personne	0,1 tonne	0,1 tonne	0,1 tonne
Rendement moyen par unité d'occupation	0,30 tonne	0,28 tonne	0,29 tonne
Taux de mise en valeur*	65%	59%	62%
* Selon la grille de calcul fournie par Recyc-Québec (juin 2008)			

La figure 3.2 ci-après permet de constater que l'implantation de la collecte de la 3^e voie au sein de la population des municipalités membres de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a permis d'aller chercher un taux de recyclage des matières organiques beaucoup plus important. L'écart entre les années 2006 et 2007, année d'implantation de la collecte, est de 8 467 tonnes de

matières putrescibles qui sont détournées de l'enfouissement. Pour ce qui est de la légère baisse constatée en 2012, le RIAM explique que celle-ci est attribuable à une diminution importante des précipitations, ce qui a réduit la quantité de résidus verts recueillie (RIAM, 2014).

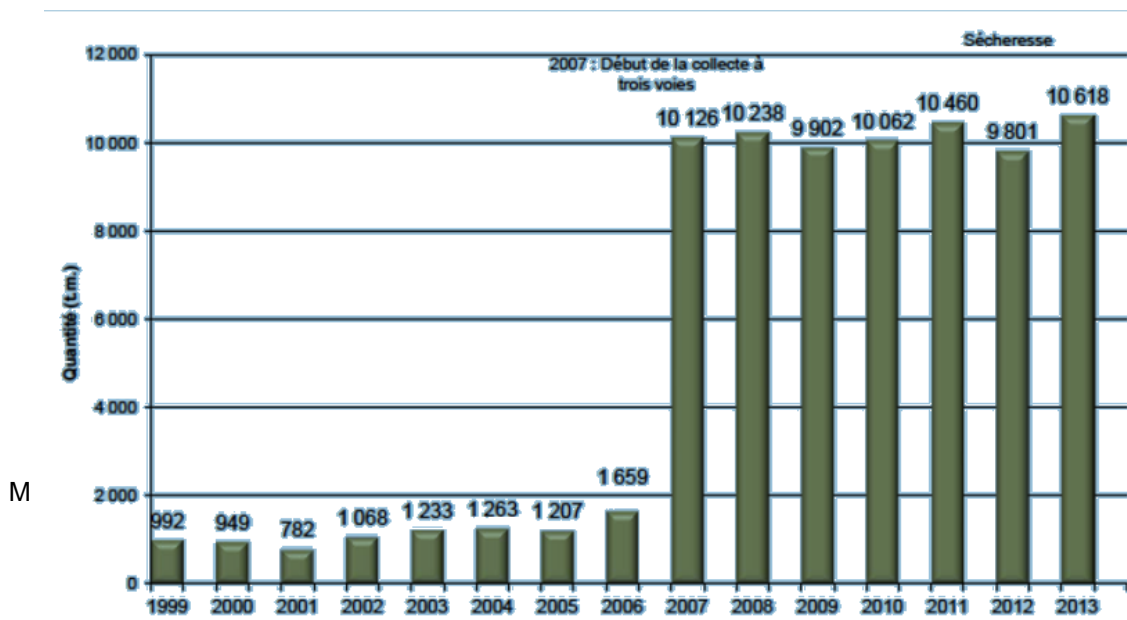


Figure 3.2 : Quantités annuelles de matières organiques générées de 1999 à 2013 sur le territoire de la RIAM (tirée de : RIAM, 2014a, p.8)

3.13 Montréal

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe au total 82 municipalités réparties sur l’île de Montréal et sur les couronnes nord et sud de l’île (CMM, 2013). La planification de la gestion des matières résiduelles, et donc la préparation et la mise en œuvre du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) relèvent des compétences de cet organisme. Bien que les lignes directrices soient dessinées par le CMM, le PMGMR propose une autonomie régionale, ce qui amène les municipalités à décider de la façon dont la collecte aura lieu à l’échelle locale (outils de communication, équipements fournis) (CMM, 2014b). La gestion de la disposition des déchets (où les matières sont envoyées et traitées) relève toutefois de la compétence de la CMM.

Concernant plus précisément la question des matières organiques, la CMM indique sur son site officiel que :

« La Communauté compte assurer la planification et accentuer le soutien aux municipalités pour l'implantation d'infrastructures de gestion des matières résiduelles, notamment celles destinées à la valorisation des résidus organiques » (CMM, 2013).

Plus précisément, la mesure numéro 6 du PMGMR propose d'implanter un service de collecte porte-à-porte des matières putrescibles offert à l'ensemble des unités d'habitations comportant huit logements et moins (CMM, 2014a). En réponse à cette mesure, quelques municipalités membres du CMM ont implanté à l'heure actuelle la collecte de la 3^e voie auprès de leur population.

La section qui suit fait état de ces différentes municipalités. Il est d'abord question de la Ville de Montréal et de ses arrondissements, suit ensuite les municipalités liées à la métropole. D'autres villes et municipalités faisant partie de la CMM, mais ne se situant pas directement sur l'île sont également décrites.

3.13.1 Ville de Montréal

L'agglomération de Montréal a adopté, en 2009, un Plan directeur de gestion des matières résiduelles qui prévoit la construction de quatre nouveaux centres de traitement des matières organiques (CTMO) en plus d'un centre pilote de prétraitement des ordures ménagères (Ville de Montréal, 2014). Les secteurs Nord et Ouest accueilleront chacun un centre de compostage tandis que les secteurs Sud et Est recevront des usines de biométhanisation. Le secteur Est sera également l'hôte d'un centre de prétraitement des ordures ménagères dont la fonction sera « d'assurer l'optimisation de la réduction de l'enfouissement » (Ville de Montréal, 2014). La mise en œuvre des CTMO des secteurs Nord, Est et Ouest est prévue pour 2015-2016. Celui du secteur Sud sera construit lorsque celui du secteur Est approchera de sa capacité maximale d'opération, vers 2020.

Afin de respecter la 6^e mesure du PMGMR de la CMM décrite précédemment, certains arrondissements de la ville de Montréal ont implanté la collecte des résidus alimentaires auprès de leur population. Ce sont les arrondissements qui sont responsables de mettre en place cette collecte et décident du déroulement. La Ville centre (Montréal) décide, quant à elle, du lieu où les matières organiques seront envoyées et traitées.

Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

La première phase de collecte des résidus alimentaires est en vigueur auprès de quelque 2 000 ménages du Plateau-Mont-Royal depuis 2008. En 2010, une deuxième zone de collecte est ajoutée, rejoignant 2 500 portes supplémentaires. Des bacs de 45 litres sans roue ont été distribués à la population en plus d'une trousse de départ incluant un guide proposant un ensemble de trucs

et astuces pour faciliter le tri. Les citoyens ont été également conviés à des séances d'information avant l'implantation du projet.

Cependant, Maureen Wilhem-Blanc, responsable de ce dossier à l'arrondissement, mentionne que plus rien ne bouge depuis cette deuxième phase en 2010. Il n'y a pas eu d'ajouts de portes, ni de campagnes de relance (Wilhem-Blanc, 2014). Les enjeux politiques actuels qui occupent les élus municipaux, en plus du faible taux de participation observé, font en sorte que l'implantation à l'échelle de l'arrondissement n'est pas un projet prioritaire pour le moment. Plus précisément, madame Wilhem-Blanc souligne qu'avant de procéder à la collecte sur l'ensemble du territoire, une étude devrait être menée auprès des citoyens afin de connaître les raisons qui les amènent à participer ou à ne pas participer au programme. Le but recherché est de maximiser les chances de réussite lors d'une troisième étape d'implantation.

Ce sont 160 tonnes métriques de résidus de table qui ont été récupérés l'année dernière, ce qui représente 53 kg de matières par foyer. La moyenne montréalaise se situe à 60 kg par foyer (Wilhem-Blanc, 2014).

Arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles

Le 27 mai 2013, l'arrondissement de Rivières-des-Prairies-Pointe-Aux-Trembles offrait la collecte des résidus de table à 5 077 UO et la participation à ce programme se fait sur une base volontaire. Des bacs à roulettes d'un volume de 46,5 litres ainsi que des mini-bacs de comptoir sont alors distribués. Trois secteurs étaient ciblés pour la mise sur pied de cette première phase d'implantation. La date d'implantation de la seconde phase du projet n'est pas encore déterminée, selon Pascal Priori, de l'Éco-Quartier de la Pointe-aux-Prairies (2014). La poursuite du projet auprès de l'ensemble des unités d'habitation de l'arrondissement dépend de quelques facteurs. D'abord, les élus préfèrent attendre la mise en activité officielle des centres de traitements des matières organiques sur l'Île de Montréal (CTMO). Ils veulent également établir un plan d'amélioration du taux de participation des secteurs actuellement ciblés afin d'améliorer les taux de performance lors de l'implantation sur l'ensemble du territoire (Priori, 2014).

Monsieur Priori explique que peu de difficultés ont été rencontrées auprès de la population concernée par le projet. Cependant, certains citoyens démontrent une réticence à recevoir et à utiliser le bac. Ils disent ne pas avoir assez d'espace pour l'entreposer, qu'ils ne désirent pas le partager avec leurs voisins ou encore, que ce n'est pas de leur ressort puisqu'ils ne sont que locataires. En somme, monsieur Priori souligne que l'utilité de la collecte de la 3^e voie n'est pas comprise par tous et qu'il est important de convaincre les gens et de continuellement faire des rappels sur le tri (Priori, 2014).

L'administration de l'arrondissement estime que la participation au programme volontaire de collecte des résidus de table est de 54,5 %. Ce taux signifie que sur 5 077 portes, ce sont 2 773 qui participent (Priori, 2014).

Arrondissement Rosemont-la-Petite-Patrie

Cet arrondissement offre à l'heure actuelle le service de collecte des résidus alimentaires à 35 000 personnes, ce qui représente la moitié des résidences du territoire (Ville de Montréal, 2014). Toutefois, le projet d'implantation est encore considéré comme un projet pilote puisque chaque année, un quadrilatère de plus est desservi par ce service, pour atteindre la totalité du territoire d'ici quelques années.

Lors de l'implantation de la première phase en 2010, la fréquence de collecte des ordures ménagères a diminué de moitié : on a remplacé la collecte de début de semaine par celle des matières organiques. Elle passe de deux fois par semaine à une fois par semaine.

La Société de développement environnemental de Rosemont (SODER) se charge de promouvoir le projet auprès de la population. Du porte-à-porte est réalisé afin de répondre aux questions des citoyens avant l'instauration du service dans un nouveau secteur. D'ailleurs, Sébastien Martineau de la SODER mentionne que les ménages acceptent relativement bien le nouveau service, mais se plaignent de la diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères. L'éducation et la sensibilisation demeurent donc la clé pour bien faire accepter le projet et aider à changer les habitudes de tri (Martineau, 2014).

Arrondissement Le Sud-Ouest : Quartier Émard

En juin 2013, une première phase d'un programme de collecte des résidus alimentaires a été instaurée au sein du quartier Émard, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest. C'est 3 000 unités d'occupation qui sont desservies, une fois par semaine (Ville de Montréal-Arrondissement Le Sud-Ouest, s.d.a). Sont également mis à la disposition des citoyens, et ce, depuis 2013, 10 sites de dépôt volontaire des résidus alimentaires. L'emplacement exact des sites est disponible sur le site Internet de l'arrondissement ((Ville de Montréal-Arrondissement Le Sud-Ouest, s.d.b).

Une seconde phase d'implantation de la collecte est prévue pour le mois d'août 2014. Près de 11 000 nouveaux foyers pourront alors participer à ce programme (Ville de Montréal-Arrondissement Le Sud-Ouest, s.d.a). Les édifices de huit logements et moins pourront également avoir accès à ce dernier.

Arrondissement d'Outremont

Depuis 2012, la collecte des résidus alimentaires est offerte auprès des résidences de trois logements et moins situées dans une zone ciblée. Un total de 1 300 portes est desservi par cette collecte qui en remplace une destinée aux ordures ménagères. La collecte des déchets passe de deux collectes par semaine à une fois par semaine. L'arrondissement souhaite offrir la collecte de la 3^e voie à un nouveau secteur, chaque année, pour finalement desservir l'entièreté du territoire d'ici 2020 (Desjardins, 2014).

De façon générale, l'implantation de la collecte des résidus de table se déroule sans problème majeur. Les citoyens reçoivent un bac roulant de 47 litres en plus d'un petit bac de cuisine. Une lettre du maire expliquant les raisons de ce projet ainsi qu'un guide de tri font également partie de la trousse de départ. Du porte-à-porte est réalisé par des employés de l'organisme environnemental Nature-Action afin de répondre aux questions et réduire les appréhensions avant l'implantation de la collecte. Selon André Desjardins de chez Nature-Action, il semble que les citoyens soient heureux de l'initiative de l'arrondissement et comprennent que c'est la suite logique de la collecte sélective déjà en place (Desjardins, 2014).

En 2013, 105 tonnes métriques de résidus de table sont détournées de l'enfouissement dans l'arrondissement d'Outremont.

Arrondissement Verdun

En 2011, 26 000 portes ont été invitées à participer de façon volontaire à la collecte des résidus de table à Verdun. Au printemps 2014, l'arrondissement vise 1 000 autres portes, où la participation ne sera plus volontaire, mais bien obligatoire. Des bacs roulants de 47 litres sont distribués, en plus de bacs de cuisine de sept litres. Les ICI et les immeubles locatifs de neuf logements et plus ne sont pas desservis pour le moment (Bastien, 2014).

L'implantation de la collecte s'est bien déroulée. Les citoyens avaient été rejoints préalablement, que ce soit par le porte-à-porte, les kiosques de sensibilisation ou le journal local. Une ligne téléphonique avait également été mise à la disposition des citoyens qui désiraient poser leurs questions, et ce, avant et pendant l'implantation du projet.

Le taux de recyclage des résidus de table est estimé à 62 kg de matières par unité résidentielle, par année. Rappelons que jusqu'à maintenant, la participation était volontaire (Bastien, 2014).

Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Depuis le mois de mai 2013, ce sont 8 000 foyers situés dans deux différents districts de l'arrondissement qui sont invités à participer, sur une base volontaire, à la collecte de résidus

alimentaires. Une fois par semaine, le petit bac brun extérieur est ramassé dans le quadrilatère déterminé. Ce dernier est d'ailleurs remis gratuitement aux ménages, en plus d'un bac de cuisine et des sacs compostables.

Afin de favoriser la bonne participation et le tri adéquat des matières, quelques trucs et astuces sont disponibles sur le site de l'arrondissement (Ville de Montréal-Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, 2014).

3.13.2 Villes liées

Tout comme les arrondissements de Montréal, les villes liées sont libres de la manière dont l'implantation de la collecte se fera. Toutefois, elles doivent répondre aux demandes de l'agglomération de Montréal concernant la disposition des matières organiques recueillies.

Cité de Dorval

Inspirée par certaines municipalités voisines, la Cité de Dorval a implanté la collecte des résidus organiques auprès résidences et immeubles comptant huit logements et moins depuis juin 2011, ce qui représente environ 5 000 portes. Les résidus de tables ainsi que les résidus verts déposés dans des bacs roulants de 80 litres sont collectés chaque semaine, été comme hiver. Les Dorvalois ont accueilli favorablement le programme de collecte, bien que certains petits désagréments demandent encore quelques ajustements. Par exemple, les citoyens téléphonent pour savoir quoi faire avec les petits vers blancs l'été ou encore, les matières gelées dans le bac durant l'hiver (Hamel, 2014).

De la publicité dans le journal local et sur le site officiel de la ville a permis d'annoncer la venue du projet aux citoyens, en plus des affiches en coroplaste placées à l'entrée de la ville. Un employé municipal était également joignable pour répondre aux questions des citoyens.

De janvier à décembre 2013, 1 117 tonnes métriques de matières organiques ont été recueillies via la collecte de la 3^e voie (Hamel, 2014).

Côte-Saint-Luc

Les résidus alimentaires et résidus verts du secteur résidentiel de la ville de Côte-Saint-Luc sont collectés de façon hebdomadaire. Une fois la collecte effectuée, les matières organiques sont envoyées chez EBI, sur un site situé à Montréal-Est, où elles seront transformées en un riche compost (Ville de Côte-Saint-Luc, 2013).

La ville demande aux citoyens de n'utiliser que des sacs de papier et peut fournir, sur demande, un petit bac de cuisine. Des informations concernant le bon tri des matières ainsi que l'horaire de collecte sont disponibles et facilement accessibles sur le site de la ville.

Dollard-des-Ormeaux

C'est au mois de juin 2012 que la municipalité de Dollard-des-Ormeaux instaure la collecte porte-à-porte des matières organiques auprès de son secteur résidentiel. Aucun projet pilote n'a été réalisé auparavant. Les autorités locales ont simplement constaté ce qui se faisait dans les municipalités avoisinantes (Roy, 2014).

Pour stimuler la participation, la fréquence de collecte des déchets a diminué de moitié : au lieu de passer deux fois par semaine, les camions ne passent qu'une seule fois. Malgré cette mesure, Stéphanie Roy mentionne que ce ne sont pas tous les citoyens qui participent (Roy, 2014). Le changement d'habitude se fait lentement et plusieurs citoyens craignent l'apparition des odeurs, des mouches et des petits animaux. Il faut constamment encourager les efforts et convaincre la population de l'intérêt de faire le bon tri des matières.

En 2013, ce sont 2 600 tonnes métriques de matières organiques, résidus verts et restes de table, qui ont été détournées de l'enfouissement à la ville de Dollard-des-Ormeaux (Roy, 2014).

Kirkland

Une fois par semaine, des bacs roulants de 80 litres contenant des matières organiques sont recueillis par la ville de Kirkland et cela, depuis le mois de juin 2012. Accompagnée d'un bon plan de communication, l'implantation de cette collecte s'est déroulée sans heurt. Les citoyens qui avaient des questions pouvaient joindre facilement une personne de la municipalité. Des trucs et astuces sont également diffusés sur le site Internet de Kirkland, en plus des articles publiés dans L'Info-Kirkland, le journal local, selon les problèmes du moment (matières gelées dans les bacs, odeurs, animaux) (Gervais, 2014).

Le tonnage total des matières organiques récupérées en 2013 est de 1756,86 tonnes métriques. Environ 6 200 unités d'occupation dans le secteur résidentiel sont desservies par cette collecte (Gervais, 2014).

Ville de Westmount

L'ensemble des résidents d'immeubles de huit logements et moins est desservi par la collecte des résidus de table sur le territoire de la ville de Westmount depuis 2009. Des petits bacs roulants de 46 litres ont été fournis à quelque 4 700 portes, ainsi que des bacs de comptoir à ceux qui le désiraient (Peter, 2014).

Un plan de communication a été mis en place pour accompagner les citoyens avant, pendant et après l'implantation de cette collecte. Plusieurs sessions d'informations ont été réalisées, en plus d'une activité de porte-à-porte pour rejoindre le plus possible la population concernée.

La collecte des résidus de table vient remplacer une collecte d'ordures ménagères qui, auparavant, se faisait deux fois par semaine. En 2013, près de 610 tonnes métriques de matières organiques (résidus de table) ont été recyclées (Peter, 2014).

Montréal-Ouest

La collecte des matières compostables est offerte aux citoyens de la petite ville de Montréal-Ouest depuis le 8 octobre 2013. Elle est réalisée de façon hebdomadaire durant les mois d'avril à décembre et de façon bimensuelle, de janvier à mars. La participation est volontaire, bien que toutes les unités résidentielles aient reçu des bacs roulants de 80 litres (Ville de Montréal-Ouest, 2010).

Avant l'instauration officielle de la collecte porte-à-porte des matières organiques, la municipalité avait mis à la disposition des citoyens des sites de dépôt des matières (dans des parcs, par exemple). Toutefois, aucun projet pilote n'a été réalisé.

Lors de l'implantation, la ville de Montréal-Ouest s'est assurée de fournir une trousse de départ à chacune des unités d'occupation desservie. Celle-ci contenait un bac à comptoir, des sacs de papier (petits et grands) ainsi qu'un autocollant de rappel. Si les citoyens ont des questions, une personne est désignée à la municipalité pour y répondre. Un dépliant informatif est également disponible sur le site officiel de la ville (Ville de Montréal-Ouest, 2010 ; Kearney, 2014).

Les difficultés rencontrées auprès de la population lors de l'instauration du programme ont été celles à quoi s'attendait la Ville. Plus précisément, les protestations et craintes formulées étaient liées aux odeurs, aux animaux ainsi qu'au manque de place dans la cour pour un troisième bac (Kearney, 2014). Monsieur Kearney, responsable de ce dossier à la Ville, souligne toutefois que les activités de porte-à-porte avant l'arrivée de la collecte de la 3^e voie ont grandement aidée à réduire les appréhensions.

Le taux de participation actuel de la population se situe quelque part entre 45 % et 50 %. La ville de Montréal-Ouest veut cependant atteindre le taux de participation, d'ici octobre 2014, de 60 %. Des efforts sont alors encore réalisés auprès des citoyens pour les convaincre de l'importance de procéder au tri et d'utiliser le bac brun (Kearney, 2014).

Pointe-Claire

Collectées chaque semaine, les matières compostables sont acheminées sur le site de transbordement de Raylobec à Vaudreuil, pour ensuite prendre le chemin du Centre de compostage Mironor, à Lachute (Ville de Pointe-Claire, 2012).

Un calendrier des collectes ainsi qu'un guide de tri sont disponibles sur le site Internet de la Ville. Il y est également indiqué qu'entre les années 2008 et 2012, le taux de récupération de matières organiques a augmenté de façon considérable, soit de 83 % en cinq ans (Ville de Pointe-Claire, 2012).

Saint-Anne-de-Bellevue

La collecte des matières organiques est offerte par la municipalité à toutes les résidences et immeubles comptant quatre logements et moins. Une trousse de départ a été distribuée gratuitement à tous les foyers correspondants à cette description. Les condos et maisons de ville se sont vu distribuer des bacs extérieurs de 80 litres. Les résidences unifamiliales quant à elles, ont reçu des bacs de 180 litres tandis que les duplex, triplex et quadruplex reçoivent un bac de 240 litres (Sainte-Anne-de-Bellevue, 2010).

Pour appuyer les citoyens dans leur changement d'habitudes concernant le tri des matières, un ensemble d'information et de trucs et astuces est disponible sur le site de la Ville, ainsi qu'une « foire aux questions ». Les principales questions des citoyens concernant le tri et la collecte des matières organiques sont répondues (Sainte-Anne-de-Bellevue, 2010).

Ville de Senneville

La ville de Senneville offre la collecte des matières organiques toutes les semaines sur son territoire. Lors de la mise en œuvre du programme, une trousse de départ a été fournie aux citoyens. Celle-ci comprenait un bac de 120 litres ainsi que cinq sacs du même volume, un petit bac de comptoir (plus cinq sacs pour ce dernier), un autocollant en plus d'une affiche qui rappelle le bon tri des matières (Ville de Senneville, 2014).

3.14 Outaouais

En Outaouais, seule la ville de Gatineau offre le service de collecte des matières putrescibles. D'abord proposée à un nombre restreint de portes (300) lors d'un projet pilote en 2009, la collecte de la 3^e voie est instaurée depuis 2010 à l'ensemble du territoire de la ville. Elle est offerte chaque semaine aux résidences unifamiliales et jumelées ainsi qu'aux immeubles de huit logements et moins. Par l'implantation de ce service de collecte, la Ville souhaite détourner 29 000 tonnes métriques de déchets organiques du site d'enfouissement par année (Ville de Gatineau, 2014). Les matières sont acheminées en Ontario sur un site géré par la compagnie Lafèche Environnement inc. Elles sont ensuite transformées en compost dans des tunnels, en piles statiques avec aération forcée (Sabourin, 2014).

L'implantation de la collecte de la 3^e voie s'est bien déroulée dans l'ensemble. Cependant, comme le souligne Jean-Marc Sabourin, la sensibilisation et la communication du tri des matières sont un travail de tous les jours. Encore aujourd'hui, il faut éduquer les citoyens par des guides de gestion des matières recyclables et compostables ou encore, par des avis de courtoisie. Il faut créer de nouvelles habitudes et du même coup, tenter d'améliorer la qualité du tri afin d'éviter le plus possible les contaminants. Monsieur Sabourin ajoute que pour procéder à la distribution des bacs roulants et petits bacs de cuisine, lors de la mise en place de la collecte, il est important de bien se préparer pour éviter des délais de distribution et autres problèmes techniques (Sabourin, 2014).

En 2013, la collecte de la 3^e voie a permis de détourner de l'enfouissement 20 000 tonnes métriques de matières organiques putrescibles, et ce, uniquement dans le secteur résidentiel (Sabourin, 2014).

3.15 Projets à venir : MRC, villes et municipalités en voie d'instaurer la collecte de la 3^e voie

Plusieurs projets d'instauration d'une collecte de la 3^e voie sont en voie d'être réalisés au Québec. La section qui suit fera état de certains d'entre eux dans les MRC de la Haute-Yamaska, de Manicouagan et de la Vallée du Richelieu. L'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la ville de Bromont visent également l'implantation de la collecte des matières putrescibles très prochainement.

3.15.1 MRC de la Haute-Yamaska

Cette MRC de la région de la Montérégie ne souhaite pas, à proprement parler, implanter la collecte de la 3^e voie. Cependant, tel qu'il est indiqué sur son site officiel, un projet de centre de traitement des matières résiduelles est en développement (MRC de la Haute-Yamaska, 2014). La MRC ne prévoit pas imposer un troisième bac (bac brun) à ses citoyens. En fait, ils seront appelés à continuer le tri tel qu'il se fait présentement. « C'est donc par le tri du bac gris au centre de tri et de traitement des matières résiduelles que sera séparée mécaniquement la matière organique pour la valoriser » (MRC de la Haute-Yamaska, 2014). La mise en œuvre de ce nouveau centre de tri est prévue en 2016.

Cette technologie mécanobiologique d'usine de tricompostage a été choisie afin de mieux répondre au contexte régional caractérisé par un taux important (25 %) d'immeubles locatifs qui comptent plus de six logements. La MRC considère que l'ajout d'un troisième bac serait un obstacle notable à la participation (MRC de la Haute-Yamaska, 2014).

3.15.2 MRC de Manicouagan

Depuis 2009, la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan (RGMRM) est responsable de la gestion des matières résiduelles sur l'ensemble du territoire de la MRC, incluant Baie-Comeau, ville la plus peuplée du territoire. Dès le mois de mai 2014, la RGMRM procédera à la collecte des matières organiques déposées dans le bac brun. De cette façon, la RGMRM espère répondre aux objectifs de la Politique d'ici 2020 (RGMRM, 2014).

3.15.3 MRC de la Vallée du Richelieu, de Marguerite d'Youville et de Rouville

Un projet pilote de collecte des matières organiques via le bac brun s'est déroulé en 2012 dans les municipalités de Beloeil, Saint-Mathieu-de-Beloeil et de Mont-Saint-Hilaire. Deux types de bac, soit ceux de 120 et de 240 litres ont été mis à l'essai, en plus de deux bacs de cuisine différents : l'un était fermé, l'autre aéré. Les initiateurs du projet voulaient savoir quels bacs répondaient le mieux aux besoins de la population. Le bac extérieur de 240 litres a finalement été préféré à celui de 120 litres. La réalisation d'un sondage à la fin du projet a permis d'en connaître davantage sur la participation en termes de qualité et de quantité (Fradette, 2014). Selon Monsieur Fradette, responsable des dossiers relatifs à la gestion des matières résiduelles à la MRC de la Vallée du Richelieu, le taux de participation se situait au-delà de 50 % chez la population ciblée.

À l'heure actuelle, plus aucune collecte de la 3^e voie n'est offerte dans les MRC de la Vallée-du-Richelieu, de Marguerite d'Youville et de Rouville. Celles-ci ont pris la décision d'attendre la fin de la construction de l'usine de biométhanisation de Varennes avant de poursuivre l'implantation de la collecte des matières putrescibles générées sur leur territoire. L'ouverture de cette usine est prévue en 2016 (Fradette, 2014).

3.15.4 Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve

Le 5 juin 2014, l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve met de l'avant la première phase de la collecte des résidus alimentaire auprès de 1225 unités d'habitation (Marchal, 2014). Selon le taux de participation des citoyens ciblés lors de cette première phase, d'autres unités d'habitation seront invitées à participer dans les prochaines années.

3.15.5 Bromont

Dès 2015, l'implantation d'une collecte de la 3^e voie est annoncée à la ville de Bromont. Elle serait la première à implanter ce type de collecte dans la MRC de Brome-Missisquoi (Faribault, 2013).

4 FACTEURS SOCIAUX DE RÉUSSITE D'UNE COLLECTE DE LA 3^E VOIE

L'analyse réalisée dans ce chapitre, qui porte sur les différents facteurs de réussite nécessaires à l'implantation d'une collecte de la 3^e voie dans une municipalité, est essentiellement basée sur les réponses fournies par des experts en la matière, soit les responsables du programme de collecte dans chacune des municipalités, MRC ou organismes de gestion recensés au chapitre 3. Ces acteurs de première ligne, nommés répondants dans le présent chapitre, ont répondu à une enquête (annexe 1) réalisée dans le cadre d'entrevues téléphoniques. Plus précisément, la question 7 de l'enquête concerne directement les facteurs de réussite et elle se lit comme suit : Selon vous, quels sont les facteurs nécessaires à la réussite de la collecte municipale des matières organiques ? Une fois les entrevues téléphoniques et la recherche d'informations terminés, les réponses et données recueillies ont été compilées et analysées. La synthèse des principaux facteurs de réussite développée ci-après résulte de cette analyse.

Bien que pertinentes, les données quantitatives recueillies et décrites dans le chapitre 3, concernant les taux de performance, se sont révélées insuffisantes pour procéder à une analyse comparative de type quantitatif. Ce critère d'analyse a donc été écarté lors de l'évaluation des facteurs de réussite. C'est plutôt les réponses des répondants qui ont permis de déterminer ces facteurs. L'analyse est alors qualitative.

Les facteurs de réussite décrits sont placés par ordre d'importance, c'est-à-dire que certains éléments de succès ont fait l'unanimité tandis que d'autres, considérés quand même comme importants, ont été mentionnés moins souvent par les répondants.

Ainsi, le premier facteur de réussite concerne la volonté politique de la part des principaux décideurs. Le second élément de succès relevé traite de la mise en œuvre nécessaire de bons programmes de communication. Suivent les aspects de la présence terrain et de la nécessité d'implanter un programme simple et facilement réalisable. La distribution d'une trousse de départ ainsi que la mise en œuvre d'un projet pilote sont également des facteurs de succès identifiés par les répondants. Finalement, la diminution de la fréquence de collecte des ordures ménagères ainsi d'une bonne organisation logistique lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie s'avèrent être aussi des éléments de succès.

4.1 Décideurs convaincus

La volonté politique est l'un des principaux facteurs qui permettent d'augmenter considérablement les chances de réussite d'un projet tel que l'implantation d'un programme municipal de collecte des matières organiques. Les conseillers municipaux responsables du dossier de la mise en œuvre

d'un projet d'une telle envergure doivent être préalablement convaincus de sa nécessité et de sa pertinence.

Cette forte volonté de la part des élus transparait ensuite auprès de la population et amène les citoyens à y croire. Ces derniers ressentent un appui de la part de leur municipalité et sont plus enclins à participer. De plus, des décideurs convaincus débloquent avec moins de réticences les fonds nécessaires au bon déroulement de la collecte (Hamel, 2014 ; Pellerin, 2014).

4.2 Programme efficace d'information, de sensibilisation et d'éducation

En plus de la volonté politique, l'ensemble des répondants questionnés a mentionné que l'élément essentiel au succès d'un tel programme municipal de collecte est la mise au point d'un bon plan de communication. La bonne communication, c'est le nerf de la guerre (Houde, 2014) ! Pour atteindre un haut taux de participation et une faible contamination des matières déposées dans le bac brun, il faut arriver à convaincre les ménages de l'importance de procéder au tri à la source et de mettre, chaque semaine, le bac roulant en bordure de rue. C'est par de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation (ISÉ) qu'il est possible de changer les habitudes. La connaissance et la compréhension profonde des raisons qui sous-tendent la mise en place d'un programme de collecte des matières organiques permettent de réduire les appréhensions et de stimuler l'action.

4.2.1 Avant, pendant et après

Monsieur Pion, de la RIAM et monsieur Mercure de la Régie de Porneuf affirment tous deux que la clé de la réussite passe inévitablement par des communications auprès de la population, et ce, avant, pendant et après l'implantation du programme.

Avant

Pour annoncer la venue du projet et ainsi préparer les citoyens, des séances d'information doivent être réalisées quelques mois auparavant (voire un an avant) auprès de plusieurs groupes et organisations sociales. La RIAM, par exemple, a offert plus d'une centaine de conférences avant l'instauration officielle du programme de collecte, et ce, auprès des divers groupes sociaux (étudiants, familles, aînés, écoliers) de la région. L'idée est d'arriver à établir une forme de partenariat avec les citoyens, de leur faire comprendre qu'ils font partie intégrante du projet et qu'ils détiennent la clé du bon fonctionnement de celui-ci. Des articles dans les journaux locaux, de l'affichage dans les espaces publics ou encore, des capsules vidéo disponibles sur le site de la municipalité sont des outils permettant d'annoncer la venue du programme de collecte, en plus de rendre le projet attrayant.

Pendant

Lors de l'implantation du projet, des guides de gestion des matières résiduelles doivent être distribués aux citoyens. Ceux-ci contiennent des informations concernant le pourquoi et le comment du tri, en plus d'y décrire quelques trucs et astuces pour régler certains problèmes récurrents. Des informations peuvent également être disponibles sur le site Internet et la ligne info-tri mises à la disposition de la population afin de répondre aux questions et dissiper rapidement les craintes et incertitudes vis-à-vis le tri des matières organiques et les désagréments qui peuvent en découler.

Après

Une fois le programme de collecte bien en place, la communication avec la population est tout aussi essentielle. Pour améliorer la quantité et la qualité des matières organiques recueillies, les responsables du programme doivent constamment faire des rappels auprès des citoyens pour leur remémorer ce qui va ou ce qui ne va pas dans le bac brun. L'affichage, les articles, les capsules radio (région de Coaticook, par exemple) sont des moyens de s'assurer que la gestion responsable et adéquate des matières résiduelles ne tombe pas dans l'oubli collectif. Faire part des résultats de la collecte auprès de la population est aussi une manière de soutenir les efforts. Cela peut s'effectuer en annonçant les taux de performance annuels, mais peut aussi passer par l'organisation de journées de distribution gratuite de compost. De cette façon, les citoyens peuvent constater par eux-mêmes que grâce au tri des matières organiques, il est possible d'obtenir un beau compost dont les propriétés permettront d'enrichir leurs jardins et leurs plates-bandes.

4.2.2 Présence terrain

En lien avec le déploiement d'un bon programme de communication, la présence terrain d'un ou de plusieurs responsables du projet de collecte est importante (Hamel, 2014). Mettre à la disposition des citoyens au moins une personne ressource rapidement accessible (ligne téléphonique) capable de répondre à leurs questions démontre que les décideurs appuient les efforts et encourage à la participation.

Le porte-à-porte réalisé de façon régulière, et ce, autant avant, pendant ou après l'implantation de la collecte apparaît également comme un élément gagnant. Plusieurs municipalités questionnées effectuent ou ont déjà effectué cet exercice et mentionnent qu'il est très pertinent de le faire. Le porte-à-porte permet d'établir un contact direct avec le citoyen. Ce dernier se sent beaucoup plus concerné dans le processus de réussite du programme de collecte. Selon madame Thibault, directrice générale de la municipalité de Lac-Delage, le porte-à-porte est la meilleure façon de rejoindre les gens, au-delà des articles de journaux ou de l'affichage (Thibault, 2014). D'ailleurs, au sein de cette municipalité, des équipes de bénévoles et d'élus ont sillonné les rues et rencontré les contribuables afin d'expliquer le projet de collecte avant son implantation.

4.3 Programme simple et réalisable

Pour s'assurer d'une bonne participation chez la population, le programme doit être le plus simple possible tout en ayant un degré de difficulté suffisant, ce qui permettra de rendre le projet stimulant (Bulota, s.d.). Johanie Pelletier, expert-conseil chez Gesterra, évoque le concept de *délicieuse incertitude* (Pelletier, 2014) pour signifier qu'il faille imposer des défis que les citoyens considèrent comme accessibles (ni trop faciles, ni trop difficiles). Si les citoyens considèrent le défi qu'il leur est proposé comme trop grand ou trop complexe, ils ne seront pas tentés de le relever. Les efforts déployés pour favoriser des changements auprès de la population seront vains et les résultats, peu concluants. De plus, pour maximiser les changements d'habitudes, l'environnement dans lequel ils progressent doit être favorable à la réalisation du défi. C'est-à-dire que les citoyens doivent se sentir continuellement encouragés et soutenus et que les équipements de tri ainsi que l'affichage doivent être accessibles et faciles d'utilisation.

Le tableau suivant illustre la zone d'équilibre optimale nommée *délicieuse incertitude* qu'il est préférable d'atteindre si les décideurs et responsables de l'implantation de la collecte désirent obtenir des résultats satisfaisants :

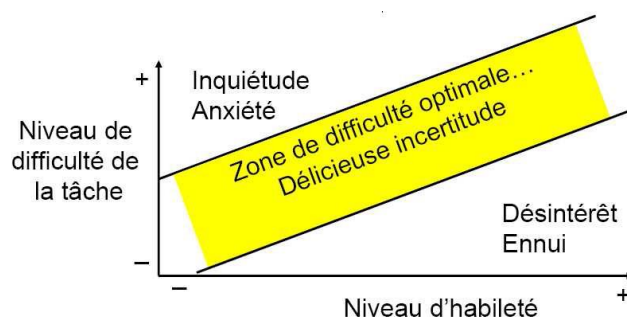


Figure 4.1 : Modèle illustrant le concept de la zone de délicateuse incertitude (tirée de : Brunelle et autres, 1988, p.119)

En somme, pour constater des résultats, il faut implanter des projets de façon progressive et réfléchir à des objectifs atteignables. Une fois atteints, ces objectifs peuvent être élevés. C'est de cette façon que les réussites sont possibles. Elles entraînent également un sentiment collectif de fierté.

4.4 Projet pilote

Bien que ce ne soit pas l'ensemble des municipalités contactées qui ait décidé de mettre en place un projet pilote avant l'implantation officielle de la collecte de la 3^e voie sur la totalité de leur

territoire, celles qui l'ont fait se disaient heureuses de ce choix. Notamment, les villes de Windsor, de Lac-Mégantic ou encore, certains arrondissements de la ville de Montréal ont senti la nécessité de procéder d'abord à un projet pilote. Ce dernier a permis, selon monsieur Mercier de la Ville de Lac-Mégantic, de régler les petits éléments problèmes et ainsi, d'assurer une implantation à grande échelle plus efficace. Le projet pilote permet effectivement de gagner en expérience et de construire des bases solides appuyées sur la réalité, pas sur des hypothèses, et ce, autant en ce qui a trait à la logistique du programme qu'aux relations avec le citoyen.

Le projet pilote demande la consultation de la population concernée et de prendre connaissance des bons et moins bons coups du projet. De cette façon, des réajustements sont possibles et peut-être plus facilement réalisables. Dans le même sens, les outils d'accompagnement (bac, guide de tri, guide de trucs et astuces) peuvent être modelés selon les problèmes et appréhensions rencontrés chez la population ciblée.

De plus, dans certaines municipalités, les citoyens touchés par le projet pilote sont perçus comme privilégiés d'avoir accès à cette collecte. Le projet pilote peut ainsi avoir pour effet de provoquer la curiosité et stimuler l'intérêt chez d'autres citoyens, envieux de participer à leur tour. Une fois venu le temps de procéder à l'implantation de la collecte sur l'ensemble du territoire, les citoyens connaissent donc déjà le programme.

4.5 Trousse de départ

Fournir une trousse de départ aux citoyens est une façon, de la part de la municipalité, de bien appuyer les efforts de tri lors de l'implantation de la collecte. Il est suggéré que cette trousse contienne, au minimum, un bac roulant extérieur, un bac de comptoir, quelques petits sacs gratuits pour le bac de cuisine (de papier ou compostables, selon le cas), ainsi que des guides de tri et de trucs et astuces. Une lettre expliquant les raisons de l'implantation de la collecte de la 3^e voie peut également être ajoutée à la trousse de départ. Elle permet de bien justifier la pertinence de l'ajout d'un bac à la collecte sélective municipale.

Cette trousse de départ distribué aux citoyens démontre un sérieux dans la démarche de la part des autorités municipales, en plus de les encourager à participer activement.

4.6 Diminution de la fréquence de collecte des déchets ultimes

Un des facteurs de réussite identifiés lors des recherches documentaires et des entretiens téléphoniques est la diminution de la fréquence de collecte des déchets ultimes lors de la mise en œuvre de la collecte des déchets organiques. Il est effectivement conseillé, notamment par madame Clément de la MRC de Coaticook et Alexandre Gervais de la ville de Kirkland, de réduire significativement le nombre de collectes des déchets ultimes. De cette façon, les citoyens sont en

quelque sorte confrontés à mieux trier leurs matières résiduelles afin d'obtenir plus d'espace dans leur bac à déchets, qui est vidé moins souvent.

Parallèlement à cette diminution de la fréquence de la collecte des ordures ménagères, celle des matières organiques doit être offerte régulièrement, c'est-à-dire, au moins une fois par semaine durant la saison estivale. Les citoyens doivent sentir qu'il est vraiment avantageux de bien trier les matières à la source. En parallèle, la distribution de guides de tri est essentielle pour bien supporter le citoyen dans ses efforts de tri et éviter la contamination.

4.7 Bonne organisation logistique

Le succès de la mise en œuvre d'une collecte des matières organiques repose également sur une bonne organisation logistique. Monsieur Sabourin (2014) de la ville de Gatineau, souligne que la distribution des bacs demande une très bonne coordination. Les bons équipements et outils doivent être réfléchis et fournis en même temps aux citoyens. Pour éviter les cafouillages, il est pertinent d'annoncer plusieurs mois à l'avance le moment (le mois ou la semaine) durant lequel les trousseaux de départ seront distribués. Une équipe bien organisée doit prendre en charge cette distribution et être suffisamment disponible pour répondre aux questions des citoyens.

5 RECOMMANDATIONS

Les entretiens téléphoniques réalisés auprès des répondants ainsi que la recherche documentaire ont permis de déterminer quelles étaient les recommandations les plus pertinentes à appliquer afin d'améliorer ou de faciliter l'implantation d'une collecte des matières organiques dans une municipalité.

Les trois premières recommandations s'adressent au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Suivent ensuite cinq recommandations relatives au secteur municipal.

5.1 Recommandations destinées au MDDELCC

Les recommandations suivantes sont destinées au MDDELCC, qui joue un rôle crucial dans le bon déroulement de la gestion des matières résiduelles au Québec. Cependant, ce ministère devrait structurer davantage ce secteur d'activité important au Québec afin de diminuer significativement les quantités de matières enfouies chaque année.

5.1.1 Bannissement de l'enfouissement

Au Québec, les objectifs de mise en valeur pour chacun des secteurs d'activité sont certes précis. Toutefois, ce sont les moyens pour y arriver qui demeurent incertains ou insuffisants. Le gouvernement québécois se fie encore, en grande partie, sur la participation volontaire des municipalités, des ICI ou du secteur de la CRD pour atteindre les objectifs définis dans la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles*, bien que certains incitatifs financiers aient été instaurés, tels que les différents programmes énumérés au chapitre 2. Cette Politique, qui en est présentement à sa troisième édition, n'a pas su prouver jusqu'à maintenant sa pleine efficacité puisqu'aucun objectif fixé n'a été atteint. Peut-être est-ce justement parce qu'elle n'est pas suffisamment coercitive.

Il est recommandé que le MDDELCC instaure une réglementation structurante, auprès du secteur résidentiel, celui des ICI et de la CRD, qui impose clairement l'interdiction d'enfouir toutes matières recyclables (incluant les matières organiques).

À la lumière de l'analyse des initiatives réalisées dans les provinces maritimes et des réponses des répondants questionnés, la province de Québec verrait ses chances d'atteindre ses objectifs de mise en valeur augmenter si des lois et des règlements structurants étaient officiellement instaurés. La prise en charge concrète de la gestion des matières résiduelles en Nouvelle-Écosse est un exemple flagrant qui démontre que lorsque l'administration gouvernementale impose, par des moyens législatifs, un bannissement de toute matière recyclable (organique ou recyclable),

l'atteinte des objectifs fixés est alors possible. La figure 1.1, tirée d'une étude de Statistique Canada, illustre clairement que les provinces de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard sont celles qui détiennent le taux de compostage le plus élevé au Canada. Il semble donc que les législations appliquées dans ces provinces aient vraisemblablement des effets positifs sur les taux de performance quant à la récupération des matières organiques.

5.1.2 Mesures législatives contraignantes

Pour faire suite à la première recommandation d'instaurer une réglementation qui interdise l'enfouissement des matières recyclables (incluant les matières organiques) au Québec, **il est recommandé que le MDDELCC accompagne cette réglementation de mesures contraignantes légales afin de permettre aux responsables du dossier de la saine gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs d'activités de faire respecter l'interdiction d'enfouissement de toutes matières pouvant être réintroduites dans une chaîne ou une autre de recyclage.**

Puisque les objectifs fixés par la Politique et son plan d'action 2011-2015 ne sont pas accompagnés de mesures contraignantes, cela laisse une impression amère aux différents acteurs sociaux, que le gouvernement ne considère pas sérieusement les efforts à déployer collectivement pour appliquer de façon concrète le principe des 3RV et ainsi, réduire considérablement la quantité de déchets produits au Québec (et, parallèlement, l'enfouissement de ceux-ci). Ainsi, il est légitime pour une municipalité, une entreprise ou encore, un citoyen qui désire répondre aux objectifs, mais qui ne se sent pas appuyer par le gouvernement, de ne plus vouloir investir les efforts nécessaires dans le tri des matières résiduelles.

En ce sens, quelques répondants issus du milieu municipal questionnés dans le cadre de cet essai disent ne pas sentir suffisamment d'appuis (et de volonté politique) de la part du gouvernement, pour ce qui est de l'implantation d'un programme de collecte porte-à-porte de la matière organique. L'objectif zéro enfouissement prévu pour 2020 arrive à grands pas et l'imposition de lois et de règlements interdisant la mise au rebut des déchets organiques aiderait beaucoup les municipalités à atteindre cet objectif ! En imposant des mesures coercitives, les municipalités seraient appuyées par des moyens légaux (et peut-être même financiers) pour faire respecter les mesures et programmes mis en place localement.

5.1.3 Implication de l'ensemble des acteurs sociaux : diffusion à grande échelle des objectifs de la Politique

Afin que tous les acteurs sociaux, c'est-à-dire, décideurs, citoyens, travailleurs, puissent mettre l'épaule à la roue et travailler collectivement à atteindre les objectifs de la Politique, **il est recommandé que le MDDELCC diffuse, au moins une fois par année et à travers des**

campagnes publicitaires efficaces, les objectifs de la Politique. Pour y arriver, des efforts et des moyens financiers doivent être déployés de façon suffisante.

Pour atteindre des résultats qui se rapprochent le plus de l'objectif zéro enfouissement des matières organiques d'ici 2020, il est impératif d'intégrer le plus possible la population dans le processus. Les actuels objectifs définis dans la Politique ne semblent pas clairement connus par la population en général. Très peu de publicités ou de communications sont présentement produites pour les faire connaître. À l'occasion, le gouvernement effectue une conférence de presse ou un communiqué, mais c'est apparemment insuffisant. Alors, comment est-il possible d'arriver à des résultats si la population n'est pas directement impliquée ? Il apparaît à première vue que cette responsabilité incombe indirectement aux municipalités, bien que celles-ci ne soient pas suffisamment équipées pour y faire face, tel que mentionné par plusieurs répondants. Souvent, c'est par manque de financement ou de personnel que les taux de performance (et de participation) du programme de collecte porte-à-porte des matières organiques ne sont pas à la hauteur des attentes et des efforts municipaux.

Les objectifs de la Politique mériteraient d'être davantage publicisés. Et pour arriver à rejoindre le plus grand nombre de personnes, beaucoup d'énergie et d'efforts doivent être investis. Les activités de sensibilisation, d'éducation et d'information doivent être réalisées, et ce, de façon continue. Il est nécessaire d'impliquer les citoyens, municipalités, les ICI et le milieu de la CRD directement dans le processus d'atteinte des objectifs. Un sentiment de fierté doit découler des efforts de tri responsable. Pour se faire, le gouvernement est l'instance gouvernementale la mieux placée pour insuffler cette volonté et fierté sociale de participer à un défi de mise en valeur des matières résiduelles.

5.2 Recommandations destinées au milieu municipal concernant l'implantation d'une collecte de la 3^e voie

Afin de s'assurer d'une bonne implantation de la collecte porte-à-porte des matières organiques ainsi qu'une participation active des ménages, l'application des cinq recommandations énoncées ci-après peut s'avérer bénéfique pour les administrations municipales.

5.2.1 Plan de communication

Chez les municipalités qui ont déjà implanté la collecte porte-à-porte des matières organiques ou qui désirent le faire, **il est recommandé de mettre en œuvre un plan de communication efficace afin de rejoindre et d'impliquer le plus possible les citoyens ciblés.** Comme il est décrit à la section 4.2, la préparation et la mise en œuvre efficace d'un plan de communication, relativement à l'implantation d'un programme municipal de collecte des matières organiques, sont l'un des plus importants facteurs de réussite. C'est grâce à un plan de communication diversifié qu'il

est possible pour les responsables municipaux d'entrer en contact avec les citoyens, que ce soit directement ou indirectement.

D'abord, le porte-à-porte est la façon idéale d'annoncer le projet avant l'implantation de celui-ci puisqu'il permet de rejoindre et d'impliquer directement les ménages. Cette activité permet également de réduire les appréhensions des citoyens et de discuter de leurs inquiétudes et de leurs craintes. Une fois fait, il est alors possible de pouvoir y répondre en amont. La préparation inévitable du guide de tri, distribué en même temps que la trousse de départ, pourra être plus juste et mieux répondre aux commentaires et appréhensions.

Il importe aussi de poursuivre les efforts de communication après l'implantation du programme. Il faut éviter que le sujet de la saine gestion des matières résiduelles ne tombe dans l'oubli. Ainsi, un rappel régulier sur le tri ou sur l'importance de le faire doit être réalisé au moins deux fois par année. Que ce soit par des capsules radio, des articles dans les journaux ou encore par des événements particuliers, ces rappels renforceront la participation, permettront de corriger certaines habitudes de tri ou rappelleront aux moins convaincus, l'importance de participer à un tel projet collectif.

5.2.2 Incitatifs municipaux

Pour s'assurer d'une participation active chez la population au programme de collecte porte-à-porte de la matière organique, une municipalité doit l'accompagner de mesures incitatives qui favorisent l'acceptabilité sociale.

Il est recommandé que les municipalités imposent une réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères parallèlement à la mise en place de la collecte des résidus organiques.

Comme l'on fait plusieurs municipalités québécoises, entre autres la Ville de Sherbrooke, celle du Lac-Delage ou encore, certaines de la MRC de Coaticook, la mise en place de la collecte de la 3^e voie doit être accompagnée d'une réduction de la fréquence de collecte des déchets ultimes. Cette initiative permet d'abord de réduire le nombre de camions sur la route, mais également, de stimuler le tri adéquat des matières. Si le bac de déchet n'est vidé qu'une ou deux fois par mois plutôt que chaque semaine, il devient plus pertinent pour les ménages de disposer des matières organiques dans le bac brun qui lui, est vidé toutes les semaines.

La diminution du nombre de collectes d'ordures ménagères peut toutefois se faire de façon progressive. La diminution graduelle permettra d'améliorer son acceptation chez la population et ainsi, d'augmenter les chances de réussite et de participation.

Il est recommandé que les municipalités désireuses d'implanter la collecte de la 3^e voie fournissent gratuitement une trousse de départ aux ménages.

Cette initiative permettra de démontrer qu'elle met en branle une démarche sérieuse. Ce sera aussi une manière d'encourager la participation. Cette trousse doit minimalement contenir un bac de cuisine, des sacs de papier ou compostables, ainsi qu'un guide de tri.

Il est également recommandé que les municipalités offrent un soutien téléphonique aux ménages quelques mois avant et après l'implantation de la collecte des matières organiques.

Un responsable du dossier de la gestion des matières résiduelles doit être facilement accessible pour répondre rapidement aux questions des citoyens concernant soit le tri des matières, le fonctionnement de la collecte, les bacs, les désagréments liés à la disposition dans le bac. De l'information peut également être disponible sur un site clairement identifié dans le guide de tri, par exemple. Ces initiatives démontrent un soutien aux ménages de la part de la municipalité ou de l'organisme responsable et permettent de réduire les désagréments pouvant résulter d'un changement d'habitudes. Plusieurs municipalités québécoises l'ont fait à ce jour. La ville de Drummondville a même mis en ligne un moteur de recherche à l'aide duquel il est possible d'identifier la façon la plus écologique de disposer d'une matière questionnée.

5.2.3 Regroupement des municipalités

Les municipalités doivent souvent faire face à des réalités différentes : densité de population, superficie du territoire, démographie. L'implantation d'une collecte de la 3^e voie n'est alors pas une mince affaire pour certaines. Souvent plus lourdes et coûteuses (Olivier, 2010), les plus petites municipalités sont peut-être moins enclines à imposer une troisième collecte.

Selon la réalité des municipalités, il est recommandé que celles-ci s'unissent pour mettre en place de façon commune, la collecte des matières organiques.

Le regroupement des municipalités et la mise en commun des efforts peuvent s'avérer être une façon de partager des coûts humains et financiers engendrés par l'implantation d'une telle collecte, c'est-à-dire, les frais de gestion du programme, de transport, de collecte, de traitement et même, d'information, de sensibilisation et d'éducation. Les régies de gestion des matières résiduelles de la région de Coaticook ou de la MRC du Témiscamingue sont des exemples de gestion centralisée où les municipalités conservent leur indépendance et peuvent décider de la manière dont les collectes se feront sur leur territoire. Le regroupement de municipalités peut devenir un facteur facilitant pour

celles ayant un caractère plus rural (plus grande superficie à couvrir versus une moindre grande densité de population).

CONCLUSION

Les modes de gestion des matières résiduelles évoluent. Au Canada, et plus précisément au Québec, la collecte unique des ordures ménagères est heureusement chose du passé. Celle des matières recyclables s'est ajoutée, il y a déjà quelques années, et est devenue commune, bien que des améliorations soient toujours souhaitées quant au tri et au recyclage. Aujourd'hui, de plus en plus de municipalités québécoises ajoutent la collecte de la 3^e voie, celles des matières organiques. Les ménages desservis sont alors conviés à peaufiner une fois de plus le tri de leurs matières résiduelles et à participer à la réintroduction des matières dans un cycle de recyclage et ainsi, à préserver les ressources premières limitées. Le détournement annuel de milliers de tonnes de matières organiques diminue les risques de contamination de l'air, des sols et des eaux de surface et souterraines liés à leur enfouissement. Par cette initiative d'instaurer une collecte de type porte-à-porte des matières organiques auprès des secteurs résidentiels, les organismes municipaux démontrent leur volonté de préserver l'environnement, mais surtout, de mettre l'épaule à la roue dans l'atteinte des objectifs de mise en valeur par secteurs d'activités, tels que définis dans la Politique.

L'objectif général visé dans cet essai était d'arriver à identifier les facteurs clés de réussite nécessaires lors de l'implantation d'une collecte de la 3^e voie auprès des ménages. Pour y arriver, le portrait de différentes villes canadiennes ayant décidé d'implanter une forme ou une autre de collecte des matières organiques auprès de leur secteur résidentiel a été dressé tout au long du chapitre un. Le but recherché par la description de ces modèles était de découvrir quels sont les différents modes de gestion des matières compostables réalisés ailleurs, dans les autres provinces. Le second chapitre se voulait une mise en contexte de la réalité actuelle québécoise en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles et plus précisément, celle des déchets organiques. Cette gestion des matières compostables de source résidentielle est d'ailleurs un phénomène plutôt récent. Le recensement des différentes MRC, villes, municipalités et organismes de gestion québécois réalisé dans le troisième chapitre, a permis de prouver que la prise en charge des municipalités d'une collecte de la 3^e voie s'étend de plus en plus au Québec. La description des diverses expériences municipales québécoises a été rendue possible à l'aide de nombreuses recherches documentaires, mais surtout, grâce à un bon nombre de questionnaires téléphoniques soumis à plusieurs responsables municipaux du dossier de la gestion des matières organiques. Une fois le recensement fait, les expériences furent colligées, permettant de relever précisément les facteurs de réussite nécessaires au succès d'une telle collecte. Ceux-ci ont été explicités dans le chapitre quatre. Les recommandations, intimement liées aux facteurs de réussite ressortis

précédemment, ont été émises au chapitre cinq. Elles s'adressent d'abord au MDDELCC, puis aux décideurs municipaux.

La rédaction de cet essai et l'observation terrain a permis d'établir que beaucoup de chemin reste à faire relativement au tri responsable des matières résiduelles, et ce, dans tous les secteurs d'activités (résidentiel, ICI, CRD). Il est impératif que l'ensemble des acteurs sociaux (citoyens, travailleurs, décideurs, politiciens) saisisse bien tous les enjeux liés à l'enfouissement insouciant. D'où l'importance primordiale d'informer, de sensibiliser et d'éduquer tout un chacun à l'importance de procéder, à la maison comme au travail, au tri des matières. Plus l'exercice du tri sera compris et ancré dans les habitudes de vie, plus ce geste deviendra naturel. Les installations seront également plus efficaces et présentes un peu partout dans les lieux publics. Le tri des matières amène la prise de conscience de ce que l'on jette aux rebuts et, ultimement, de ce que l'on consomme. Et cette prise de conscience ne peut être que bénéfique pour l'atteinte de la réduction à la source, le premier R du concept des 3RV.

RÉFÉRENCES

- Alberta Environment (2007). Too Good to Waste : Making Conservation a Priority. In Government of Alberta. *Too Good to Waste*. <http://environment.gov.ab.ca/info/library/7822.pdf> (Page consultée le 1^{er} mai 2014).
- Bastien, D. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans l'arrondissement de Verdun. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 27 mars, Sherbrooke.
- Beaupré, A. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier et de Mékinac. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 22 mars, Sherbrooke.
- Bourgelas, F. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la MRC d'Arthabaska. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 27 février, Sherbrooke.
- Brunelle, J., Drouin, D., Godbout, P. et Tousignant, M. (1988). *La supervision de l'intervention en activité physique*. Montréal, Gaëtan Morin éditeur ltée, 317 pages.
- Bulota, C. (s.d.). Délicieuse incertitude. <http://www.quebecsnowboard.ca/documents/delicieuse-incer.pdf> (Page consultée le 5 juin 2014).
- CDEM (2014). Compostage : simple et bénéfique. In CDEM. *Publications*. <http://www.cdem.com/fr/publications/compostage> (Page consultée le 30 avril 2014).
- City of Calgary (2014). Green Cart - Food and yard waste pilot. In City of Calgary. <http://www.calgary.ca/UEP/WRS/Pages/Recycling-information/Residential-services/Organics-recycling/Green-Cart-Pilot.aspx> (Page consultée le 1^{er} mai 2014).
- City of Edmonton (2010). Sustainable Waste Management. In City of Edmonton. http://www.edmonton.ca/city_government/documents/Discussion_Paper_10_Sustainable_Waste_Management.pdf (Page consultée le 1^{er} mai 2014).
- City of Edmonton (2014). Edmonton Composting Facility. In City of Edmonton. *For Residents*. http://www.edmonton.ca/for_residents/garbage_recycling/edmonton-composting-facility.aspx (Page consultée le 1^{er} mai 2014).
- City of Guelph (2014a). Cart Program. In City of Guelph. *Living - Garbage and Recycling*. <http://guelph.ca/living/garbage-and-recycling/curbside-collection/cart-program/> (Page consultée le 28 mai 2014).
- City of Guelph (2014b). Downtown Automated Waste Collection. In City of Guelph. *Living-Garbage and Recycling-Curbside Collection-Cart Program-When are you getting your carts*. <http://guelph.ca/living/garbage-and-recycling/curbside-collection/cart-program/when-are-you-getting-your-carts/downtown-automated-waste-collection/> (Page consultée le 29 mai 2014).

- City of Guelph (2014c). Waste Diversion Education Centre. *In* City of Guelph. *Living-Environment-Waste Reduction*. <http://guelph.ca/living/environment/waste-reduction/waste-diversion-education-centre/> (Page consultée le 29 mai 2014).
- City of Hamilton (2013). Garbage and Recycling : Trash Tags for Extra Garbage. *In* City of Hamilton. *City Services*. <https://www.hamilton.ca/CityServices/Garbage-and-Recycling/Green-bins-composting/> (Page consultée le 28 avril 2014).
- City of Toronto (2014a). Green Bin is a success : The facts about the program. *In* City of Toronto. *Organics*. <http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vnextoid=bb41d187c3b02410VgnVCM10000071d60f89RCRD&vnextchannel=ceed433112b02410VgnVCM10000071d60f89RCRD> (Page consultée le 28 avril 2014).
- City of Toronto (2014b). Green Bin Program. *In* City of Toronto. *Organics*. <http://www1.toronto.ca/wps/portal/contentonly?vnextoid=d860d187c3b02410VgnVCM10000071d60f89RCRD&vnextchannel=ceed433112b02410VgnVCM10000071d60f89RCRD> (Page consultée le 28 avril 2014).
- Clément, M. (2012). Le vécu d'un PGMR municipal. Communication orale. *Conférence dans le cadre du cours ENV 716- Gestion des matières résiduelles et les 3RV-E*, 26 novembre, Sherbrooke.
- Clément, M. (2014a). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la MRC de Coaticook. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 18 mars, Sherbrooke.
- Clément, M. (2014b). *Rapport de gestion des matières résiduelles, MRC de Coaticook - année 2013* (Tableaux GMR 2013). Document non-publié.
- CMM (2013). Institution. *In* Communauté métropolitaine de Montréal. *Qui sommes-nous*. <http://cmm.qc.ca/qui-sommes-nous/institution/> (Page consultée le 3 avril 2014).
- CMM (2014a). Les 19 mesures du PMGMR. *In* Communauté métropolitaine de Montréal. *Tableau de bord du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles*. <http://tbpmgmr.cmm.qc.ca/swf/MesureIndicateurs.php> (Page consultée le 3 avril 2014).
- CMM (2014b). Planification de la gestion des matières résiduelles. *In* Communauté métropolitaine de Montréal. *Orientations*. <http://cmm.qc.ca/planification-de-la-gestion-des-matieres-residuelles/orientations/> (Page consultée le 3 avril 2014).
- Commission des services régionaux de Kent (2013). Humide/Sec : Qu'est-ce que le programme de tri à la source humide/sec ? *In* Commission des services régionaux de Kent. *Services des déchets solides : Programmes*. <http://www.krsc.ca/fr/services-des-dechets-solides/programmes/humide-sec/> (Page consultée le 28 avril 2014).
- Commissions de services régionaux du Nouveau-Brunswick 7 (2014). Faisons le tri : guide de tri. *In* Commissions de services régionaux du Nouveau-Brunswick 7. *Point de départ*. <http://www.nbse.ca/solidwaste/fr/sorting> (Page consultée le 21 avril 2014).

- Compo Recycle (s.d.). Services offerts. In Compo Recycle.
<http://www.comporecycle.com/francais/index.htm> (Page consultée le 18 février 2014).
- Cyr, J. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la Municipalité des Îles de la Madeleine. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 9 avril, Sherbrooke.
- Desjardins, A.D. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans l'arrondissement d'Outremont. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 26 mars, Sherbrooke.
- Desjardins, J. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Lapocatière. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 19 février, Sherbrooke.
- Drapeau, N. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la MRC du Roché-Percé. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 20 février, Sherbrooke.
- Dubord. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie : expérience chez Compo Recycle. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 26 février, Sherbrooke.
- EBI Environnement inc. (2013). *MRC montcalm : Statistiques de pesées pour les années 2010, 2011, 2012 et 2013*. Document non-publié.
- Enerkem (2010). Sites - Edmonton, Alberta (Canada). In Enerkem. *Enerkem, biocarburants à partir de déchets*. <http://www.enerkem.com/fr/sites/usine/edmonton-alberta-canada.html> (Page consultée le 1^{er} mai 2014).
- Enviroval inc. (2008). Historique. In Enviroval inc. *Enviroval : Valorisation des matières résiduelles*. <http://www.enviroval.ca/enviroval/index.php?p=1> (Page consultée le 2 avril 2014).
- Faribault, A. (2013). Implantation du bac brun en 2015; Bromont précurseur dans sa région. In La Voix de l'Est. <http://www.lapresse.ca/la-voix-de-est/actualites/201312/17/01-4721985-implantation-du-bac-brun-en-2015-bromont-precurseur-dans-la-region.php> (Page consulté le 19 février)
- Fédération canadienne des municipalités (2009). Objectifs 50 % et plus : Les expériences réussies de valorisation des matières résiduelles par les municipalités canadiennes. In Fédération des municipalités canadiennes. https://www.fcm.ca/Documents/tools/GMF/Getting_to_50_percent_fr.pdf (Page consultée le 28 avril 2014).
- Fradette, L. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la MRC de la Vallée-du-Richelieu. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le*

cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités, 10 février, Sherbrooke.

Fullum, C. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Drummondville. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités, 25 février, Sherbrooke.*

Gamache, S. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie : Expérience de la RGMRM. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités, 2 avril, Sherbrooke.*

Gervais, A. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la Ville de Kirkland. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités, 27 mars, Sherbrooke.*

Gesterra inc. (2014a). À propos. In Gesterra inc. <http://gesterra.ca/fr/a-propos.php> (Page consultée le 27 février 2014).

Gesterra inc. (2014b). Explication du défi. In Gesterra inc. *Défi minceur : 2 lb par semaine.* <http://www.defi2lb.com/fr/je-releve-le-defi/explication-du-defi> (Page consultée le 27 février 2014).

Gionet, P. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie : Expérience de la RIADM. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités, 2 avril, Sherbrooke.*

Gouvernement de l'Ontario (2013). Stratégie de réduction des déchets. In Gouvernement de l'Ontario. <http://www.ebr.gov.on.ca/ERS-WEB-External/displaynoticecontent.do?noticeId=MTE5NzM1&statusId=MTc5MTM2&language=fr> (Page consultée le 28 avril 2014).

Government of Alberta (2014). Too Good to Waste. In Government of Alberta. *Waste.* <http://esrd.alberta.ca/waste/too-good-to-waste.aspx> (Page consultée le 1 mai 2014).

Government of British-Columbia (2014). Municipal Waste Management Plans. In Government of British-Columbia. *Environment.* <http://www2.gov.bc.ca/gov/topic.page?id=538FE4DF614C4F958F4719F736CC878D&title=Municipal%20Waste%20Management%20Plans> (Page consultée le 30 avril 2014).

Gouvernement du Manitoba (s.d.). Fonds pour la réduction du volume des déchets et la prévention de la pollution. In Government of Manitoba. *Gov Home- Conservation and water stewardship- Pollution prevention.* <http://www.gov.mb.ca/conservation/pollutionprevention/wrapp/wrappfund.fr.html> (Page consultée le 30 avril 2014).

- Government of Saskatchewan (2013). Waste Management. *In* Government of Saskatchewan. *Environment*. <http://www.environment.gov.sk.ca/wastemanagement> (Page consultée le 1^{er} mai 2014).
- Hamel, M. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie à la Cité de Dorval. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 1^{er} avril, Sherbrooke.
- Houde, M. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Lévis. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 15 mars, Sherbrooke.
- Hudon, G. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la MRC de Montcalm. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 24 février, Sherbrooke.
- Hubert, K. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Lac-Beauport. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 10 mars, Sherbrooke.
- Island Waste Management Corporation (2014). À notre sujet. *In* Island Waste Management Corporation. *Accueil*. <http://www.iwmc.pe.ca/fr/aboutus.php> (Page consultée le 21 avril 2014).
- Kassirer, J. (2012). Halifax - Gestion intégrée des déchets et des ressources. *In* Kassirer, J. *Outils de changement*. <http://www.toolsofchange.com/fr/etudes-de-cas/detail/118> (Page consultée le 23 avril 2014).
- Kearney, C. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie : Expérience à la ville de Montréal-Ouest. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 6 mai, Sherbrooke.
- Lafrance, C. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Rimouski. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 25 février, Sherbrooke.
- Lapierre, A. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 26 février, Sherbrooke.
- Lemieux, M. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Windsor. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 6 février, Sherbrooke.

Le tri (2013). RecycleSENB, réalisateur, Capsule vidéo. <http://www.nbse.ca/solidwaste/fr/sorting>

Loi sur la réduction du volume et de la production des déchets, Gouvernement du Manitoba, C.P.L.M. c. W40.

Marchal, M. (2014). La collecte des déchets de table s'étend. *In* Métro. <http://journalmetro.com/actualites/montreal/494085/la-collecte-des-dechets-de-table-setend/> (Page consultée le 20 mai 2014).

Martineau, S. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 24 mars, Sherbrooke.

Mercier, R. (2014a). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Lac-Mégantic. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 22 février, Sherbrooke.

Mercier, R. (2014b). Graphique indiquant la quantité de matières résiduelles recueillies annuellement lors des collectes dans la ville de Lac-Mégantic (Rapport interne GMR). Communication non-publiée.

MDDEP (2010). Hiérarchie des modes de gestion des matières résiduelles et reconnaissance d'opérations de traitement en tant que valorisation énergétique. *In* Gouvernement du Québec. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/hierarchie-modesgmr.pdf> (Page consultée le 21 janvier 2014).

MDDEFP (2012). Bannissement des matières organiques de l'élimination au Québec: état des lieux et prospectives. *In* Gouvernement du Québec. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/organique/bannissement-mat-organ-etatdeslieux.pdf> (Page consultée le 24 janvier 2014).

MDDEFP (2014a). Redevances pour l'élimination des matières résiduelles. *In* Gouvernement du Québec. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/matieres/redevances/> (Page consultée le 27 janvier 2014).

MDDEFP (2014b). Création d'un programme d'aide au compostage destiné aux petites municipalités. *In* Gouvernement du Québec. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/infuseur/communiqu.asp?no=2802> (Page consultée le 6 mai 2014).

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux (2001). Réduction et réacheminement des déchets : Un plan d'action pour le Nouveau-Brunswick. *In* Gouvernement du Nouveau-Brunswick. <http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/env/pdf/LandWaste-TerreDechets/ReductionReacheminementDechets.pdf> (Page consultée le 28 avril 2014).

Mercure, J-L. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les MRC de Portneuf, de la Jacques-Cartier et de Mékinac. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 26 mars, Sherbrooke.

- Mustapha, I. (2013). Compostage par les ménages au Canada. *In* Gouvernement du Canada. *Publications -16-002 X - Page principale*. <http://www.statcan.gc.ca.ezproxy.usherbrooke.ca/pub/16-002-x/2013001/article/11848-fra.htm> (Page consultée le 12 juin 2013).
- MRC de Coaticook (2014). Bilan exceptionnel de gestion des matières résiduelles dans la MRC de Coaticook grâce à la synergie entre tous les acteurs. Communication orale. 11 mars, Coaticook.
- MRC de la Haute-Yamaska (2014). Matières organiques. *In* MRC de la Haute-Yamaska. *Matières résiduelles*. <http://www.haute-yamaska.ca/cgi-cs/cs.waframe.content?click=159458&lang=1#Compostage> (Page consultée le 7 avril 2014).
- MRC de Memphrémagog (2013). *Plan de gestion des matières résiduelles*. 108 p.
- MRC de Montcalm (2003). Plan de gestion des matières résiduelles. *In* MRC de Montcalm. *Environnement*. <http://mrcmontcalm.com/site/index.php/services/environnement> (Page consultée le 10 mars 2014).
- Municipalité de l'Isle-Verte (2011). Gestion des déchets. *In* Municipalité de l'Isle-Verte. Services aux citoyens. http://www.municipalite.lisle-verte.qc.ca/services_aux_citoyens/?id=gestion_des_dechets&a=2013 (Page consultée le 18 juin 2014).
- Nova Envirocom (2006). Le compostage facilité. Guide sur le compostage domestique. http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/upload/Publications/le_compostage_facilite.PDF (Page consultée le 2 juillet 2014).
- Olivier, M. J. (2010). *Matières résiduelles et 3RV-E*. 3^e édition, Lévis, Les productions Jacques Bernier, 308 p.
- Pellerin, K. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la MRC du Témiscamingue. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 20 février, Sherbrooke.
- Peter, M. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Westmount. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 22 mars, Sherbrooke.
- Pion, R. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie : Expérience de la RIAM. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 20 février, Sherbrooke.
- Priori, P. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie : Expérience à l'arrondissement Rivières-des-Prairies-Pointes-Aux-Trembles. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 28 avril, Sherbrooke.

- Province of Nova Scotia (2009). Renewal of Nova Scotia's Solid Waste Resource Management Strategy. Consultation Summary Report 2009. *In* Province of Nova Scotia. <http://www.novascotia.ca/nse/waste/docs/SolidWasteStrategy.2009.Renewal.pdf> (Page consultée le 23 avril 2014).
- Province of Nova Scotia (2014). Nova Scotia's Strategy. *In* Province of Nova Scotia. *Environment*. <http://www.novascotia.ca/nse/waste/strategy.asp> (Page consultée le 22 avril 2014).
- RDN (2011). RDN Residential Food Waste Collection Pilot Program. *In* RDN. *Zero Waste - Beyond Recycling*. <http://www.rdnfoodwaste.ca/welcome.asp> (Page consultée le 30 avril 2014).
- RDN (2014). Welcome to the Green Bin Program. *In* RDN. *Zero Waste - Beyond Composting*. <http://www.beyondcomposting.ca/> (Page consultée le 30 avril 2014).
- REACT (s. d.). About Us. *In* REACT. <http://www.reactsask.ca/aboutus.html> (Page consultée le 1^{er} mai 2014).
- Recyc-Québec (2010a). Cas à succès : MRC et région de Coaticook. *In* Gouvernement du Québec. *La gestion des matières organiques*. <http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/2010/10/mrc-et-region-de-coaticook/> (Page consultée le 23 mars 2014).
- Recyc-Québec (2010b). Cas à succès : Municipalités de Saint-Donat, Rawdon et Chertsey. *In* Gouvernement du Québec. *La gestion des matières organiques*. <http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/2010/10/municipalites-de-saint-donat-rawdon-et-chertsey-dans-la-mrc-de-matawinie/> (Page consultée le 15 février 2014).
- Recyc-Québec (2012a). Cas à succès : MRC d'Arthabaska. *In* Gouvernement du Québec. *La gestion des matières organiques*. <http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/2012/09/mrc-darthabaska/> (Page consultée le 4 mars 2014).
- Recyc-Québec (2012b). Cas à succès : Ville de Sherbrooke. *In* Gouvernement du Québec. *La gestion des matières organiques*. <http://organique.recyc-quebec.gouv.qc.ca/2012/05/ville-de-sherbrooke/> (Page consultée le 8 mai 2014).
- Recyc-Québec (2012c). Les matières organiques putrescibles : état de situation et pistes d'action. *In* Gouvernement du Québec. <http://www.fihq.qc.ca/medias/1etatdesituation.pdf> (Page consultée le 27 janvier 2014).
- Recyc-Québec (2013). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles : Plan d'action 2011-2015. *In* Gouvernement du Québec. http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/programmes/prog/prog_4.pdf (Page consultée le 22 janvier 2014).
- RGMRM (2007) Présentation de l'organisme. *In* Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. <http://www.rgmr.com/presentation/index.php> (Page consultée le 22 février 2014).
- RGMRM (2014). Matières organiques. *In* Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan. *Nos services*. <http://www.regiemanicouagan.qc.ca/matieres-organiques.html> (Page consultée le 3 avril 2014).

- RIAM (2003). Plan conjoint de gestion des matières résiduelles. *In* Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. *Chapitre 6 : Objectifs, enjeux et orientations*. http://www.regiedesdechets.qc.ca/wp-content/uploads/pgmr_6.pdf (Page consultée le 22 février 2014).
- RIAM (2014a). Bilan des activités de l'année 2013. *In* Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. *On vous informe : Bilans annuels*. <http://www.regiedesdechets.qc.ca/wp-content/uploads/Bilan-2013-web.pdf> (Page consultée le 26 février 2014).
- RIAM (2014b). Vision, missions, valeurs. *In* Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains. *À propos de nous*. <http://www.regiedesdechets.qc.ca/a-propos/vision-missions-valeurs/> (Page consultée le 20 février 2014).
- Roy, S. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie : Expérience à la ville de Dollard-des-Ormeaux. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 28 avril, Sherbrooke.
- RRGMRP (2011). Qui nous sommes. *In* Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. *À propos*. <http://www.laregieverte.ca/propos/qui-nous-sommes> (Page consultée le 22 mars 2014).
- Sabourin, J.-M. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les Ville de Gatineau. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 26 mars, Sherbrooke.
- Sferrazza, V. (2013). City of Toronto Green Bin Program. *In* City of Toronto. http://www.fcm.ca/Documents/presentations/2013/SCC2013/City_of_Toronto_Green_Bin_Program_EN.pdf (Page consultée le 28 avril 2014).
- Thibault, G. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la municipalité de Lac-Delage. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 24 mars, Sherbrooke.
- Trahan, B. (2013). Enthousiasme pour le compostage. *Le Nouvelliste*, . <http://www.lapresse.ca/le-nouveliste/actualites/201308/14/01-4679660-enthousiasme-pour-le-compostage.php> (Page consultée le 26 février).
- Tremblay, I. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la MRC de Charlevoix. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 18 mars, Sherbrooke.
- Vaillancourt, P. (2014). *Résumé de l'entretien téléphonique – Collecte des matières organiques à Laval*. Courrier électronique à Patrick Saumure, p.saumure@ville.laval.qc.ca
- Ville de Côte-Saint-Luc (2013). Matières organiques (bac brun). *In* Ville de Côte-Saint-Luc. *Services, déchets domestiques*. <http://www.cotesaintluc.org/fr/BacBrun> (Page consultée le 18 juin 2014).

- Ville de Drummondville (2014). Gestion des matières résiduelles - Info matières résiduelles. *In* Ville de Drummondville. <http://www.ville.drummondville.qc.ca/info-matieres-residuelles> (Page consultée le 10 mars 2014).
- Ville d'Eastman (2013). Préparez-vous ! Le bac brun sera à vos portes bientôt ! *In* Ville d'Eastman. <http://www.muneastman.ca/vivre-a-eastman/environnement> (Page consultée le 8 mai 2014).
- Ville de Gatineau (2014). Compostage. *In* Ville de Gatineau. *Compostage, recyclage et ordures*. http://www.gatineau.ca/portail/default.aspx?p=compostage_recyclage_ordures/compostage (Page consultée le 23 mars 2014).
- Ville de Laval (s.d.). Bilan des activités 2013. *In* Ville de Laval. <http://www.laval.ca/Documents/Pages/Fr/Citoyens/environnement-recyclage-et-collectes/activites-speciales-et-programmes/bilan-action-env.pdf> (Page consultée le 2 juillet 2014).
- Ville de Laval (2014). Matières compostables. *In* Ville de Laval. *Environnement, recyclage et collecte*. <http://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/matieres-compostables.aspx> (Page consultée le 27 mars 2014).
- Ville de Lévis (2014). Matières résiduelles. *In* Ville de Lévis. http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Matieres_Residuelles/Citoyens_Mat_Col.asp (Page consultée le 12 mars 2014).
- Ville de Magog (2014). Environnement. . *In* Ville de Magog. *Bac brun - Collecte des matières organiques - Collectes - Résidentiel*. http://www.ville.magog.qc.ca/b_1.asp?idMenu=31 (Page consultée le 27 mai 2014).
- Ville de Magog (2014). Environnement. *In* Ville de Magog. *Collecte - Commercial et industriel - Bac supplémentaire*. http://www.ville.magog.qc.ca/b_1.asp?idMenu=264 (Page consultée le 27 mai 2014).
- Ville de Montréal (2014). Centres de traitement des matières organiques. *In* Ville de Montréal. *Centres*. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=9178,102641589&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 29 mars 2014).
- Ville de Montréal- Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie (2014). Collecte des résidus alimentaires. *In* Ville de Montréal. *Services aux citoyens. Collectes et recyclage*. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7357,75787605&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 20 mars 2014).
- Ville de Montréal- Arrondissement Le Sud-Ouest (s.d.a). Collecte des résidus alimentaires. *In* Ville de Montréal. *Services aux citoyens, Collectes et recyclage*. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,110523570&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 18 juin 2014).
- Ville de Montréal- Arrondissement Le Sud-Ouest (s.d.b). Sites de dépôt volontaire des résidus alimentaires. *In* Ville de Montréal. *Services aux citoyens, Collectes et recyclage*. http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=7757,113033656&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 18 juin 2014).

- Ville de Montréal- Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (2014). Collecte des résidus alimentaires. *In* Ville de Montréal. *Services aux citoyens, Environnement, Collectes et recyclage*.
http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8638,106021588&_dad=portal&_schema=PORTAL (Page consultée le 16 juin 2014).
- Ville de Montréal-Ouest (2010). Déchets organiques à Montréal-Ouest. *In* Ville de Montréal-Ouest. *Environnement*. <http://www.montreal-ouest.ca/fr/les-dechets-organique-a-montreal-ouest/> (Page consultée le 7 mai 2014).
- Ville d'Ottawa (2014). Comment fonctionne le programme vert ? *In* Ville d'Ottawa. *Résidents : Déchets et recyclage*. <http://ottawa.ca/fr/residents/dechets-et-recyclage/programme-de-bac-vert/comment-fonctionne-le-programme-de-bac-vert> (Page consultée le 28 avril 2014).
- Ville de Pointe-Claire (2012). Collecte des résidus verts et alimentaires (matières compostables). *In* Ville de Pointe-Claire. *Environnement, Collectes de matières résiduelles*.
<http://www.ville.pointe-claire.qc.ca/collecte-des-matieres-residuelles/residus-verts-et-alimentaires-matieres-compostables.html> (Page consultée le 18 juin 2014).
- Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue (2010). Matières organiques. *In* Sainte-Anne-de-Bellevue. *Sainte-Anne-de-Bellevue, Services, Collecte des matières résiduelles*. <http://www.ville.sainte-anne-de-bellevue.qc.ca/Services/Collectes-de-matieres-residuelles/Matieres-organiques.aspx> (Page consultée le 16 juin 2014).
- Ville de Senneville (2014). Matières organiques. *In* Ville de Senneville. *Environnement, Matières organiques*. <http://www.villagesenneville.qc.ca/fr/matieres-organiques> (Page consultée le 18 juin 2014).
- Ville de Sherbrooke (2014a). Bilan de gestion des matières résiduelles en 2013. *In* Ville de Sherbrooke. *Citoyens*. <http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/sous-site/environnement/> (Page consultée le 8 mai 2014).
- Ville de Sherbrooke (2014b). Gestion des matières résiduelles 2013 : la Ville de Sherbrooke, toujours chef de file ! *In* Ville de Sherbrooke. *Salle de presse*.
<http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/fr/salle-de-presse/actualites/communiques-et-actualites/communiques/article/gestion-des-matieres-residuelles-2013-la-ville-de-sherbrooke-toujours-chef-de-file/> (Page consultée le 8 mai 2014).
- Ville de Windsor (2007). *Poursuite de la collecte des matières organiques dans le secteur Saint-Gabriel*, Document non-publié.
- Ville de Windsor (2014). Tonnages de matières organiques recueillies lors de la collecte municipale de la 3e voie. Document non-publié.
- Wilhem-Blanc, M. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 24 mars, Sherbrooke.
- Waste Check (2014). Généralités - Qui sommes-nous ? *In* Waste Check.
<http://www.wastecheck.ca/fr/aboutus.htm> (Page consultée le 23 avril 2014).

BIBLIOGRAPHIE

- City of Edmonton (2014). Waste-to-Biofuels Facility. *In* City of Edmonton. *For Residents*.
http://www.edmonton.ca/for_residents/garbage_recycling/biofuels-facility.aspx (Page consultée le 1 mai 2014).
- Environnement Canada (2013). Document technique sur la gestion des matières organiques municipales. *In* Gouvernement du Canada.
<http://www.compost.org/pdf/Document%20technique%20sur%20la%20gestion%20des%20matieres%20organiques%20municipales.pdf> (Page consultée le 14 janvier 2014).
- Gascon, C. (2014). Facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans la ville de Laval. Communication orale. *Entretien téléphonique réalisé dans le cadre d'un essai portant sur les facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités*, 27 mars, Sherbrooke.
- Gouvernement du Québec (2014). Lois et règlements liés à la gestion des matières résiduelles. *In* Anonyme. <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/matieres/loi-reg/> (Page consultée le 27 janvier 2014).
- Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c, Q-2.
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2011). Document de présentation de la politique. *In* Gouvernement du Québec. *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, Plan d'action 2011-2015*.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/presentation.pdf> (Page consultée le 19 janvier 2014).
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (2011). Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. *In* Gouvernement du Québec.
<http://www.mddep.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/index.htm> (Page consultée le 14 janvier 2014).
- Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, Québec, L.R.Q., c Q-2.
- Recyc-Québec (2014). Programmes d'aide financière. *In* Gouvernement du Québec.
<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/programmes-services/programmes.asp> (Page consultée le 22 janvier 2014).
- Ville de Magog (2014). Environnement. *In* Ville de Magog. *Collectes : bac brun, bac bleu et bac vert*. http://www.ville.magog.qc.ca/b_1.asp?idMenu=323 (Page consultée le 27 mai 2014).

ANNEXE 1 : QUESTIONNAIRE TÉLÉPHONIQUE DESTINÉ AUX RESPONSABLES DU DOSSIER DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

SUJET : Modèles et facteurs de réussite lors de l'implantation de la collecte de 3^e voie dans les municipalités québécoises.

DESCRIPTIF : Entretien téléphonique de type semi-dirigé, d'une durée approximative de 15 minutes, réalisé auprès de l'officier municipal responsable du dossier de la collecte sélective. Le but est d'en connaître davantage sur le processus d'implantation de la collecte de la 3^e voie dans les municipalités afin de déterminer quels sont les facteurs qui entraînent la réussite de l'implantation de la collecte à trois voies.

QUESTIONS :

1. Depuis quand y a-t-il la collecte de la 3^e voie dans votre municipalité?
2. Quelles ont été les étapes d'implantation ? (y a-t-il eu un projet de compostage domestique au préalable ou un projet pilote ?)
3. Avez-vous rencontré des difficultés lors de la mise en œuvre des différentes étapes de l'implantation de la collecte ?
 - 3.1 Si oui, quelles étaient-elles ?
4. Y a-t-il eu un plan de communication lors de la mise en place de la collecte de la 3^e voie ?
 - 4.1 Si oui, quel était-il ?
 - 4.2 Est-il encore nécessaire à l'heure actuelle ?
5. Avez-vous en votre possession des chiffres qui démontrent les taux de performance de la collecte de la 3^e voie dans votre municipalité ?
 - 5.1 Si oui, est-il possible de me les transmettre dans le cadre de mon étude ?
6. Selon vous, quels sont les facteurs nécessaires à la réussite de la collecte municipale des matières organiques ?
7. Y a-t-il d'autres projets ou étapes liées à la gestion des matières putrescibles dans la municipalité ?